PLAN DE GESTION RNR LANDES, PRAIRIES ET ETANGS DE PLOUNERIN DOCUMENT DE TRAVAIL

01/03/2017

Carte d'identité de la réserve :

Date de création : 25/03/2016 **Durée de classement :** 10 ans **Localisation :** France, Côtes d'Armor, Centre Bretagne, commune de Plounérin **Surface classée : 160.7 hectares**	**Statut foncier : 39 propriétaires**, 37 privés et 2 publics, la commune de Plounérin et Lannion-Trégor Communauté **Autorité de classement :** Conseil régional de Bretagne **Gestionnaire :** Lannion-Trégor Communauté

Intérêt écologique :

- **12 habitats d'intérêt patrimonial**, 11 sont d'intérêt communautaire et 1 d'intérêt régional **représentant 48 hectares soit 30 %de la réseve.** Les responsabilités principales portent sur les **landes** *(Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix),* les **prairies** *(Prairies à Molinia sur sols tourbeux ou argilo-limoneux*), les **tourbières** (*Tourbières hautes actives, Tourbières de transition et tremblantes, Tourbières boisées)* et les habitats **d'eaux libres** (*Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses)*
- **Au bilan floristique patrimonial** : **19 taxons** présentent un intérêt patrimonial : **6 plantes protégées au niveau national** dont **1** espèce d'intérêt européen, **1 espèce** possède un statut de menace suivant la Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne, **14 taxons** sont inscrits sur la Liste rouge armoricaine de 1993, **1 hépatique** inscrite sur la Liste nationale de la SCAP.

Canche sétacée, Laiche à ampoules, Rossolis intermédiaire, Rossolis à feuilles rondes, Dryoptéris à odeur de foin, Élatine à six étamines, Épilobe des marais, Gaillet chétif, Jonc rude, Littorelle à une fleur, Fluteau nageant, Trèfle d'eau, Narthécie des marais, Pilulaire à globules, Grassette du Portugal, Potentille des marais, Potamot Fluet

- **Au bilan faunistique patrimonial** : **6 mammifères** présentent un enjeu pour la réserve (*Barbastelle d'Europe, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Murin de Naterer, Loutre d'Europe, Campagnol amphibie),* **4 amphibiens** (*Alyte accoucheur, Rainette arboricole, Triton alpestre, Triton marbré*), **1 reptile** (Vipère péliade) et pour les **invertébrés 8** taxons présentes une valeur forte (*Sympètre noir, Agrion exclamatif, Leste fiancé, Damier de la Succise, Courtillière, Criquet ensanglanté, Lucane cerf-volant, Escargot de Quimper).* Pour l'avifaune, le cortège d'oiseaux nicheurs et hivernant est intéressant.

Enjeu et objectifs :

Enjeux		Objectifs à long terme
Enjeux de conservation	La conservation des **habitats oligotrophes humides, faune et flore associées *****	Préserver et améliorer les habitats de **prairies, les tourbières et les landes humides *****
		Préserver les habitats d'**eaux libres et de berges *****
	Le maintien **d'une mosaïque d'habitats semi-naturels diversifiés** : un réservoir de biodiversité et un réseau fonctionnel à différentes échelles *	Connaître et préserver les **boisements ****
		Maintenir la **fonctionnalité et la diversité des milieux** (mosaïque d'habitats) *
Facteur clé de la réussite 1 : Connaissance **du patrimoine naturel ***		**Améliorer la connaissance** du patrimoine naturel, sa synthèse et sa diffusion
Facteur clé de la réussite 2 : La Reconnaissance **du patrimoine naturel ****		**Accueillir et sensibilise**r à la protection des espaces naturels
		Ancrer la réserve dans son territoire : habitants, acteurs privés et publiques
Facteur clé de la réussite 3 : Gestion pérenne **		**Assurer la gestion** pérenne de la RNR

Table des matières

Carte d'identité de la réserve : 2
Table des matières 3
I. Diagnostic et définition des enjeux 4
I.1 Informations générales sur la réserve 4
I.1.1 Historique de création de la réserve 4
I.1.2 Localisation 6
I.1.3 Données administratives et statuts juridiques 8
I.1.4 Foncier 11
I.1.5 La gouvernance du site 14
I.2 Cadre socio-économique et culturel 16
I.2.1 Contexte général socio-économique de la commune 16
I.2.2 Description des activités pratiquées sur le site 16
I.3 L'environnement et le patrimoine naturel 33
I.3.1 Milieu physique 33
I.3.2 Patrimoine naturel 40
I.3.3 Intégrité écologique et fonctionnalité 85
I.3.4 Accueil du public et intérêt pédagogique 92
I.4 Synthèse des responsabilités du site et hiérarchisation des enjeux 102
I.4.1 Niveau d'intérêt global du site protégé – responsabilités particulières du site à différentes échelles 102
Enjeux de conservation 103
Facteurs clés de réussite : **la connaissance du patrimoine naturel** 104
Facteurs clés de réussite : **la reconnaissance du patrimoine naturel** 104
Facteurs clés de réussite : **Gestion pérenne** 104
I.4.2 Stratégie 104
I.4.3 Objectifs à long terme 106
Glossaire 108
Index des abréviations et des sigles 108
Bibliographie 109
Table des illustrations 111
Annexes 111

I. DIAGNOSTIC ET DEFINITION DES ENJEUX

I.1 Informations générales sur la réserve

I.1.1 Historique de création de la réserve

La labellisation en réserve naturelle régionale des « Landes, prairies et étangs de Plounérin » correspond à la volonté politique locale de s'impliquer pour la préservation d'un patrimoine naturel d'exception. Depuis sa création, Lannion-Trégor Communauté porte de nombreuses actions en faveur des espaces naturels : opérateur Natura 2000, gestionnaire de sites naturels, maître d'ouvrage pour des programmes de reconquête de la qualité de l'eau,...

Depuis 1997, Lannion-Trégor Communauté est notamment propriétaire des 42 ha du site de l'Etang du Moulin Neuf.

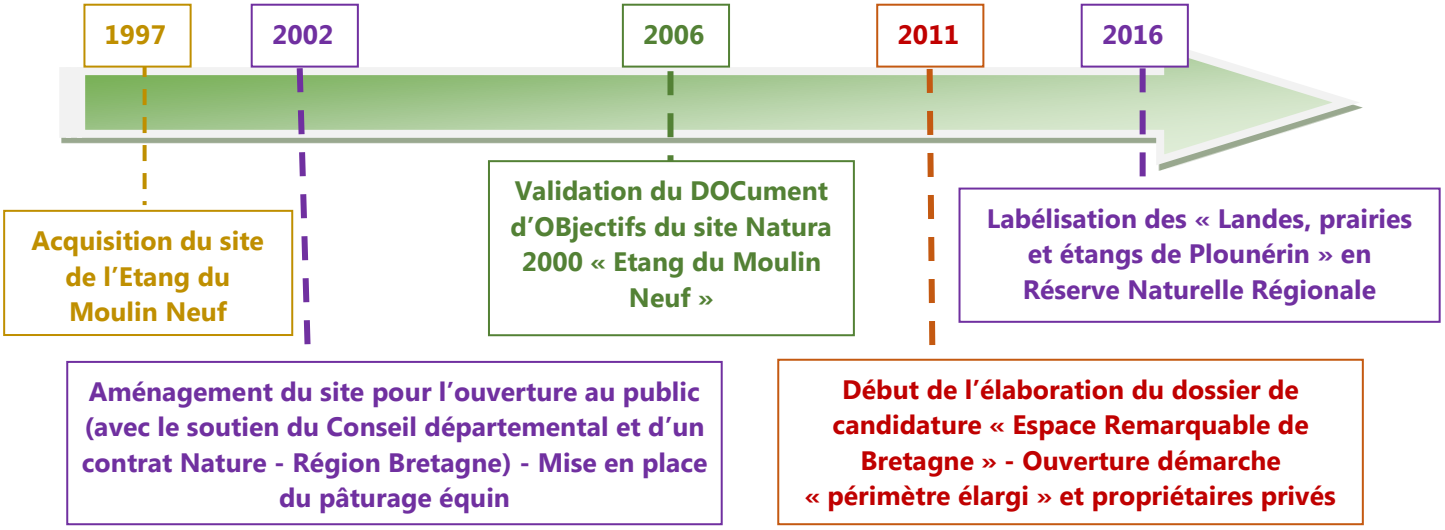

Lannion-Trégor Communauté a regroupé autour de ce projet un ensemble riche et varié de partenaires :

- La société communale de chasse de Plounérin, propriétaire de terrains, gestionnaire et usager de ce grand complexe de landes et milieux naturels ;
- Les associations locales, de randonnée et de préservation du patrimoine ;
- La commune de Plounérin ;
- Le service du patrimoine naturel du département ;
- Les partenaires institutionnels et spécialistes ;
- 37 propriétaires privés, intéressés par le projet de classement.

Entre 2011 et 2015, les études scientifiques, les avis d'experts, la concertation avec l'ensemble des acteurs, le recueil des accords définitifs,... ont permis d'aboutir à un périmètre ouvert à la labellisation de 160,7 hectares en mars 2016.

Les « Landes, prairies et étangs de Plounérin » sont devenus la 9ème réserve naturelle régionale de Bretagne. Intégrer ce réseau, c'est obtenir un statut de protection fort et des moyens de gestion dédiés par la région Bretagne. C'est également une responsabilité, celle qu'assigne la région à chacune de ses réserves :

- La protection des espaces et des espèces,
- La valorisation du Patrimoine
- la pédagogie de l'environnement auprès du plus grand nombre.

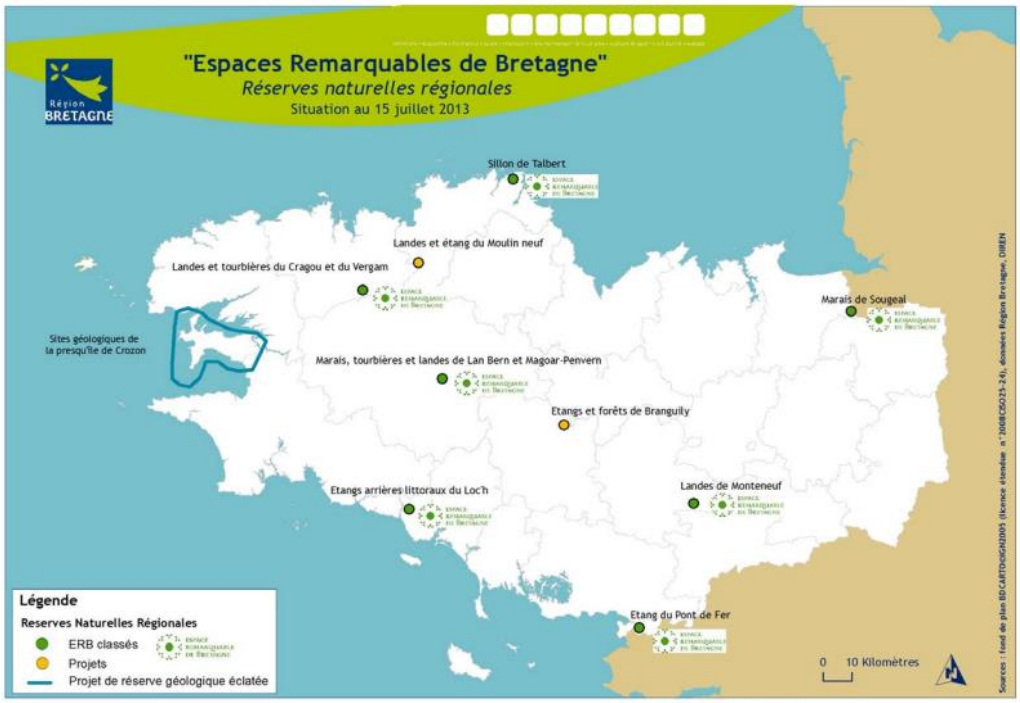

Figure : les réserves naturelles régionales bretonnes

Principaux évènements ayant eu lieu sur la réserve naturelle régionale des « Landes, prairies et étangs de Plounérin »	
Milieu du XXème siècle	L'Etang du Moulin Neuf est un site de prospection apprécié et reconnu des naturalistes bretons : Plusieurs planches de l'herbier d'Edouard Lebeurier proviennent du site (1949 à 1961) Reconnaissance du site lors du Colloque de la Société Internationale de phytosociologie (1963)
1983	Inscription de l'Etang du Moulin Neuf en Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.) de type 1. Reconnaissance pour la qualité de ses habitats et pour la diversité et la rareté des odonates présents.
	Inscription des Landes de Saint Junay en Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.) de type 1.
1996	Acquisition de l'Etang du Moulin Neuf par la communauté de communes de Beg Ar C'hra (aujourd'hui Lannion-Trégor Communauté) – avec le soutien du Conseil Général des Côtes d'Armor, de l'Europe, de la Fédération de pêche des Côtes d'Armor, et de la Commune.
1998-2002	Aménagement du site pour l'accueil du public et la gestion conservatoire des parcelles (étude scientifique et technique et réalisation des aménagements) - avec le soutien de l'Europe, de l'Etat et du Conseil régional. Mise en place du pâturage équin (Camargue du Conseil général)
2005	Création de l'étang de Prat Trovern par la société communale de Chasse – Régularisation du dossier de création au titre de la loi sur l'eau - Prospection et découverte naturaliste
2005	Inscription du site de l'Etang du Moulin Neuf à l'inventaire des tourbières régional – Tourbière d'intérêt local.
2006-2007	Arrêté portant désignation du site Natura 2000 étang du Moulin neuf (zone spéciale de conservation) – Validation du DOCument d'Objectifs du site
2008	Premier Contrat Natura 2000 : -Mise en place de protection pour la Loutre d'Europe contre les collisions routières, -Restauration de prairie humide à paratourbeuse, -Restauration de landes humides, - Amélioration de la fonctionnalité de l'Etang.
2008	Mise en place d'un pâturage équin complémentaire aux troupeaux du département. Traits bretons en pâturage estival.
2012	Second Contrat Natura 2000 : -Soutien au pâturage, -Restauration de prairies et de landes humides. Etrépage d'une zone tourbeuse et création de mare, -Gestion du bocage.
2016	Labélisation des « Landes, prairies et étangs de Plounérin » en « réserve naturelle régionale – espace Remarquable de Bretagne ».

I.1.2 Localisation

Plounérin se situe en limite ouest des Côtes d'Armor. Il s'agit d'une petite commune rurale du Trégor intérieur. Les principales villes à proximité sont Morlaix (24 km à l'ouest), Guingamp (33 km à l'est) et Plouaret et Lannion (respectivement 10 et 23 km au nord-est). La baie de Saint-Michel en Grève se trouve à 15 km au nord.

Carte 1: Localisation du site

Le périmètre de l'ERB couvre les milieux naturels entourant le bourg, depuis le nord jusqu'au sud-ouest. En dehors des secteurs de l'Etang du Moulin Neuf et de Mezmeur, le site s'étend entre la voie de chemin de fer, au nord, et la route express RN12, au sud.

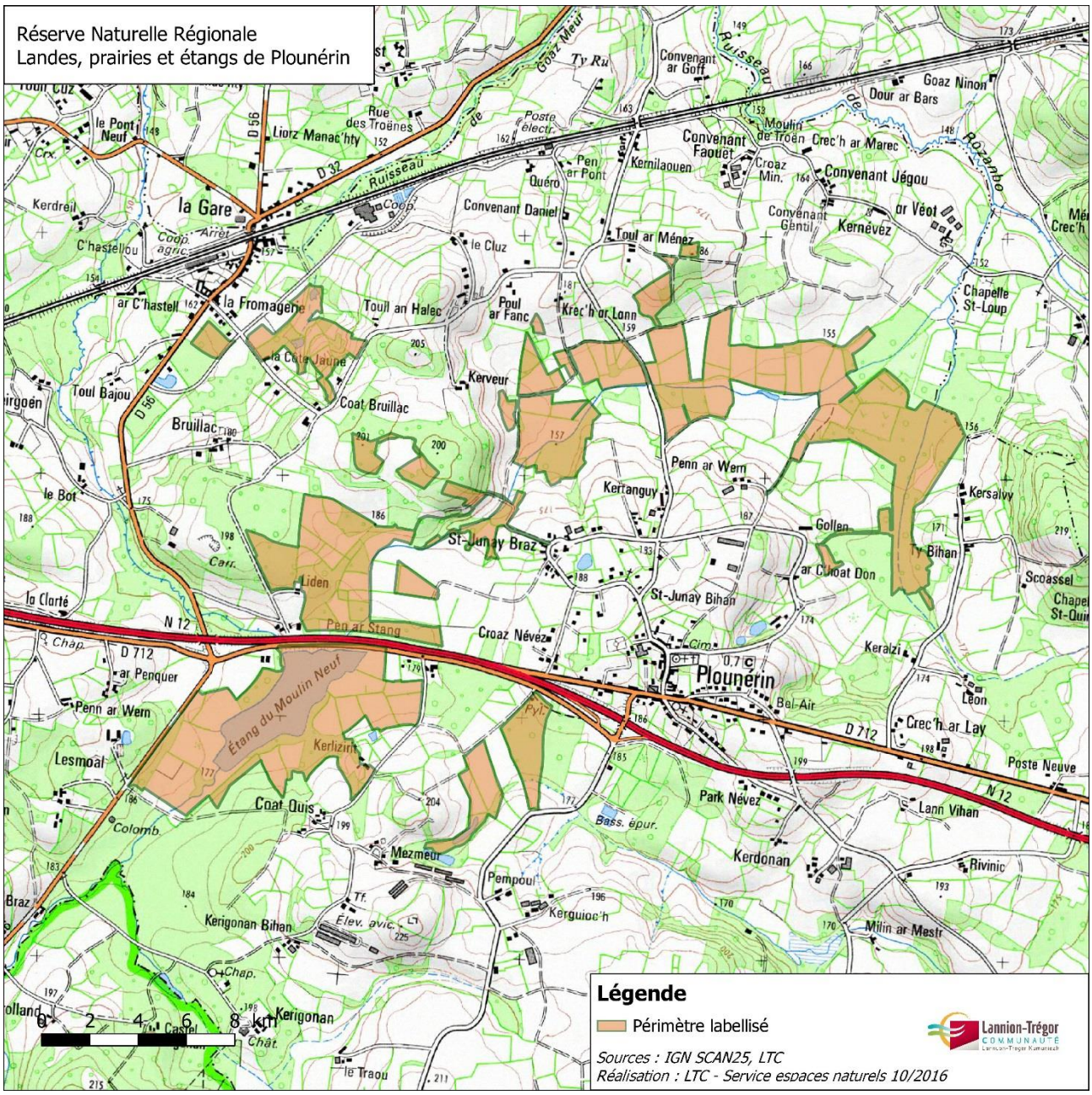

Carte 2 : Toponymie

Les principaux lieux-dits inclus ou à proximité directe du périmètre sont : La Gare, la Fromagerie, Coat Bruillac, Kerveur, Penn ar wern, Pen ar stang, Linden et Kerlizirit.

I.1.3 Données administratives et statuts juridiques

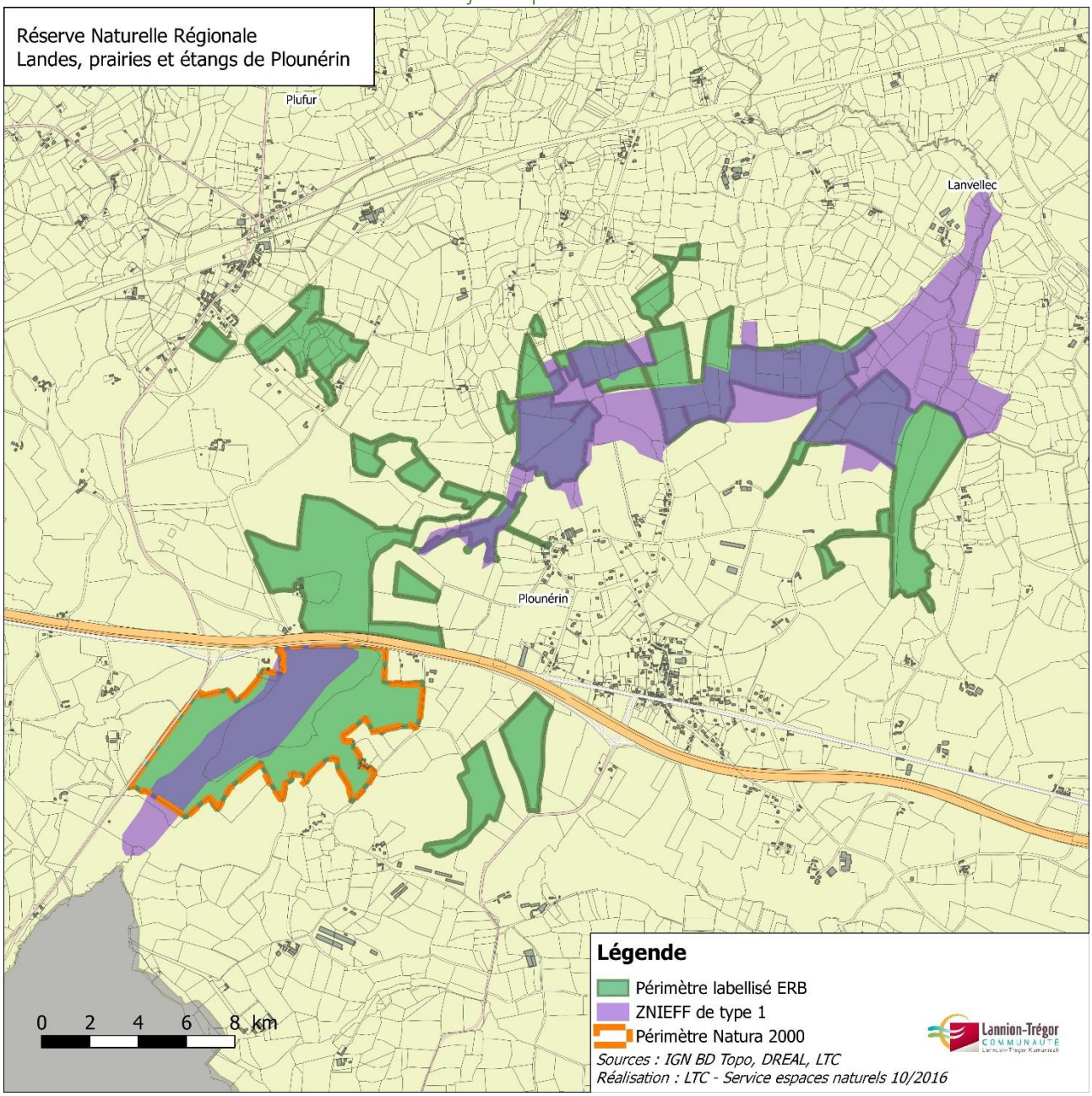

Carte 3 : Zonages de protection et inventaires

I.1.3.1 Outils de protection réglementaire

L'Etang du Moulin Neuf est également classé en Zone Spéciale de Conservation et intégré à ce titre au réseau européen des sites Natura 2000. Le DOCOB (Association Vallée du Léguer, 2006) a été validé en 2006 et sa mise en œuvre s'est notamment traduite par la mise en œuvre de 3 contrats Natura 2000. L'animation du site Natura 2000 a été assurée, jusqu'à fin 2014, par l'Association de la Vallée du Léguer, par délégation de Beg ar Ch'ra Communauté puis par Lannion-Trégor Communauté.

I.1.3.2 Inventaires du patrimoine naturel

L'ensemble visé par le projet d'ERB est connu et reconnu dans sa quasi-totalité depuis plusieurs années pour la diversité et la qualité de son patrimoine naturel. Il abrite ainsi deux Z.N.I.E.F.F. de type I (Etang du Moulin Neuf et Landes de Saint-Junay), est inscrit à l'Inventaire des Tourbières de Bretagne (Etang du Moulin neuf) et figure au sein du Schéma des sites remarquables du Conseil départemental (Landes de Saint-Junay).

I.1.3.3 Les outils de planification et de gestion du territoire

Carte 4 : Périmètres SAGE, bassins versants et SCOT du Trégor

I.1.3.3.1 Documents d'urbanisme

Le SCoT (**Schéma de Cohérence Territoriale)** est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Il s'impose au PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le PLU de Plounérin a donc intégré les préconisations du SCOT du Trégor.

L'ensemble du bocage (haies et talus) a été identifié au titre de la Loi Paysages dans le cadre de la réalisation du PLU (arrêté en 2016) (réf PLU GEOLITT). Tout arasement de talus ou d'une haie sera ainsi soumis à déclaration en mairie. Dans le cas où les travaux seraient autorisés, une création pourra être exigée en compensation de sorte que la densité bocagère communale ne diminue pas.

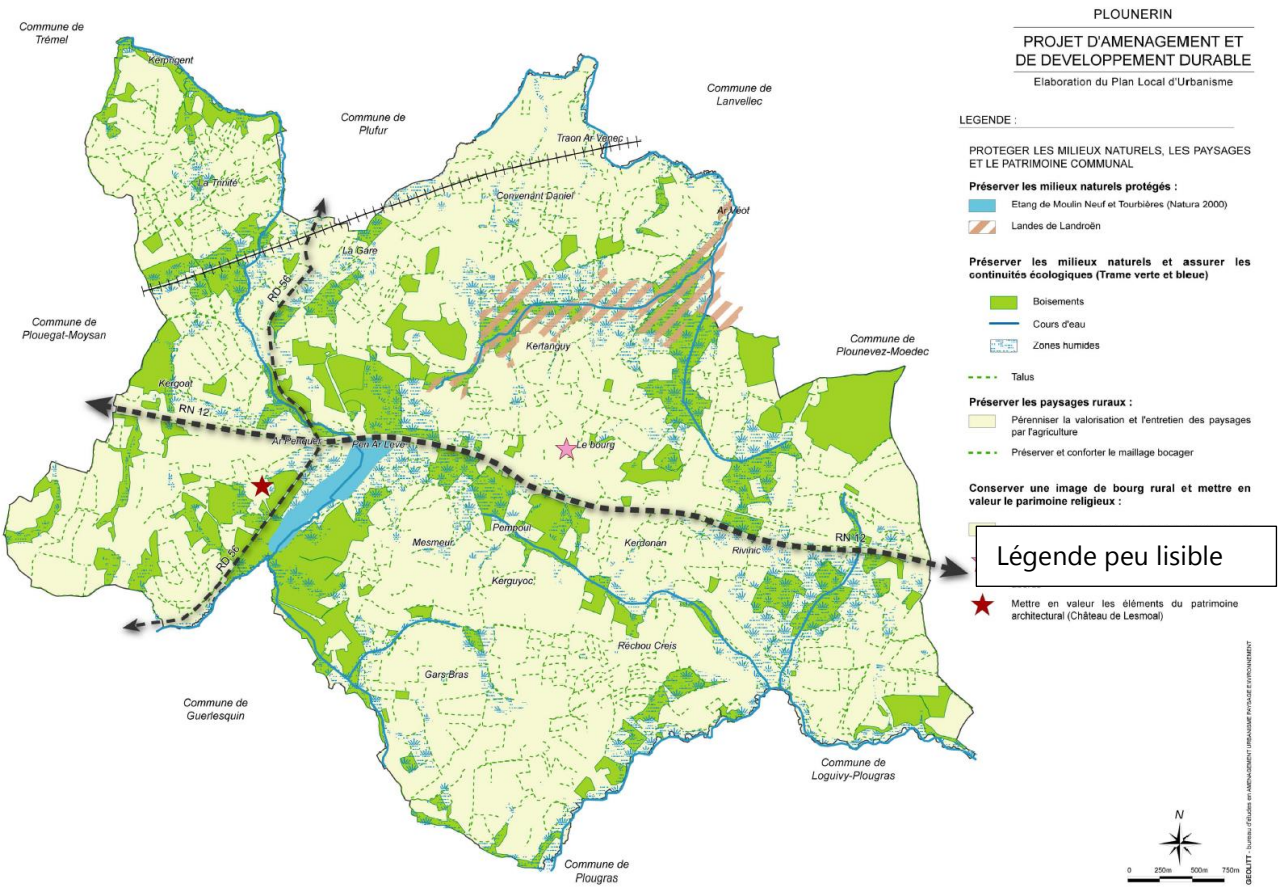

Carte 5 : PAGD du PLU (GEOLITT, 2016)

I.1.3.3.2 Outils de gestion du bassin versant et leurs acteurs

La réserve naturelle se situe dans le territoire des bassins versants de la Lieue de Grève (cf. carte 4).

Le comité des bassins versants de la Lieue de Grève (Lannion-Trégor Communauté et Syndicat d'adduction d'eau de la Baie) a été créé en 2000 pour porter le programme de lutte contre les algues vertes et de préservation de la qualité de l'eau sur les bassins versants de la Lieue de Grève.

En 2010, la baie de la Lieue de Grève a été retenue site pilote dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes. Un plan d'action a été élaboré pour la période 2011-2015 avec pour objectif d'aboutir à un territoire à très basses fuites d'azote.

Au cours de l'année 2010, élus, agriculteurs, associations, acteurs économiques et touristiques, scientifiques ont élaboré ce projet de territoire qui comporte 4 leviers d'action pour développer des systèmes de production à très basses fuites d'azote :

- Développement des systèmes herbagers
- Regroupement du foncier autour des bâtiments
- Remise en herbe des zones humides
- Valorisation des produits agricoles locaux

Un point reste à faire avec le BV, et il faut aussi parler du bv Léguer + Paec

- A l'échelle tu territoire de la réserve plusieurs agris….
- CTMA ?

I.1.4 Foncier

Le périmètre classé comprend l'ensemble des parcelles des propriétaires privés et publics ayant donné leur accord de participation à la protection et à la mise en valeur du patrimoine naturel. Parmi les 103 propriétaires sollicités, **35%** se sont mobilisés pour participer à la démarche et donner leur accord. Ils représentent **65 %** de la surface du périmètre de consultation.

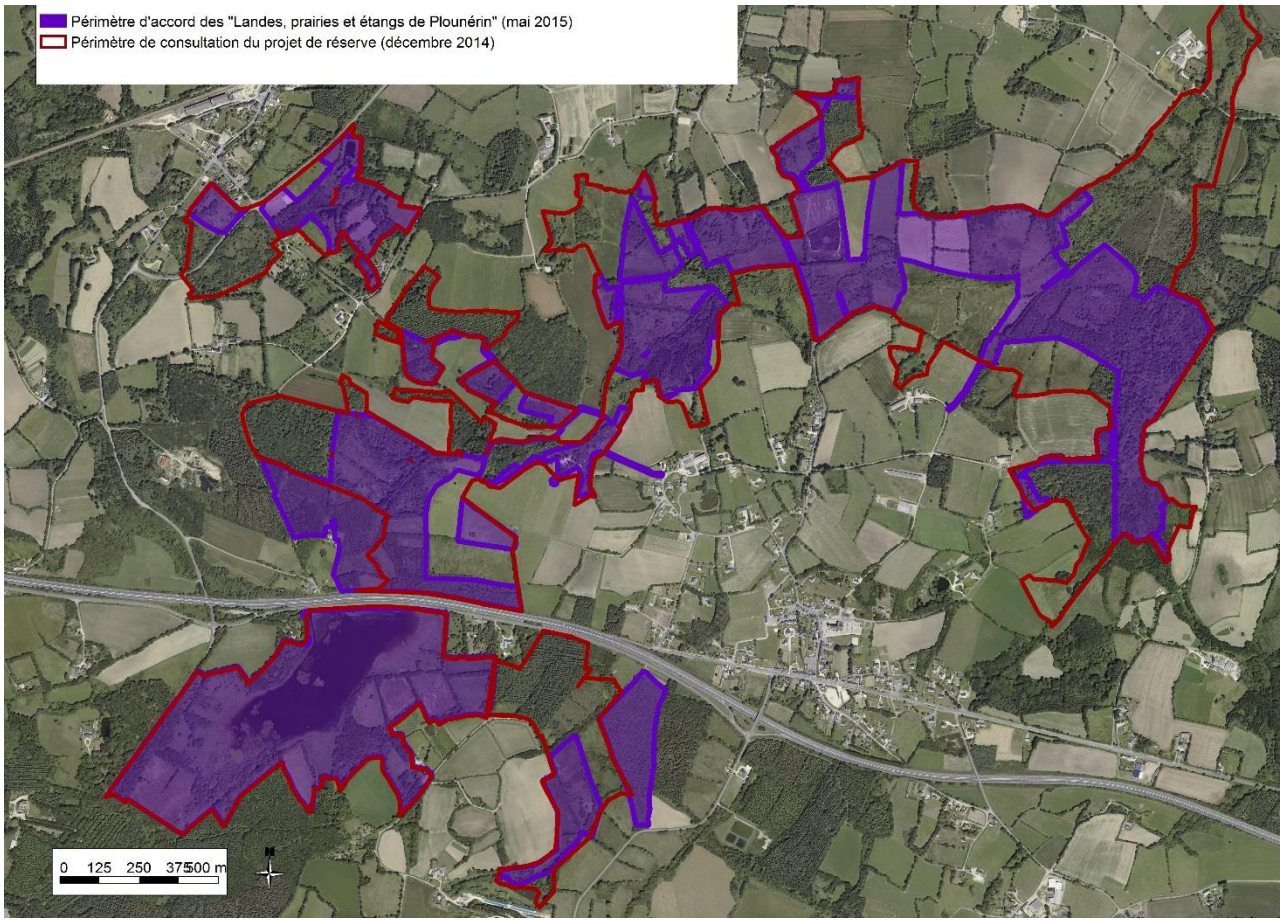

Carte 6 : périmètre de consultation et de la réserve

La surface classée regroupe ainsi :

- **39** propriétaires dont 2 publics,
- **98** parcelles ou parties de parcelles dont 11 % publiques,
- **160.7 hectares** dont 37 % publics (58.6 hectares) et 64 % privés (102.1 hectares).

PROPRIETAIRE	NOMBRES DE PARCELLES	NOMBRES DE PROPRIETAIRES	SURFACES TOTALES	
			EN HA	EN M²
Propriétaires publics	11	2	58,6	585781
Propriétaires privés	87	37	102,1	1021396
TOTAL	***98***	***39***	***160.7***	***1607177***

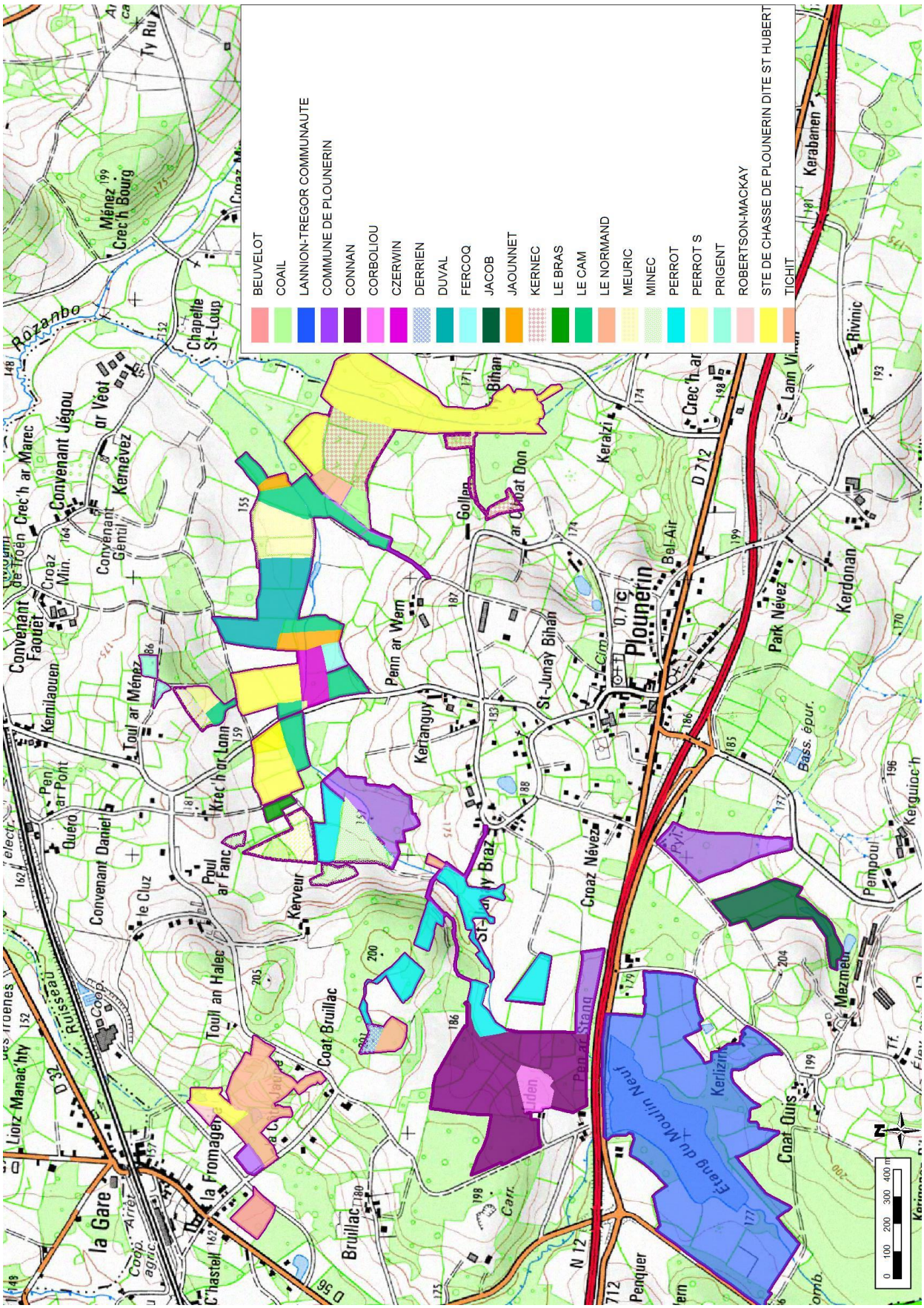

Carte 7 : Propriétés foncières sur la réserve

La réserve est donc fondée sur l'adhésion volontaire de propriétaires assez nombreux, représentants des motivations, des surfaces, des logiques très variées. Association de chasse, propriétaires privés de parcelles par héritage, propriétaires privés exploitants agricoles, propriétaires publics, indivisions nombreuses… se sont regroupés pour demander la labélisation de leurs propriétés.

> ↳ Le gestionnaire devra donc veiller à préserver la dynamique engagée lors de la création de la réserve, celle qui a permis d'obtenir l'accord individuel de 39 propriétaires. Il s'agira de dépasser les motivations et les intérêts particuliers, sur le long terme, pour **faire adhérer à un projet collectif** de préservation d'un espace naturel.

I.1.5 La gouvernance du site

I.1.5.1 Modalités de gestion actuelles

Lannion-Trégor Communauté est gestionnaire des parcelles dont la collectivité est propriétaire. En tant qu'opérateur Natura 2000, LTC assure également la mise en œuvre des actions du DOCOB sur le site Natura 2000 (correspondant aux parcelles de LTC sur le site de Moulin neuf).

Les boisements propriétés de Lannion-Trégor Communauté sont soumis au régime forestier ; leur gestion est confiée à l'Office National des Forêts. Sur le site de l'Etang du Moulin neuf, le document de gestion date de 2012 (Le Reste, 2012).

L'association de chasse gère ses parcelles dans un but de développement cynégétique.

Parmi les parcelles privées, certaines sont exploitées pour l'agriculture ou la sylviculture (voir descriptif activités.

I.1.5.2 Gestion de la RNR

I.1.5.2.1 Gestionnaire

Le Conseil régional de Bretagne, en tant qu'autorité de classement, a désigné LTC comme gestionnaire de la réserve naturelle régionale, par arrêté du 30 août 2016.

I.1.5.2.2 Plan de gestion

Dans le cadre de sa compétence «Protection et mise en valeur de l'environnement», la Communauté d'Agglomération a pour mission d'élaborer le plan de gestion de la réserve puis d'assurer la protection et la mise en valeur du site, ainsi que l'accueil et la sensibilisation du public.

I.1.5.2.3 Conservateur

Un conservateur appuyé par le service espaces naturels assure le pilotage de la gestion de cet espace, en lien avec le Conseil régional.

I.1.5.2.4 Comité consultatif

Le Comité consultatif de gestion, désigné par arrêté du Conseil régional du 11 janvier 2017 est constitué de 29 membres réunis en quatre collèges (institutionnels et propriétaires publics, propriétaires privés, usagers, experts et associations). Il a pour mission d'assurer un suivi technique et financier de la réserve ainsi que de valider le plan de gestion puis les bilans d'activité.

Le collège des partenaires institutionnels et propriétaires publics

- Le Président du Conseil régional de Bretagne ou son représentant
- Le Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor ou son représentant
- Le sous-Préfet de Lannion ou son représentant
- Le Maire de la commune de Plounérin ou son représentant
- Le Président de Lannion-Trégor Communauté ou son représentant
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant
- Le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor (DDTM) ou son représentant
- Le Directeur de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant
- Le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ou son représentant
- Le Directeur de l'Office National des Forêts - Agence régionale de Bretagne (ONF) ou son représentant
- Le Directeur de la Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest (DIR) ou son représentant
- Le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant

Le collège des propriétaires privés

- Au maximum 10 représentants des 37 propriétaires privés (24 indivisions) par souci d'équilibre entre les différents collèges en application des articles R. 332-15 et R. 332-41 du Code de l'Environnement. Cette désignation relève des propriétaires privés eux-mêmes.
- Lors de l'assemblée des propriétaires du 18 janvier, **9 propriétaires** (BEUVELOT M., DUVAL

Y., GRISON N., HENRY P., JACOB C., LE GUEVEL C. LE NORMAND JM., PERROT H., PERROT JC.) se sont proposés et ont été désignés comme représentants de ce collège. Deux places pourront donc être pourvues par la suite en fonction des motivations exprimées.

Le collège des usagers du territoire

- Le Président du Comité Régional de la Propriété Forestière ou son représentant
- Le Président de la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor ou son représentant
- Le Président de l'Association Communale de Chasse de Plounérin ou son représentant
- Le Président de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de Lannion ou son représentant
- Le Président de l'office de tourisme communautaire ou son représentant
- Le Président du Centre régional d'Initiation à la Rivière (CRIR) de Belle-Isle-en-Terre ou son représentant
- Le Président du Centre Forêt Bocage (CFB) ou son représentant
- Le Président de l'Association des randonneurs « Beaj vad » ou son représentant

Le collège des experts et associations de protection de la nature

- Le Président du Comité des bassins versants du Léguer ou son représentant
- Le Président du Comité des bassins versants de la Lieue de Grève ou son représentant
- Le Président de la Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor ou son représentant
- Le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant
- Le Président du Groupe d'étude des invertébrés armoricains (GRETIA) ou son représentant
- Le Président du Groupe d'études ornithologiques des Côtes d'Armor (GEOCA) ou son représentant
- Le Président du Groupe mammalogique breton (GMB) ou son représentant
- Le Président du Conservatoire botanique national de Brest ou son représentant
- Le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant

I.1.5.3 Réglementation au titre de réserve naturelle régionale

L'arrêté de classement du 25 mars 2016 institue un règlement pour la réserve. En effet, compte tenu de la sensibilité du site et de la présence d'espèces animales et végétales fragiles, des mesures de protection réglementaire strictes ont été instituées.

Elles portent sur :

- La protection du patrimoine (faune, flore)
- Et le régime des activités.

Le projet de règlement a été soumis aux propriétaires lors de leur consultation et du recueil de leur avis pour la création de la réserve. Ce règlement prend en compte les activités présentes (agriculture, chasse, éducation à l'environnement,…) et leur définit un cadre (règlement complet en annexe).

L'organisme gestionnaire, Lannion-Trégor Communauté, est chargé de contrôler l'application des mesures de protection prévues au paragraphe précédent en s'appuyant sur des agents commissionnés et assermentés au titre 2° de l'article L.332-20 du Code de l'environnement. Un partenariat avec les autres services de police de la nature est également possible.

I.2 Cadre socio-économique et culturel

I.2.1 Contexte général socio-économique de la commune

I.2.1.1 Historique

I.2.1.2 Démographie

Une reprise de la croissance démographique depuis 1990, mais un ralentissement depuis 2007.

- Une commune qui a gagné en attractivité, avec un solde migratoire positif auquel s'additionne un solde naturel également positif depuis 1999 (0.1%).
- Une structure démographique plutôt stable avec un net rajeunissement entre 1999 et 2012. Plounérin présente d'ailleurs une structure de population plus jeune que la moyenne communautaire et départementale.

I.2.1.3 Activités économiques

Une forte augmentation de la proportion d'actifs dans la population correspondant à l'arrivée de nombreux jeunes ménages (66.4% en 1999 à 77.3% en 2012).

- Un taux de chômage en augmentation, phénomène identifiable sur Lannion Trégor Communauté et le département.
- Une large majorité des habitants actifs travaillant en dehors de la commune (80% en 2012), la proportion étant de plus en plus importante (74% en 1999).
- L'activité agricole reste très présente et dynamique sur le territoire communal (22 exploitations en 2010, 45% du territoire est utilisé pour l'agriculture).
- La commune ne dispose que d'un niveau limité de commerces et d'entreprises.
- L'accueil touristique ne se fait qu'au travers des résidences secondaires.

I.2.2 Description des activités pratiquées sur le site

I.2.2.1 Gestion agricole

La commune de Plounérin est une commune rurale dans laquelle l'agriculture joue un rôle important pour l'économie locale. Sur le périmètre d'étude, cinq agriculteurs exploitent **26 hectares** de terrains agricoles (16%). Ces systèmes sont tous des systèmes bovins, principalement laitiers, où la surface en herbe est importante (64 % en moyenne).

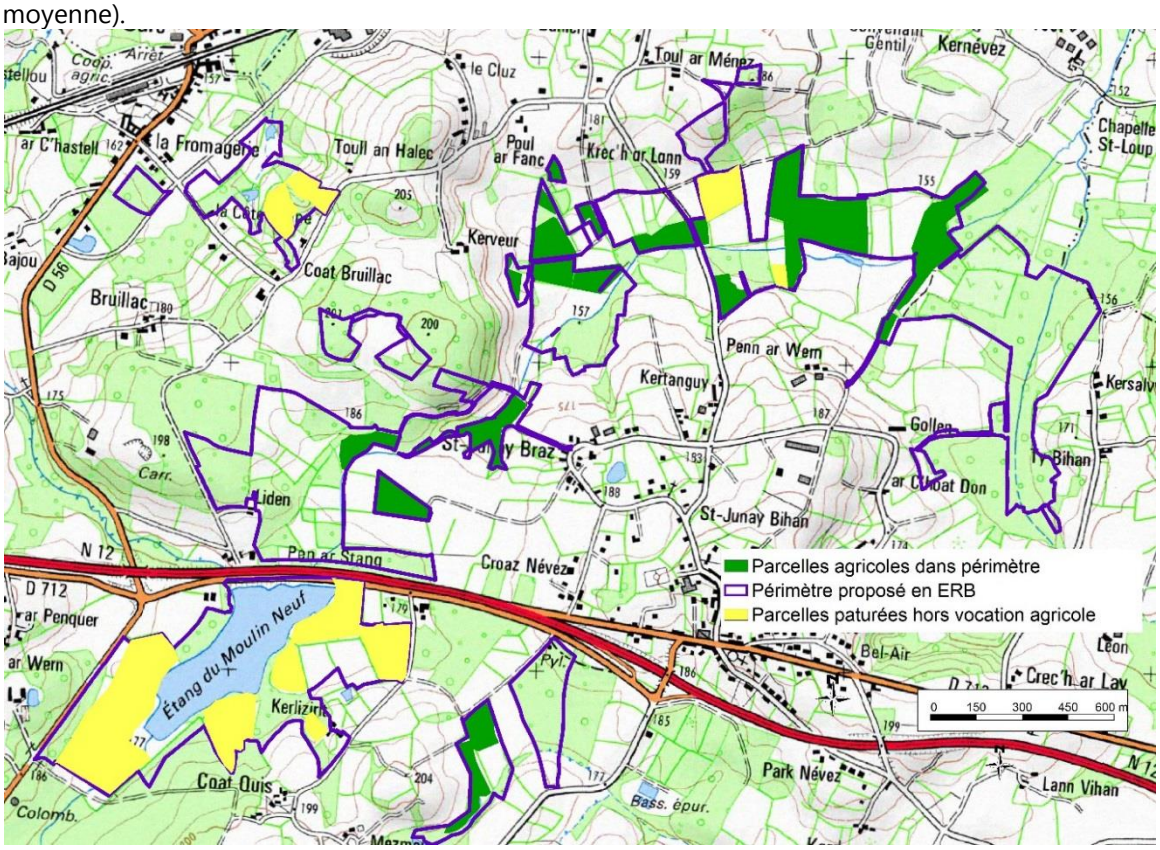

Carte 8 : Parcelles agricoles dans le périmètre de consultation

Les surfaces agricoles présentes dans le périmètre de la réserve sont des prairies naturelles ; aucune n'est cultivée.

Un certain nombre de prairies est géré par pâturage extensif et/ou fauche annuelle.

Une part de ces parcelles s'inscrit pleinement au sein du système d'exploitation, notamment les prairies du secteur de Penn ar Wern et dans le secteur central de Lann Droën. La pratique est adaptée à l'accueil d'une biodiversité riche, notamment liée au bocage et aux prairies humides entretenues par fauche tardive. Sur certaines parcelles, ces pratiques sont néanmoins progressivement abandonnées. La forte hydromorphie des sols contraint à l'adoption de modes de gestion extensifs en termes de chargements (UGB) moyen ou instantané et ne permet la présence du bétail qu'aux périodes de mi printemps et été. Les fauches ne peuvent par ailleurs généralement pas être réalisées avant le mois de juillet, ce qui est bénéfique à l'expression d'une plus grande biodiversité.

Trois agriculteurs ont signé des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sur la réserve :

- Un agriculteur a signé en 2011 une MAEC sur le bassin versant du Léguer,
- Deux agriculteurs ont signé en 2016 des MAEC sur le bassin versant de la Lieue de Grève.

Ces mesures portent sur **12,5 hectares** de terrains. Les MAEC signées pour ces trois agriculteurs sont globalement semblables. Les agriculteurs se sont engagés à :

- Réaliser la fauche après le 1er juillet et ramasser les produits fauchés,
- Ne pas réaliser un pâturage pour le déprimage,
- Ne pas fertiliser les prairies.

Sur le bassin de la Lieue de Grève, ces MAEC, ciblées sur des pratiques sur des parcelles, sont accompagnées d'une charte d'engagement globale de l'agriculteur, pour orienter son système de production vers un système herbagé utilisant moins d'intrants et de traitements chimiques.

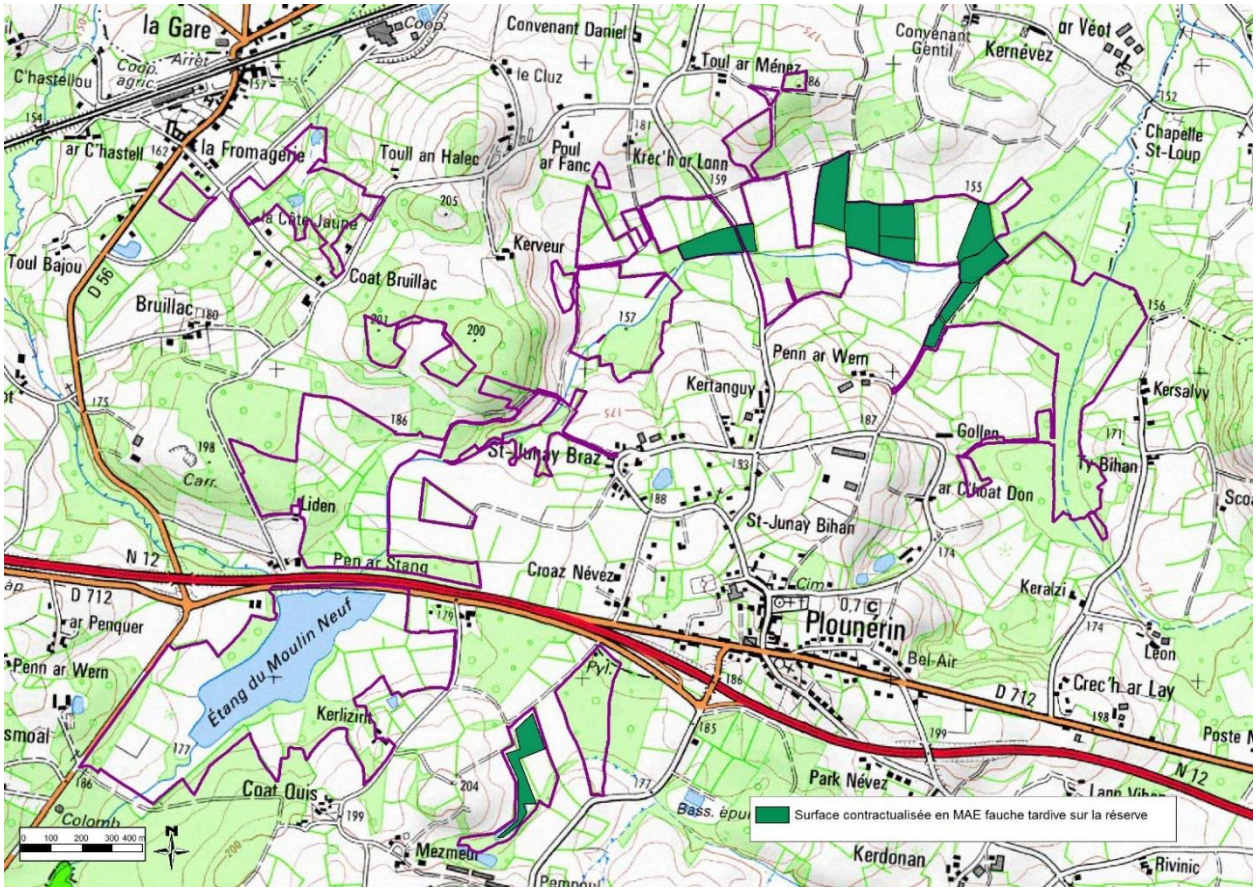

Carte 9 : Parcelles ayant contractées une MAE en 2016

Sans que l'utilisation agricole soit la motivation première, une seconde forme d'usage pastoral est présente sur le site (**24 hectares** sur l'ensemble du site). Le pâturage est alors considéré comme un outil de gestion mis en place afin de préserver des milieux ouverts, favorables à l'expression d'une plus grande biodiversité. Les prairies du site de l'Etang du Moulin Neuf accueillent depuis plusieurs années 4 juments Camargue appartenant au Conseil départemental des Côtes d'Armor. Elles sont présentes toute l'année dans le cadre d'un contrat Natura 2000. En complément, 3 Traits bretons, appartenant à un éleveur de Plounérin, sont présents entre mai et octobre dans le cadre d'une convention entre l'éleveur et Lannion-Trégor Communauté. En 2017, le pâturage bovin, par des vaches de races Highland Cattle va être testé sur l'Etang du Moulin Neuf. L'objectif est de restaurer des parcelles qui avaient tendance à se fermer et à se banaliser.

Sur le secteur de Lann Droën, des poneys occupent également une lande humide propriété de la Société de chasse et, sur Coat Bruillac, des particuliers accueillent des chevaux et des chèvres, pour la gestion des prairies.

> ↳ L'impact de l'activité agricole est aujourd'hui globalement très positif sur le périmètre de la réserve. La principale menace est au contraire l'abandon de ces terrains à court et moyen terme.

I.2.2.2 Chasse et gestion cynégétique

La commune de Plounérin compte 42 chasseurs inscrits à la société de chasse communale. Elle est la seule à exercer cette activité sur notre zone d'étude (territoires de chasses privées sur d'autres secteurs de la commune).

Sur le territoire de l'Association de Chasse Communale (ACC) de Plounérin, les pratiques de chasse du petit gibier les plus communes sont réalisées de manière individuelle ou en petits groupes (moins de 4 personnes), accompagnés de chiens courants ou d'arrêt. Les espèces de petit gibier les plus prélevées sont, dans l'ordre : le Pigeon ramier, le Lapin de garenne, la Bécasse des bois, le Faisan de Colchide, le Canard colvert et le Renard roux.

Pour le grand gibier, la chasse est collective, en battue, organisée et encadrée par le détenteur de droit de chasse ; elle est pratiquée aux chiens courants. Pour 2016-2017, 42 chevreuils étaient attribués (et prélevés) pour le plan de chasse sur la commune ; 5 sangliers ont également été prélevés sur la commune sur cette période.

L'ACC de Plounérin se distingue pour sa politique volontariste et dynamique en termes d'acquisition (25 hectares appartiennent à la société de chasse sur le périmètre ERB) et pour sa gestion raisonnée de la ressource cynégétique :

- 125 ha ont été placés en réserve intégrale "petit gibier" sur la commune (sur carte suivante « Zone réserve de chasse »). Seules les chasses collectives du grand gibier et des espèces classées nuisibles sont permises, sous l'autorité du détenteur de droit de chasse, à raison d'une fois par mois en moyenne. La régulation des espèces classées "nuisibles" y est possible par piégeage (Ragondins, Rats musqués, Visons d'Amérique et Renards roux) ;
- La structure travaille pour essayer d'implanter du Faisan de Colchide. Une zone de non tir spécifique existe sur 250 ha (sur carte suivante « Zone de non tir faisan »). Un dispositif de pré-lâcher appelé « volière à l'anglaise », d'une superficie d'1ha environ, est implanté sur une parcelle, propriété de l'ACC. Le principe est le suivant : des faisandeaux sont introduits dans la volière à ciel ouvert à l'âge de dix semaines et y séjournent une à quatre semaines, le temps de parfaire leur plumage alaire et de s'envoler. Il s'agit d'une acclimatation progressive au milieu naturel (transition entre parc d'élevage et milieu naturel).
- 6 ha d'inter-cultures multispécifiques "faune sauvage" ont été implantés pendant l'été 2013 chez un agriculteur partenaire, en dehors du périmètre de la réserve. Ces cultures permettent de favoriser le développement de la biodiversité, tout en assurant une couverture des sols satisfaisante pour l'agriculteur (intérêt agronomique) et la préservation de l'eau (piège à nitrates).

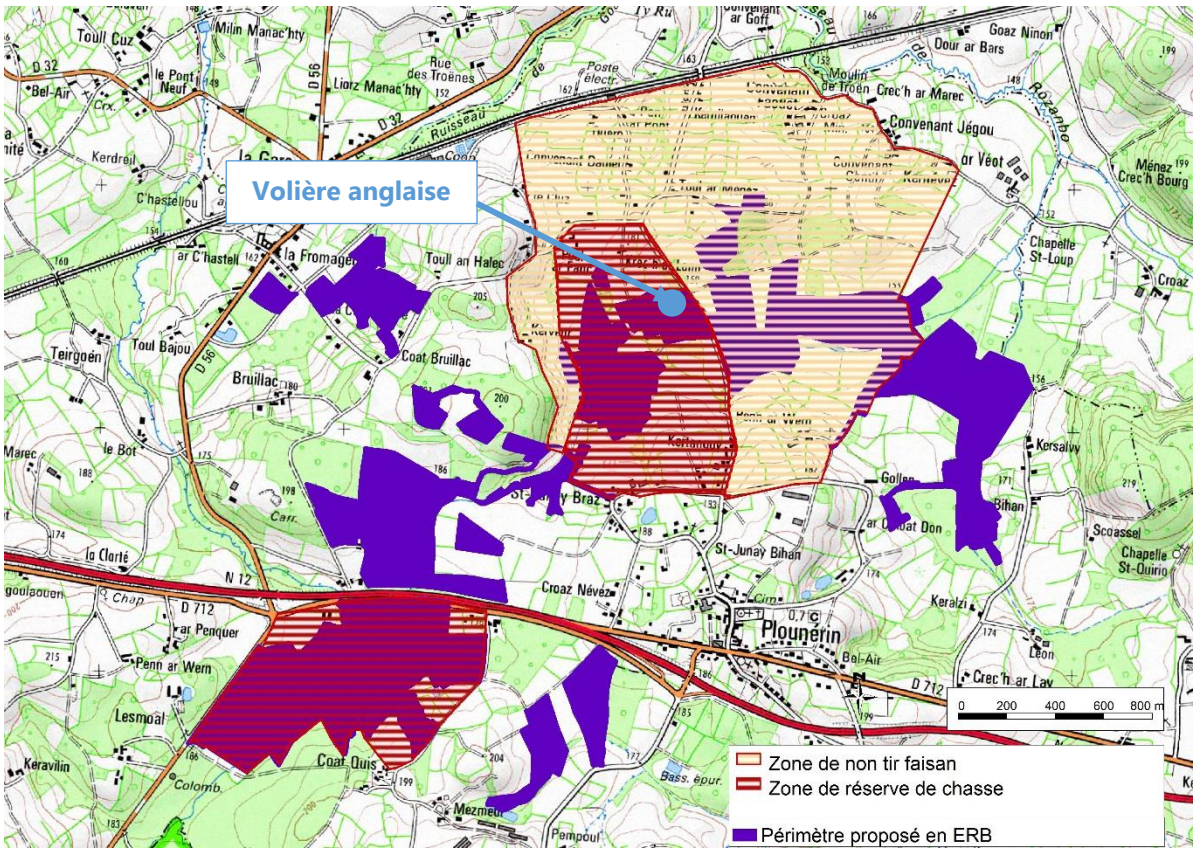

Carte 10 : Gestion cynégétique sur le périmètre de consultation

L'ACC est accompagnée dans ses pratiques par le technicien de la fédération des chasseurs des Côtes d'Armor. Les objectifs et pratiques de gestion de l'association sont en adéquation avec le schéma départemental de gestion cynégétique.

L'association de chasse de Plounérin est un acteur majeur de la préservation et de la gestion des sites de Lann Droën et de Goarem du. La dynamique d'acquisition de parcelles en vue de leur restauration tend d'ailleurs à renforcer encore ce rôle ces dernières années.

Une convention d'usage est signée entre Lannion-Trégor Communauté et l'ACC de Plounérin pour le site de l'Etang du Moulin Neuf, classé en réserve de chasse intégrale. Seule la régulation du Sanglier et du Renard est exceptionnellement autorisée après accord de Lannion-Trégor Communauté.

> ↳ L'Association de chasse et les chasseurs ont une place centrale à jouer dans la gestion à mettre en œuvre à l'échelle du site. Leur connaissance du milieu et de l'historique du site est un atout pour la mise en place d'une action pérenne.

I.2.2.3 Gestion conservatoire (Etang du Moulin neuf)

I.2.2.3.1 Historique

Le site de l'Etang du Moulin Neuf revêt un caractère particulier au sein de la réserve : cet espace fait en effet l'objet d'une gestion publique au titre de la politique espaces naturels des intercommunalités (Beg ar ch'ra puis Lannion-Trégor Communauté) depuis une vingtaine d'années.

1995- 2002 : Etude et aménagement du site

Cette période a été marquée par la forte implication du département aux côtés de la collectivité locale : le département a appuyé l'acquisition et l'aménagement tant techniquement que financièrement.

En 1995, **l'Etang du Moulin Neuf est en vente**. Un particulier se déclare intéressé : il souhaiterait acquérir cet espace pour son loisir, la pratique du ski nautique. Le département conscient de la forte richesse écologique du site, et la commune, désireuses que l'étang retrouve sa place comme un espace de détente pour tous les habitants encouragent la collectivité à acheter le site. En vertu de sa compétence « mise en valeur de son environnement », la communauté de communes prend cette décision.

Le site est acquis, pour 730 000 Francs (111 287,78 €), en 1997 selon le plan de financement suivant :

- 20% pour la communauté de communes,
- 10% pour la Fédération de pêche des Côtes d'Armor,
- 35% pour le département des Côtes d'Armor,
- 35% sur des fonds Européens (FEDER).

La collectivité mandate alors Ouest Aménagement pour réaliser **un bilan et des propositions destinées à définir les orientations** et les interventions pour assurer le devenir et l'optimisation des usages et de la valeur patrimoniale du site (OUEST AMENAGEMENT, 1997).

Cette étude a permis d'approfondir la connaissance du site. En complément de l'évaluation du patrimoine naturel (caractérisation des habitats naturels et investigations sur des groupes particuliers (avifaune et odonates), l'étude apporte des éléments sur :

- *la sédimentation et la bathymétrie* - L'étude indique que l'étang est en phase terminale de comblement. La hauteur d'eau moyenne avoisine les 90 cm. Il y a nécessité de mettre en place une gestion des niveaux d'eau permettant la minéralisation des sédiments et leur transport.
- *la qualité de l'eau* – Cette étude montre la bonne qualité générale de l'eau et indique la possible dénitrification naturelle en queue d'étang.
- *les attentes des habitants.* Le désir de voir l'étang rouvert au public est fortement affirmé lors des enquêtes. Son rôle d'espace de nature et d'usage de loisir également.

L'aménagement du site est effectué en 2002 :
- création d'un sentier de randonnée,
- aménagements pour la pêche et la découverte du site (observatoire, pontons de pêche),
- travaux pour la mise en place d'un pâturage équin. Les prairies sont destinées à être occupées par des chevaux de race Camargue appartenant au conseil départemental,
- aires de stationnement,
- plantations.

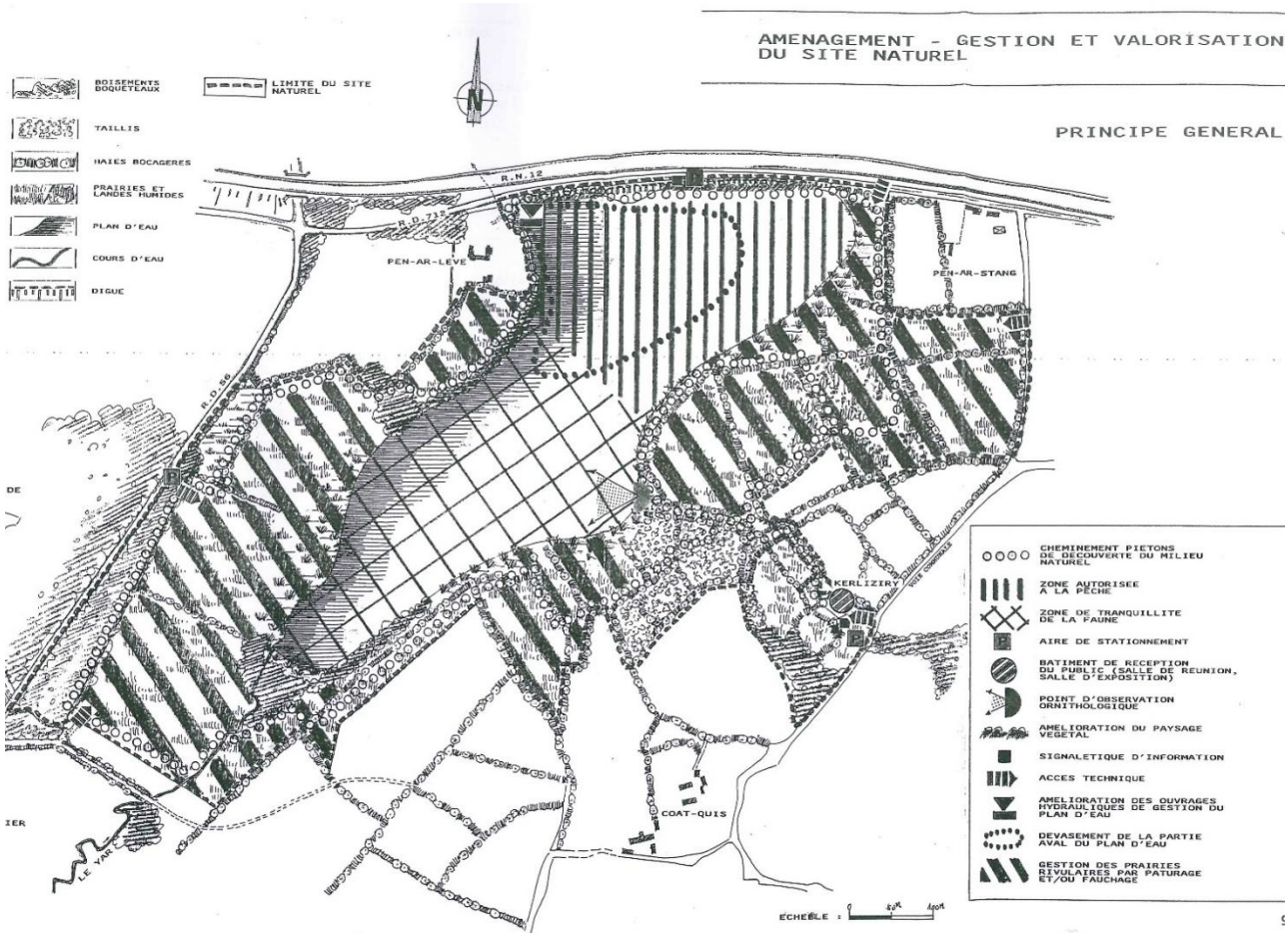

Carte 11 : plan de principe d'aménagement de l'Etang du Moulin Neuf (Bouffort-2001)

En 2002, cinq chevaux Camargue arrivent sur le site et le sentier est ouvert. Des animations « nature » permettent au plus grand nombre de (re)découvrir cet espace naturel.

2002-2016 : Gestion conservatoire et ouverture au public

Au cours de cette période la gestion du site s'affine. Le site est désignéau titre de Natura 2000 et le Document d'Objectifs du site est élaboré. Dans ce cadre, une cartographie des habitats naturels est réalisée par José Durfort (2005).

En décembre 2006, le DOCOB est validé, il définit les objectifs stratégiques suivants :

- Mettre en place une gestion durable des habitats et des espèces,
- Mieux connaître les richesses du site,
- Communiquer autour de la démarche,
- Assurer une mise en œuvre efficace du document d'objectifs, suivre et évaluer.

Dans ce cadre, et avec l'appui des financements européens par des Contrats Natura 2000, la gestion se met en œuvre sur le schéma suivant :

- Pâturage pour les prairies,
- Gestion mécanique sur les landes,
- Travaux pour les espèces d'intérêts communautaires,
- Gestion durable du bocage et des boisements,
- Gestion hydraulique de l'étang : travaux et études.

En 2013, le site est engagé dans deux démarches volontaires de reconnaissance et d'engagements, avec le Groupe Mammalogique Breton :

- Hâvres de paix pour la Loutre,
- Refuges chauve-souris.

I.2.2.3.2 Modalités de gestion

Les milieux ouverts prairiaux

Depuis 2002, le conseil départemental des Côtes d'Armor met à disposition des juments de race Camargue sur l'Etang du Moulin Neuf. Le pâturage a lieu sur des prairies, plus ou moins humides, à l'année. Le pâturage est tournant et mobilise 13 enclos en fonction des contraintes et des ressources de chacune. Les habitats naturels présents sont variés, ordinaires pour certaines parcelles (prairies à joncs diffus, prairies mésophiles) ou à fort enjeu patrimonial (prairies à Molinie, tourbières de pente) pour d'autres.

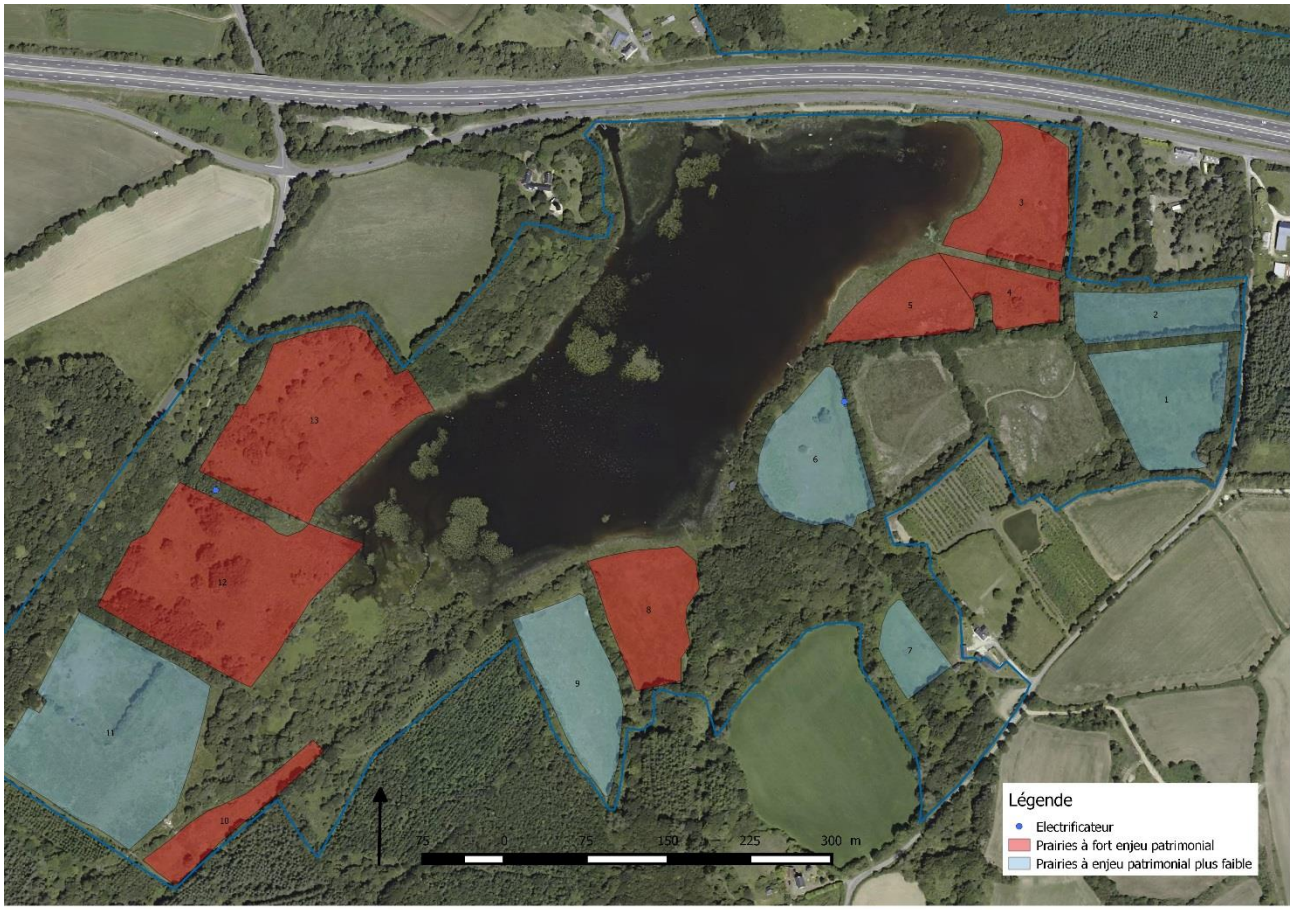

Carte 12 : Cartographies des enclos de pâturage – Etang du Moulin Neuf

Les chevaux restent en extérieur toute l'année et se nourrissent quasi exclusivement de la végétation présente sur le site.

La surveillance et le changement d'enclos sont réalisés en régie et avec le soutien d'un éleveur local, M. Le Bolloc'h avec lequel LTC a signé une convention. Cet éleveur vient également sur le site pour le pâturage de ses Traits breton aux beaux jours. Le calendrier de pâturage est défini annuellement, entre Lannion-Trégor Communauté, le département et l'éleveur, et adapté en cours d'année en fonction des conditions. La pression de pâturage annuelle est relevée pour chaque enclos depuis 2002.

Période	Troupeaux présents	Description	Précisions techniques
2002-2008	5 puis 4 chevaux Camargue (décès en 2005 d'un cheval) Mousse (2000), Lierre (1999) Kellen et Korz (1998).	Sur cette période, le bilan de la gestion montre un sous-pâturage ; une étude de Pascal Bourdon en 2005 le met en évidence et propose la mise en place d'un pâturage bovin au début du printemps sur les parcelles à Molinies. Ce sous pâturage n'est pas à trop stigmatiser : il est à la fois un élément positif (il permet la diversité des habitats dans chacun des enclos) mais également une menace (développement des ligneux d'année en année).	Ensemble des enclos : **14.5 ha** Pression de pâturage moyenne : **0.25 UGB/ha/an**

2008-2016	4 chevaux Camargue et des traits bretons (2 à 4)	En 2008 des Traits Bretons arrivent sur le site. Le sous-pâturage global est toujours tangible. Les parcelles à plus fort enjeu patrimonial sont réservées aux Camargue, en raison notamment de leur fort caractère humide…. Des travaux localisés ont été entrepris avec l'aide de « chantiers école » (de 2014 à 2016) sur des ronciers et une ptéridaie. Sur les prairies assez sèches et sans fort enjeu de conservation, l'éleveur broie les ronciers et roule les fougères. Pour les prairies à plus fort enjeu patrimonial, des opérations de gestion mécanique (fauche avec export par entreprise, cf. paragraphe suivant) ont été entreprises, sur deux années, pour une surface totale de 2.88 hectares, avec l'aide financière de l'Europe.	Enclos principalement pour les Camargue (enclos n° 3-4-5, 8, 10-11, 12, 13) : **10.45 ha** Pression moyenne annuelle : **0.35 UGB/ha/an** Enclos principalement pour les Traits breton (enclos n° 1, 2, 6, 7, 9) : **4.05 ha** Pression moyenne annuelle : **0.42 UGB/ha/an**
2017	4 chevaux Camargue et traits bretons (entre 2 et 4) 8 vaches Highland Cattle	En 2017, des vaches devraient venir pâturer sur le site, suite à une demande d'un éleveur du secteur. L'objectif sera d'agir ponctuellement pour restaurer certaines parcelles (enclos n°12 et 13).	

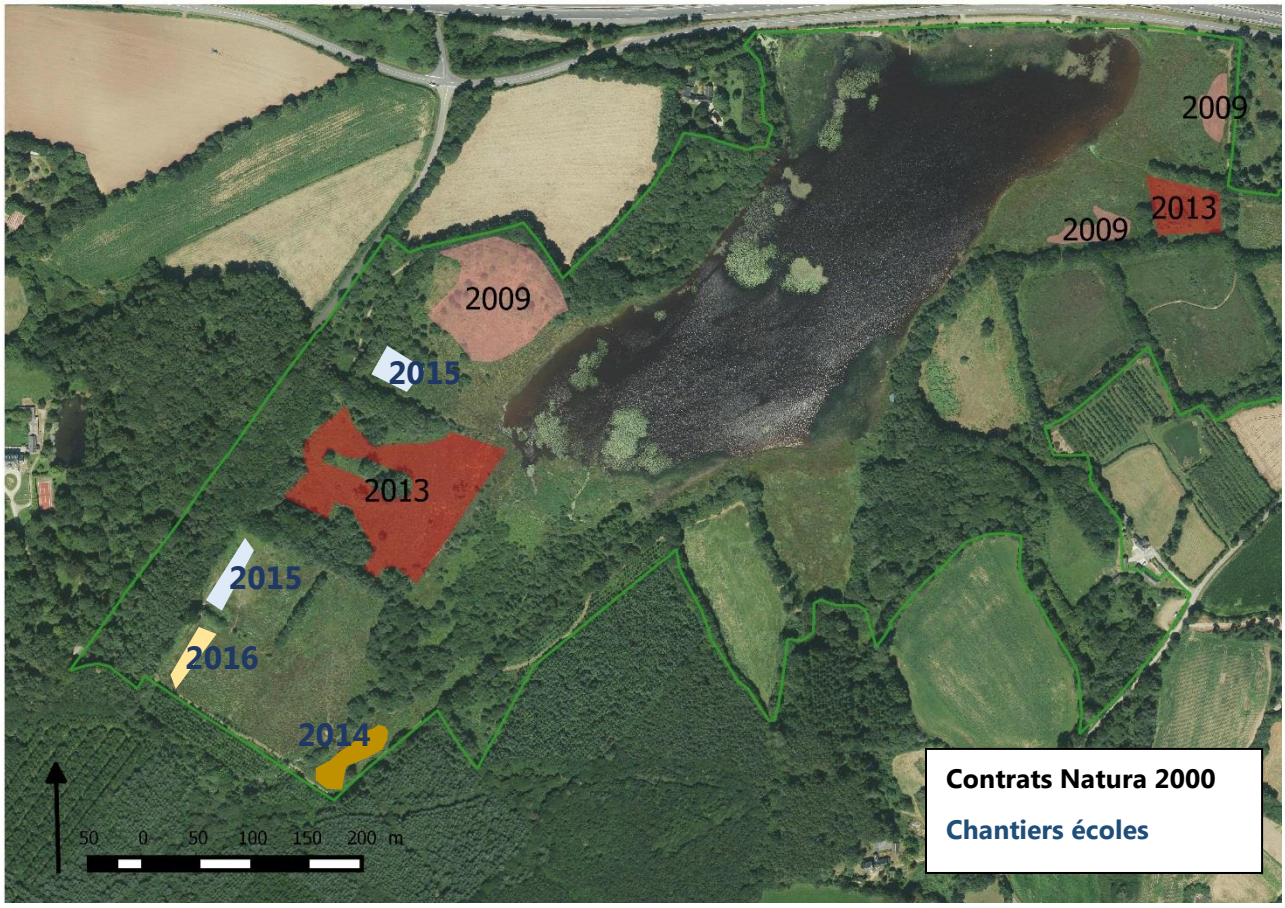

Carte 13: interventions mécanique dans les prairies –Etang du Moulin Neuf

La gestion des milieux landicoles

Sur le site de l'Etang du Moulin Neuf, les landes humides atlantiques tempérées (code Natura 2000 : 4020) occupent 2.4 hectares.
Elles sont principalement présentes sur la rive est de l'Etang. L'état de conservation et la (faible ?) dynamique a mené à ne pas retenir le pâturage comme modalité de gestion principale. Des interventions mécaniques ponctuelles ont été jugées suffisantes pour maintenir la dynamique forestière présente.

Quatre opérations ont notamment été réalisées sur cet ensemble grâce au soutien de Contrats Natura 2000 :
-en 2009, sur près de 1 ha, une fauche avec export de la lande afin de la rajeunir,
- en 2009, sur presque la totalité de la lande, la coupe des ligneux et leur exportation,
- en 2010, un étrépage sur 100 m², là où le potentiel floristique a été jugé le plus important.
- en 2013, le décalage d'un chemin afin de permettre la restauration d'une partie périphérique de lande (500 m² environ) sur un boisement.

Ces travaux ont été réalisés par l'Entreprise Volant (de Penmarch), avec un engin créé spécialement pour intervenir sur ce type de milieux.

Légende n°1 : photos d'intervention dans la lande –Etang du Moulin Neuf

Au bilan les contrats Natura 2000 ont permis une intervention et un rajeunissement sur la quasi-totalité de l'habitat. L'état de conservation n'est cependant aujourd'hui pas encore à son optimum. Les bouleaux sont notamment extrêmement dynamiques sur une périphérie, de moins en moins en marge de l'habitat… Des interventions avec le BTS GPNA de Suscinio n'ont pas suffi à limiter la dynamique. Un nouveau contrat a été déposé fin 2016 (coupe des arbres sur l'ensemble de la lande, puis fauche avec export (1.10ha)).

Des fragments de landes humides sont présents sur d'autres secteurs de l'Etang du Moulin Neuf, imbriqués dans des prairies humides à tourbeuses. La réflexion s'est alors portée à l'unité de gestion globale : le pâturage a été retenu (cf. paragraphe précédent) pour ces ensembles.

Les boisements et le bocage

Bocage

Conformément au DOCOB, le site a fait l'objet d'un plan de gestion du bocage (2011). Ce travail a permis d'identifier et de caractériser les haies présentes et proposer un calendrier d'opération avec des modalités de gestion.
Les haies ont été répertoriées selon leur degré de priorité d'intervention.

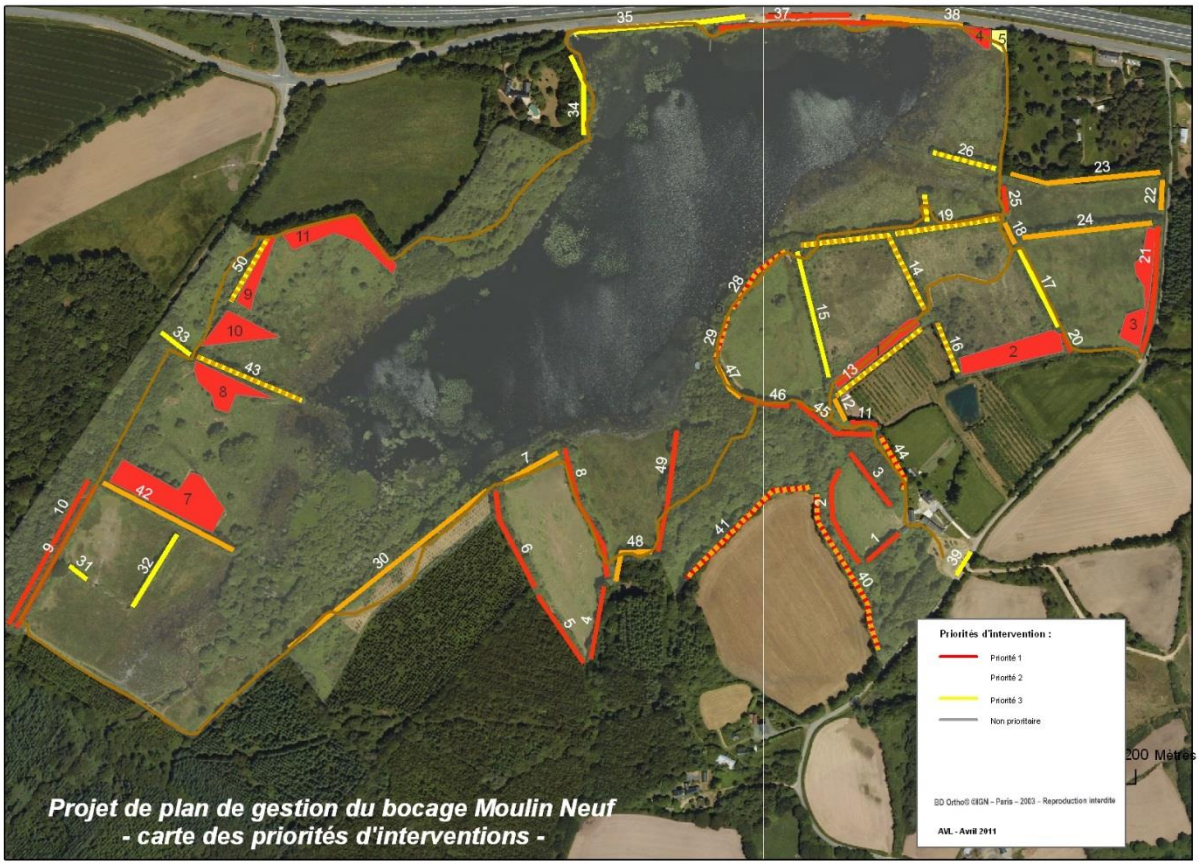

Carte n°14 : bocage de l'Etang du Moulin Neuf

Fin 2016, 2.6 km de haie ont fait l'objet d'une opération de gestion sur les 4.8 km répertorié sur le site, notamment l'ensemble des haies classées en priorité 1 (intervention urgente : dans les 5 ans).

Le bois a été géré de manière durable afin de sélectionner les arbres d'avenir et de favoriser la régénération naturelle.
Les principales modalités de gestion ont été les suivantes :

- coupe par entreprise dans le cadre de Contrats Natura (800m),
- vente de bois sur pied à des particuliers (1000 m),
- prestation d'entreprises financée par la collectivité (800m).

Lorsque cela était possible, les branches et branchages ont été valorisés sous forme de plaquettes, via la filière bois bocage du Trégor (Bocagenèse).

Boisement

Les boisements de l'Etang du Moulin Neuf sont soumis au régime forestier depuis 2013. L'ONF a rédigé une notice descriptive des boisements en 2012 afin de proposer la gestion des 5.7 hectares inventoriés. Ces opérations ont principalement une visée de protection et préservation du milieu naturel et d'accueil du public. La production de bois n'est pas l'objectif principal du site.

Les opérations sont programmées annuellement entre l'agent de l'ONF et les services de Lannion-Trégor Communauté.

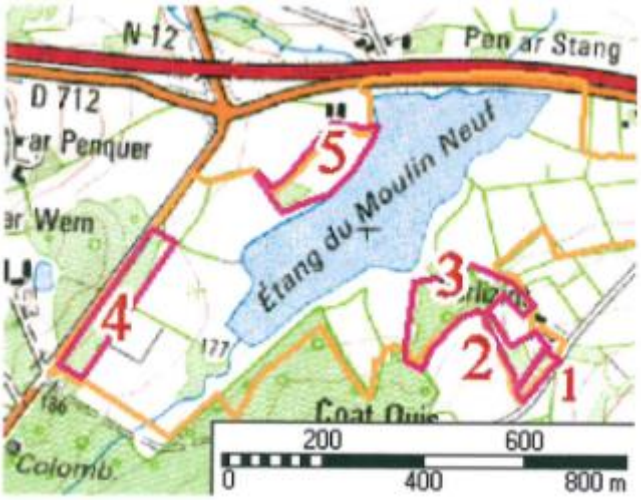

Carte n°15 : boisements à l'Etang du Moulin Neuf

Unité de bois	Surface	Type de boisement	Proposition de gestion (ONF)	Année d'intervention
1	0,29ha	Taillis de chêne et bouleaux	Régénération assistée	2014
2	0,36 ha	Taillis de saule sur zone humide	Ouverture d'un chemin Dégagement du ruisseau Exploitation saule et peuplier	2014-2016
3	2,32 ha	Taillis de saule sur zone humide	Création d'ilots de vieillissement Gestion en taillis sous futaie Taille jeune plantation puis Restauration de la zone humide, balivage du taillis de chêne Gestion de talus (élagage) Coupe/régénération naturelle Dépressage érable	2014-2015
4	1,57 ha	Taillis sous futaie de hêtres et chêne	Conservation bois morts Gestion en taillis sous futaie Puis Eclaircie faible Enlèvement de chablis Puis Régénération assistée	A programmer
5	1,17 ha	Taillis sous futaie de chênes et bouleau	Pas d'intervention sur le secteur nord et Régénération artificielle (plantation)	2016

Les actions pour les espèces animales et végétales patrimoniales

Deux espèces d'intérêt communautaire ont été relevées sur le site. Des opérations de gestion spécifique ont été menées pour préserver et améliorer leur présence :

- La **Loutre d'Europe** : principalement par des travaux de mise en sécurité pour l'empêcher de traverser la RN12. Lors de l'aménagement du site, un grillage a été mis en place entre l'étang et la route. Un Contrat Natura 2000 (2009) a permis la pose de deux portillons et d'une signalétique dédiée. En 2017, un nouveau contrat va être mis en œuvre afin de restaurer l'ensemble de la clôture et de prolonger cette mise en sécurité (sur 500 mètres).
- Le **Grand-Rhinolophe** hiverne dans la longère situé à proximité du parking de Kerlizirit. Des efforts d'aménagement, pour la tranquillité de l'espèce, ont été entrepris : pose de volets, de portes,

reprise de la toiture, fermeture du bâtiment… En 2017, l'étage de la grange située à proximité de la longère va être aménagé pour favoriser l'accueil d'une colonie (Contrat Natura 2000).

Les espèces végétales patrimoniales ont également fait l'objet d'interventions spécifiques, notamment :

- Dégagement d'une station à Comaret (*Comarum palustris*), avec l'aide d'un groupe d'étudiants,
- Création de deux zones d'étrépages dans la lande et les prairies tourbeuses. Ces opérations ont permis la (re)découverte des deux droséras (rosolis ou *drosera*) et de la Grassette du Portugal.
- Dégagement de pieds de Succise des prés, afin de favoriser l'installation *d'Euphydryas aurinia*.

Ces opérations « ciblées » ne doivent pas faire oublier que ces espèces sont prises en compte d'une manière globale, en favorisant le bon état de conservation de l'ensemble des « habitats d'espèces » nécessaire à leur cycle de vie.

Gestion hydraulique de l'étang

L'étang est en phase terminale de comblement (c'est exagéré je pense puisqu'il n'est pas torp tard). L'avenir de la pièce d'eau a donc naturellement été visé par le DOCOB du site.

L'objectif d' *« Amélioration du fonctionnement hydraulique – Gestion des marnages et avenir de l 'étang »* est décliné en 5 mesures :

1- Création d'une brèche.

Cette première action fut justifiée par la déconnexion hydraulique qui existait entre le cœur de l'Etang et son exutoire (au niveau de l'ouvrage régulateur des niveaux d'eau). En effet, en 2002, des travaux ont lieu sur le pont cadre de la RN12, la chaussée présentant des risques d'affaissement. Pour réaliser les travaux à sec, un bourrelet de matériaux est créé dans la partie aval de l'étang. A l'issue du chantier, le bourrelet n'est que partiellement enlevé : la sécheresse de 2003 révèle ce problème, l'étang n'alimentant plus le Yar.

Un chantier a lieu en 2008 pour restaurer la continuité. Il est réalisé par l'entreprise Hélary TP, sous maitrise d'œuvre de la DDAF. L'intervention, d'un coût total de près de 30k€, permet de diminuer le bourrelet mais ne le supprime pas complètement.

Légence 2 : Travaux de restauration de la continuité entre le cœur de l'étang et le moine

2- Définition d'un scénario de marnage

A l'issue de ces travaux, un groupe technique s'est réuni pour définir un plan de marnage pour l'étang. Le plan proposé tente de concilier enjeu écologique et maintien de la fonctionnalité du chenal créé. L'étang doit présenter **un niveau d'eau bas de mai à septembre**. Lannion-Trégor Communauté se charge de mettre en œuvre ce scénario : enlever et remettre les planches en bois qui permettent de réguler le niveau, au printemps et à l'automne.

Les premières années le niveau de l'étang est abaissé faiblement (24 cm) puis, au regard des effets positifs sur la végétation (réapparition de *Luronium Natans*, développement des stations de *Littorella uniflora*) accentué. Le marnage atteint **96 cm** en 2016.

3- Prise de décision sur l'avenir de l'Etang

Une étude a été réalisée dans le cadre du « Contrat Territorial cours d'eau des bassins versants de la Lieue de Grève sur l'état ». Différents scénarios d'évolution ont été étudiés. Cette étude est détaillée plus avant, au point **1.4.3** du plan de gestion.

Les deux derniers points inscrits au DOCOB n'ont pas été réalisés, peu justifiés par rapport aux coûts qu'ils représentent (**4- suppression partielle d'habitats à prêles**) ou pas encore d'actualité (**5- montage d'un dossier de règlement d'eau**).

Evaluation de l'état de conservation des habitats

L'état des habitats est jugé annuellement par le gestionnaire, qui programme ainsi le pâturage et des interventions ciblées. Pour compléter cette approche empirique, plusieurs suivis scientifiques de la végétation ont été commandés à José Durfort (2001, 2005, 2010, 2012 et 2015). Ces suivis (transects et placettes) apportent des éléments sur l'état de conservation des habitats et de la flore, évalue les dynamiques en cours et l'impact des opérations de gestion.

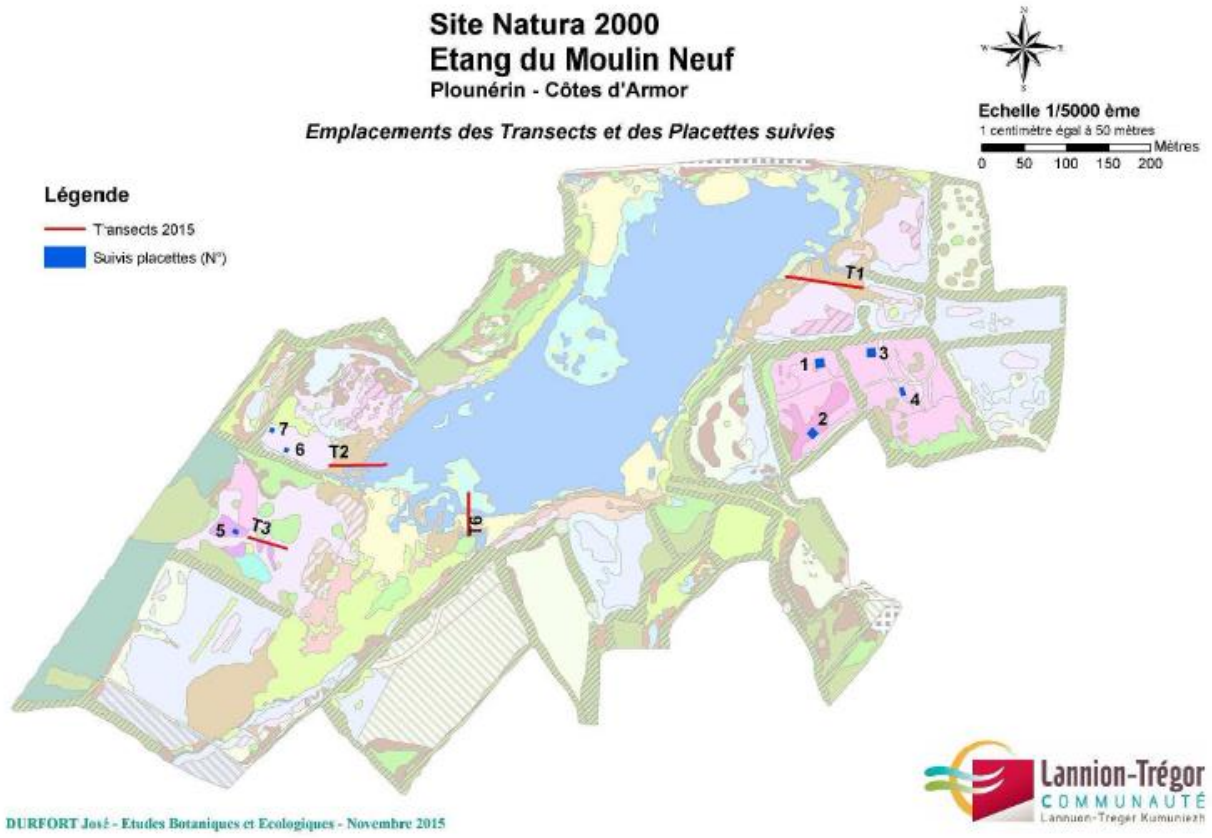

Carte n°16 : emplacements des suivis floristiques –Etant du Moulin Neuf

> ↳ L'Etang du Moulin Neuf constitue une entité bien individualisée sur la réserve. Entièrement publique, cet espace fait l'objet **d'une gestion conciliant patrimoine naturel et accueil du public depuis une quinzaine d'années**.

- L'Etang du Moulin Neuf est bien connu sur le secteur, bien souvent **confondu avec la réserve**.

- La richesse écologique présente à l'Etang du Moulin Neuf est relativement **représentative du reste de la réserve** : son fondement est l'humidité, l'oligotrophie et l'acidité.

- Le classement du site au sein réseau Natura 2000 a permis de mettre en œuvre une gestion concertée **sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire**. La labélisation en réserve naturelle régionale, et le présent plan de gestion, pourra apporter des compléments et des améliorations sur :
  - la prise en compte du patrimoine naturel qui n'est pas reconnu à l'échelle européenne mais pour lequel le site a une responsabilité.
  - l'éducation à l'environnement qui est l'un des trois objectifs défendus par les réserves régionales.

I.2.2.4 Pêche

La pêche est pratiquée sur la moitié nord de l'Etang du Moulin neuf, dans le cadre d'une convention mise en place entre la collectivité (LTC), la commune, le conseil départemental, l'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques de Lannion et la Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Etang de seconde catégorie piscicole sur un territoire où les cours d'eau sont de première catégorie, le site est apprécié des pêcheurs locaux. Ces dernières années, la baisse des niveaux d'eau et l'envasement du plan d'eau ont néanmoins entraîné une baisse du nombre d'usagers.

La Fédération départementale pour la Pêche et la protection des Milieux Aquatiques, qui a cofinancé l'acquisition de l'Etang du Moulin Neuf en 2002, reste attentive à la gestion du site, en participant au COPIL Natura 2000 et au COPIL mis en place pour la création de la réserve. Le suivi de la pêche a été délégué à l'AAPPMA de Lannion.

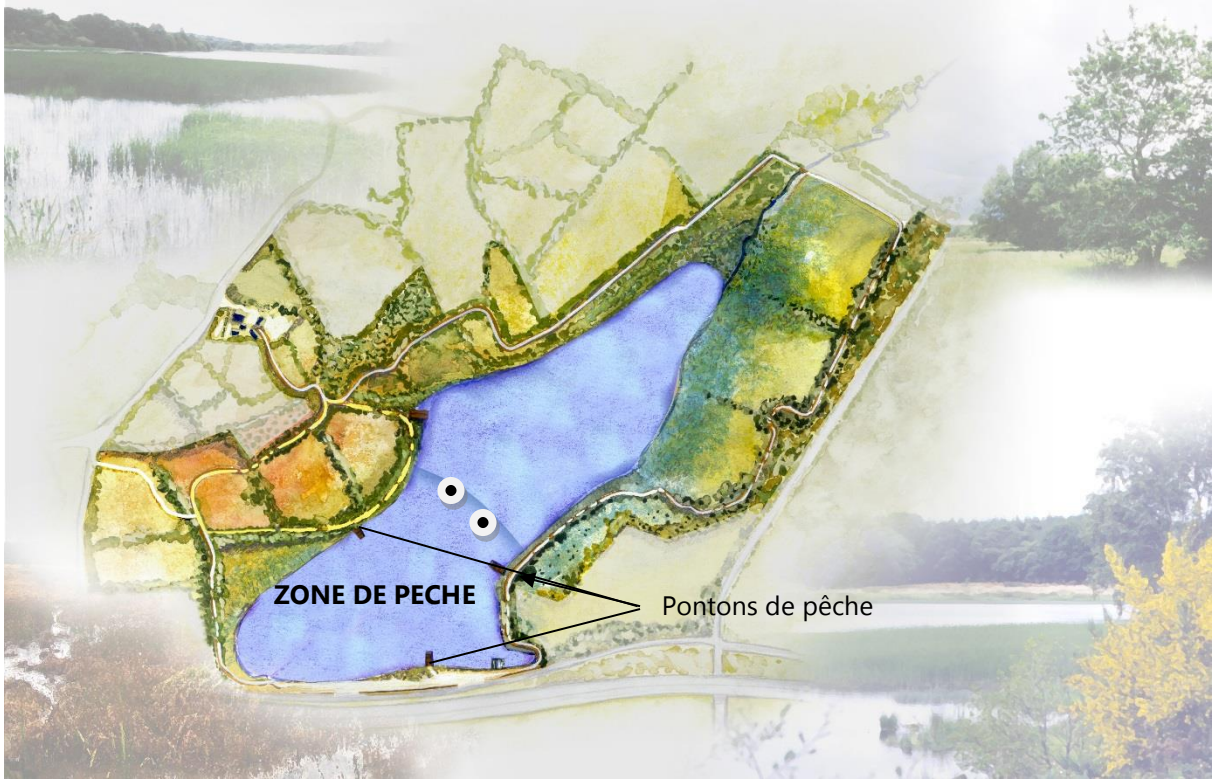

Carte 17 : plan de présentation du site de l'Etang du Moulin Neuf

Les deux étangs de chasse (Goarem du et Lann Droën), ainsi que celui de Coat Bruillac, ne sont pas pêchés par choix des propriétaires.

> ↳ La pêche est une activité appréciée sur le secteur par les habitants et les touristes de passage. Telle qu'elle est pratiquée, son impact est faible et ne peut être jugée négative sur le patrimoine naturel présent. L'atterrissement du plan d'eau va questionner la pérennité de cette activité. S'il est décidé de le maintenir, des aménagements seront nécessaires.

I.2.2.5 Sylviculture

Les espaces boisés sont très importants sur le secteur. Parmi ces espaces, les plantations, anciennes ou récentes, gérées ou abandonnées, sont assez nombreuses. Globalement, on trouve des plantations de résineux sur les sols les moins humides (Kerlizirit, Coat Bruillac- près de 12 ha) et des peupleraies sur les terrains fortement hydromorphes (La Fromagerie, Ty bihan – près de 7.5 ha). Néanmoins, une partie des landes situées sur Lann Droën a été plantée en résineux ; ces plantations ont tendance à entraîner le boisement périphérique des landes abandonnées.

A noter également que les parcelles plantées en peupliers ont, semble-t-il, échoué dans leur majorité. Les parcelles communales situées sur Lann Droën laissent ainsi place à plusieurs endroits à un boisement de feuillus marécageux composé d'essences diverses (saules et frênes dominés par des peupliers fins et chancelants).

Dans le secteur du Liden, des plantations d'essences locales (constitués de chêne et de hêtre) sur près de 3.5 hectares sont intéressantes quoique encore très artificielles en apparence. Elle pourrait potentiellement évoluer vers un habitat d'intérêt communautaire (Hêtraie-chênaie acidiphile à houx) avec une gestion adaptée (sur le long terme…). Il sera donc opportun de rencontrer le propriétaire, et de voir également auprès des conseils forestiers comment il serait possible de mener sur le long terme ces plantations. Le Houx pourrait très probablement s'y installer spontanément compte tenu de l'environnement favorable. Il est probablement assez rare aujourd'hui en Bretagne de voir des plantations feuillues entièrement constituées en essences locales !

Il faut rappeler toutefois que ce serait un engagement long, qui aura un coût, et que les bois de ce type ne seront sans doute pas la priorité de la RNR. De nombreuses hêtraies-chênaies acidiphiles existent dans les environs proches (par exemple dans le site Natura 2000 de la Vallée du Douron).

Aucun document de gestion ne couvre les plantations privées, en raison notamment de la taille restreinte des parcelles et du nombre important de propriétaires. Regrouper les propriétaires forestiers privés et organiser la gestion à l'échelle de l'ERB pourraient être positif.

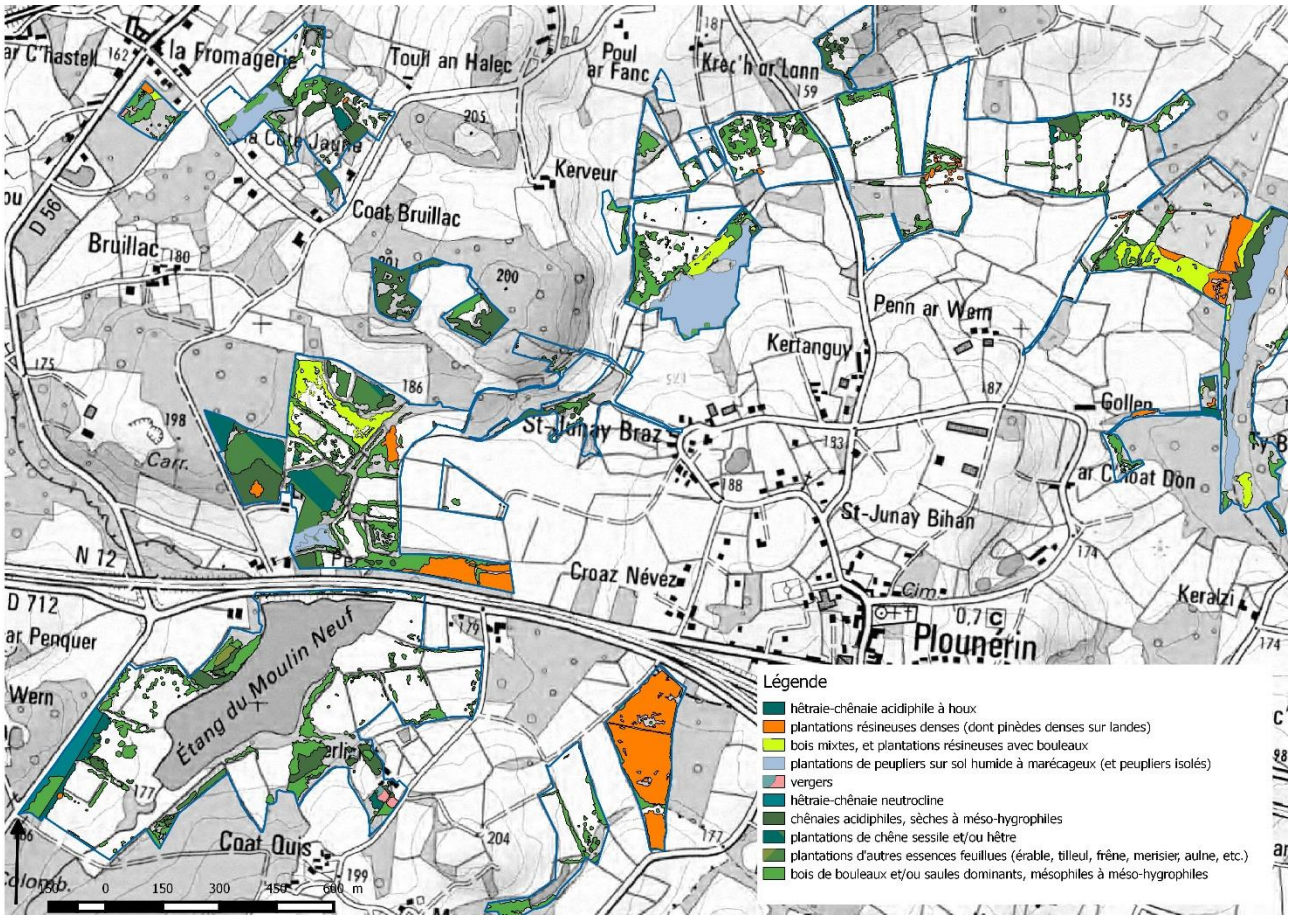

Carte 18 : boisements et plantation sur la réserve

Concernant la gestion des espaces forestiers publics, il faut souligner la mise en place par Lannion-Trégor Communauté d'un Plan de Gestion du Bocage (PGB) sur les 4877 m de haies du site de l'Etang du Moulin Neuf (AVL, 2011). Ce plan de gestion est mis en œuvre depuis 2011 et, fin 2015, l'ensemble des opérations jugées prioritaires auront été réalisées. Ce PGB est complété par l'accompagnement de l'ONF sur la gestion forestière du site.

L'outil « PGB », s'il n'a pas encore été mobilisé à ce jour sur le secteur, est également disponible pour les exploitants agricoles. Les deux structures de bassins versants impliquées développent en effet des programmes en faveur de la gestion bocagère.

En complément, soulignons la présence sur le territoire de la SCIC Bocagenèse. Cette société coopérative, soutenue notamment par les collectivités locales, accompagne les différents producteurs de bois (en particulier de bois de bocage) dans la gestion et la valorisation de cette ressource.

- La sylviculture est présente sur le périmètre de la réserve. Les parcelles plantés d'essences allochtones devront trouver un itinéraire technique adaptées pour les mener progressivement vers plus de naturalité. La valeur économique de ces boisements est à prendre en compte dans la démarche menée auprès des propriétaires.

I.2.2.6 L'abandon des activtiés

Présenter la réserve comme une « *richesse* de la commune » est parfois difficile à entrevoir pour ses habitants. Les parcelles labélisées ont souvent été celles que les propriétaires considéraient comme sans intérêts, des terres « froides » selon les anciennes dénominations agricoles.

Ce manque d'intérêt est perceptible par les habitats présents (nombreuses saulaies) et les facteurs de dégradation relevés (enfrichement très fréquents sur les habitats ouverts).

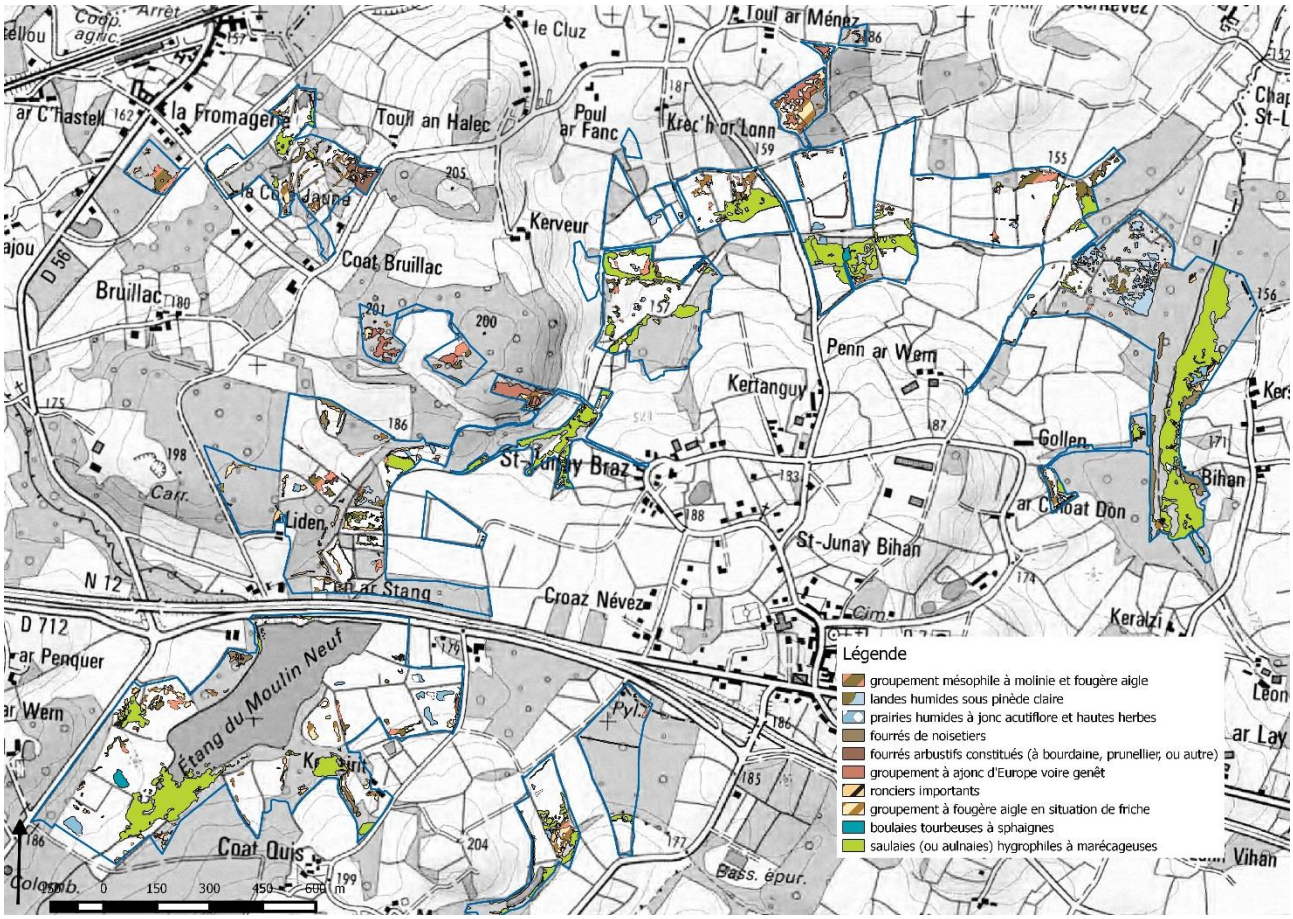

Carte 19 : quelques habitats généralement présents pour cause d'abandon

Parfois les propriétaires ont découvert leur propriété grâce à la démarche de labélisation : ces parcelles étaient oubliées du patrimoine familial.

Cette mauvaise image entraine des comportements peu respectueux de ces espaces, notamment dans le vallon de Saint Junay où des apports récents de déchets sont visibles.

Pour le gestionnaire, l'abandon, la « non-intervention » dirait-il, est parfois positif : il est constitutif d'habitats patrimoniaux (saulaie marécageuse par exemple) ou permet une évolution singulière (landes à sphaignes).

- L'abandon est à prendre en compte tant en terme de (non) usage que d'image perçue.
- Cet état a pu être bénéfique sur certains espaces, il convient de l'expliquer pour le choisir, parfois, comme modalité de gestion.

I.3 L'environnement et le patrimoine naturel

I.3.1 Milieu physique

I.3.1.1 Le climat

Le climat de Plounérin est un climat tempéré océanique, à mi-chemin entre le littoral et les Monts d'Arrée. Les températures y sont douces avec une amplitude saisonnière assez faible ; la température moyenne se situe entre 10 et 11°C. La durée d'insolation moyenne est de 1500 h/an. La moyenne des précipitations est de 737 mm/an. Les vents dominants sont orientés ouest-est.

I.3.1.2 Topographie

Situé sur les contreforts des Monts d'Arrée et à cheval sur 3 bassins versants, Plounérin est particulièrement vallonné. Sur le périmètre de la réserve, l'altitude varie de 150 à 240 m (voir carte 11 : altimétrie – hydrographie).

I.3.1.3 Géologie

L'essentiel des informations sur la géologie est tiré de la carte géologique à 1/50000, feuille Belle-Isle-en-Terre, n° 241 et de sa notice explicative (Bambier, *et al.*, 1984) qui regroupe l'ensemble des données scientifiques relatives à ce secteur. La présente description du contexte géologique a par ailleurs été rédigée par M. Pierre Jézugo (CSRPN).

On peut souligner la relative unité du périmètre couvert par la réserve de Plounérin qui fait intégralement partie du complexe granitique dit de Plouaret *sl,* celui-ci constituant l'un des éléments de la ceinture batholitique médio-armoricaine mise en place entre 330 et 300 millions d'années.

Ce complexe granitique est constitué de deux ensembles (voir figures ci-dessous) :

- un ensemble nord précoce formé de roches granitiques à dioritiques : la seule roche relevant de cet ensemble est le granite de Bruillac qui subsisterait en enclave au sein de l'ensemble sud. La géométrie de cet ensemble est celle d'un cône très largement évasé ;
- l'ensemble sud plus tardif, de forme cartographique subcirculaire, recoupe et tronque l'ensemble nord. Il renferme en son sein des éléments enclavés (granite de Bruillac, diorites de Lanvellec) rapportés à l'ensemble nord. Cet ensemble est lui-même formé de cônes emboités qui sont de l'extérieur vers le centre : le granite du Ponthou, le granite de Guerlesquin, le granite de Loguivy et le granite de Croaz-Illiès.

Au-delà des textures et des compositions minéralogiques légèrement différentes, ces granites ont des caractères voisins : couleurs souvent claires (leucogranites : granites de Guerlesquin et Loguivy), présence plus ou moins abondante de Muscovite. Leur autre caractéristique est une géochimie assez typée se manifestant par leur richesse en silice (SiO2 excédant 72 %), la faiblesse en chaux (CaO parfois inférieur à 1 %) ; sur un tel substrat seuls des sols acides peuvent se développer.

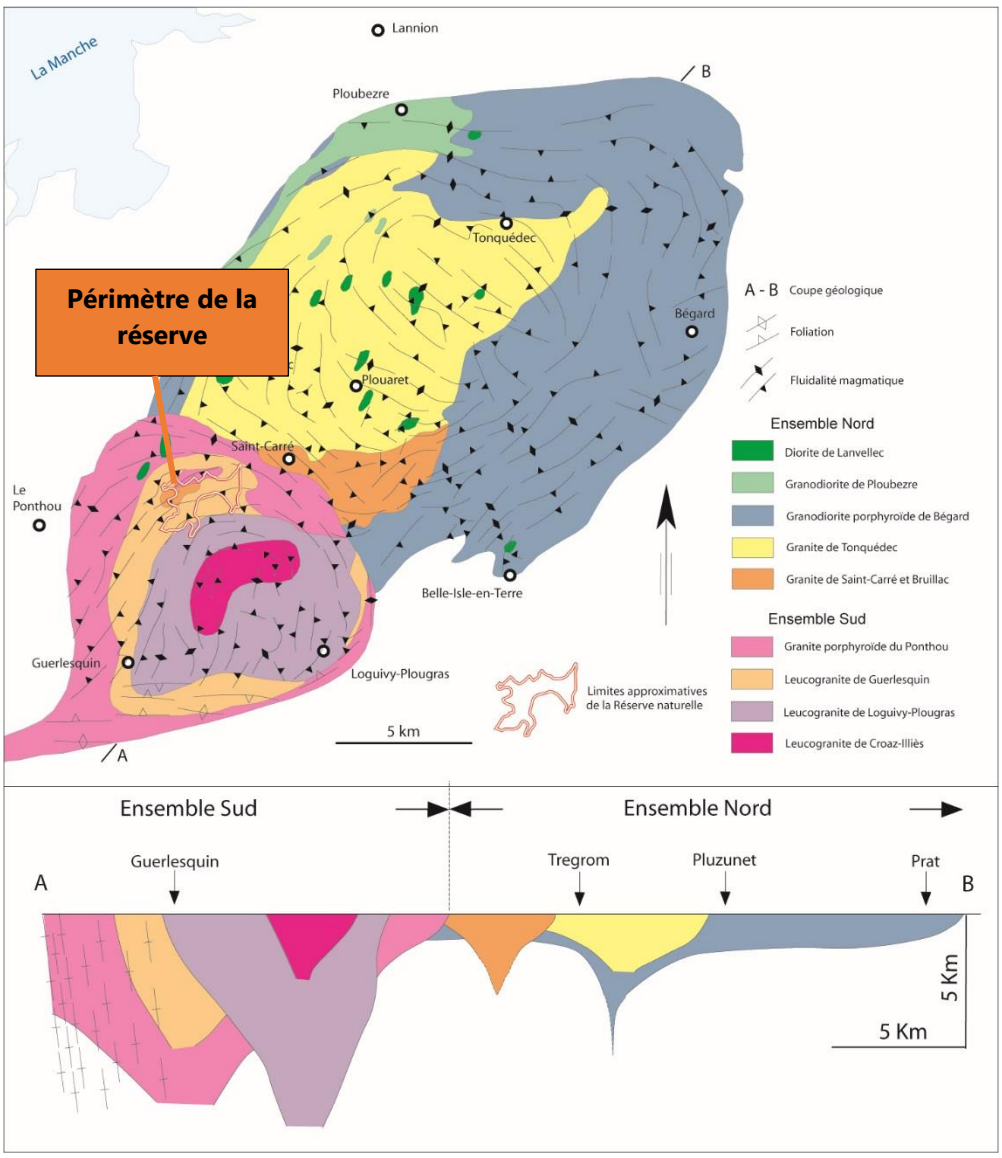

Carte n°20 : Schéma interprétatif du complexe granitique de Plouaret sl figurant la position du projet de RNR au sein de l'ensemble sud ; seule figure la courbe-enveloppe du projet (Guillet, et al., 1985)

La carte ci-dessous résume la situation au niveau de la réserve : on voit affleurer principalement le granite de Guerlesquin (3) suivi de celui de Bruillac (1) ; le granite du Ponthou (2) et celui de Loguivy-Plougras (4) n'occupant que de faibles surfaces à la périphérie nord et sud du projet.

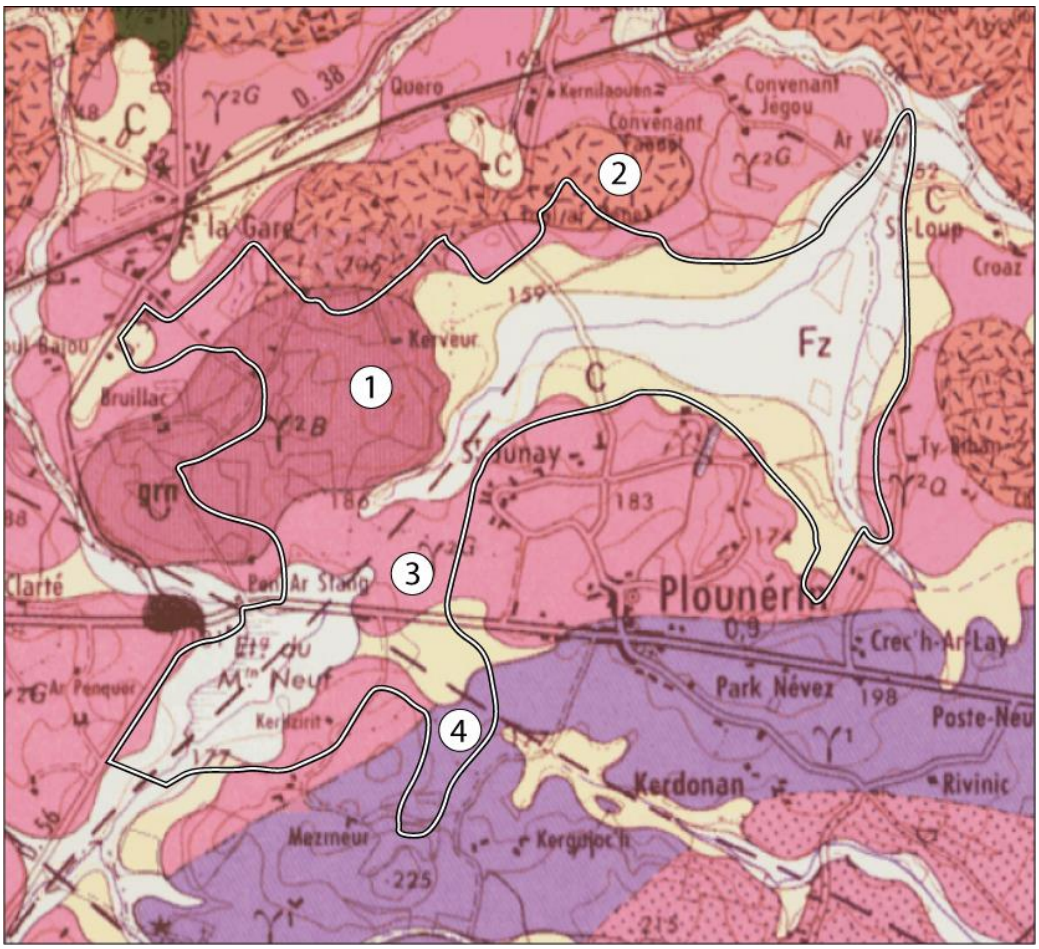

Carte n°21: Carte géologique du secteur

Cette carte montre également qu'une partie importante de la future réserve est installée sur des formations récentes (Colluvions : C ; Alluvions fluviatiles récentes : Fz) ; le passage entre ces deux termes étant progressif comme celui vers les altérites qui peuvent surmonter les différents granites. Les sols se développant sur ces formations récentes sont souvent plus argileux et plus compacts, favorisant le développement de landes tourbeuses. Les altérites (ici arènes granitiques) peuvent être, quand elles se développent sur une épaisseur suffisante, de bons réservoirs aquifères.

Les deux seules failles (interprétées) dans le domaine concerné pourraient avoir pour la première (N50°) guidé le tracé du Yar jusqu'à l'étang du Moulin-Neuf et pour la seconde (N120°) expliquer son brutal coude vers le nord-ouest à la sortie de ce même étang.

La seule carrière répertoriée à proximité du projet est située à la limite ouest (sud de Bruillac) et exploitait le granite du même nom.

I.3.1.4 Géomorphologie

La très grande majorité de la réserve se situe au niveau de cuvettes creusées par les ruisseaux en tête du bassin versant du Yar. Les buttes de Coat Bruillac (201m) et Toul an Halec (205m) à l'ouest, Mezmeur (225m) et le bourg de Plounérin (205m) au sud, Scoassel (219 m) à l'est et Ménez Crec'h bourg (199m) au nord-est, encadrent les deux cuvettes principales du Moulin Neuf et des landes de Saint-Junay. Le tracé de la voie express a perturbé l'interfluve séparant les 2 cuvettes.

Le point bas du périmètre d'étude, situé à la limite communale Plounérin-Lanvellec, au nord-est de la réserve, chevauche la courbe de niveau à 150m.

Le relief bien que vallonné est peu marqué et les pentes depuis les sommets des buttes vers les lits des ruisseaux sont douces, largement empâtées par les colluvions, à l'origine d'une vaste zone accueillant les milieux humides.

I.3.1.5 Pédologie

Il n'existe pas de carte pédologique du secteur proche de la réserve, notre source est donc une carte des sols de plus grande échelle (1987, 1/100 000ème –Côtes d'Armor). Les sols sont décrits de types bruns à bruns acides, peu à moyennement profonds de texture sablo-limoneuse. Cette description correspond à la connaissance ponctuelle du gestionnaire.

Dans le cadre de l'étude **Diagnostic de l'Etang du Moulin Neuf** (SCE, 2011) une analyse pédologique a été portée sur les prairies tourbeuses et les landes de l'Etang du Moulin Neuf. Des sondages pédologiques (21) ont été effectués afin de décrire les sols et les circulations d'eau. L'objectif était principalement d'établir les relations entre le niveau d'humidité de ces sols et le niveau d'eau de l'étang.

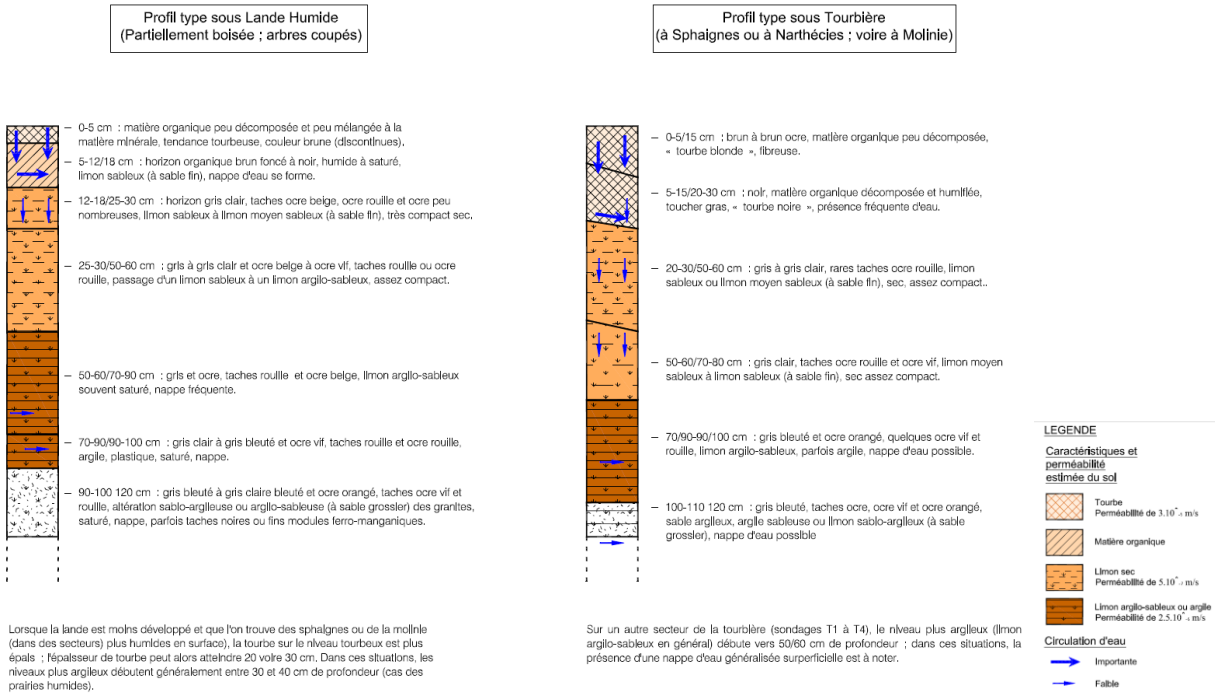

Légende : profil de sol à l'Etang du Moulin Neuf, prairies tourbeuses et landes (SCE-2011)

L'étude a permis de déterminer que la présence des tourbières hautes à Narthécie n'est pas liée au niveau du plan d'eau de l'étang.

L'épaisseur de tourbe excède rarement 5 cm et la tourbe disparaît dans la zone noyée régulièrement. Les tourbières se sont également formées en fonction d'une microtopographie du terrain initial ; un léger creux ou une micro-cuvette pouvant favoriser la stagnation de l'eau en surface pendant une période prolongée sur une roche acide (granite) et produisant les conditions idéales à l'installation de plantes spécifiques.

Le fonctionnement hydrodynamique ne présente donc aucune nappe à proprement parler. L'engorgement du sol s'explique par la présence de nappes perchées plus ou moins temporaires dans l'horizon superficiel.

Il faut noter que, même en été, la surface du sol (niveau tourbeux ou tourbe) voit de l'eau circuler, ce qui suppose une alimentation assez conséquente et régulière par l'amont, ainsi qu'une très faible infiltration en surface.

I.3.1.6 L'eau

I.3.1.6.1 Hydrographie

La grande majorité de l'ERB est située sur le bassin versant du Yar. Si c'est le Yar qui alimente l'Etang du Moulin neuf, ce sont cependant 2 sous bassins-versants qui occupent la majeure partie de la superficie proposée au classement : le Ruisseau de Goaz Meur, dont les sources se trouvent au niveau de Goarem du et de Coat Bruillac et, principalement, le Ruisseau de Saint-Junay et ses affluents de rive droite. Ces ruisseaux forment le Ruisseau de Rozambo aussitôt en aval du périmètre ERB, puis le Dour Elego après la confluence avec le Ruisseau de Goaz Meur au niveau des limites communales de Plounérin, Lanvellec et Plufur.

Le sud de l'ERB, au niveau de Mezmeur, constitue quant à lui la zone de source d'un petit affluent de rive gauche du Guic, principal affluent du Léguer.

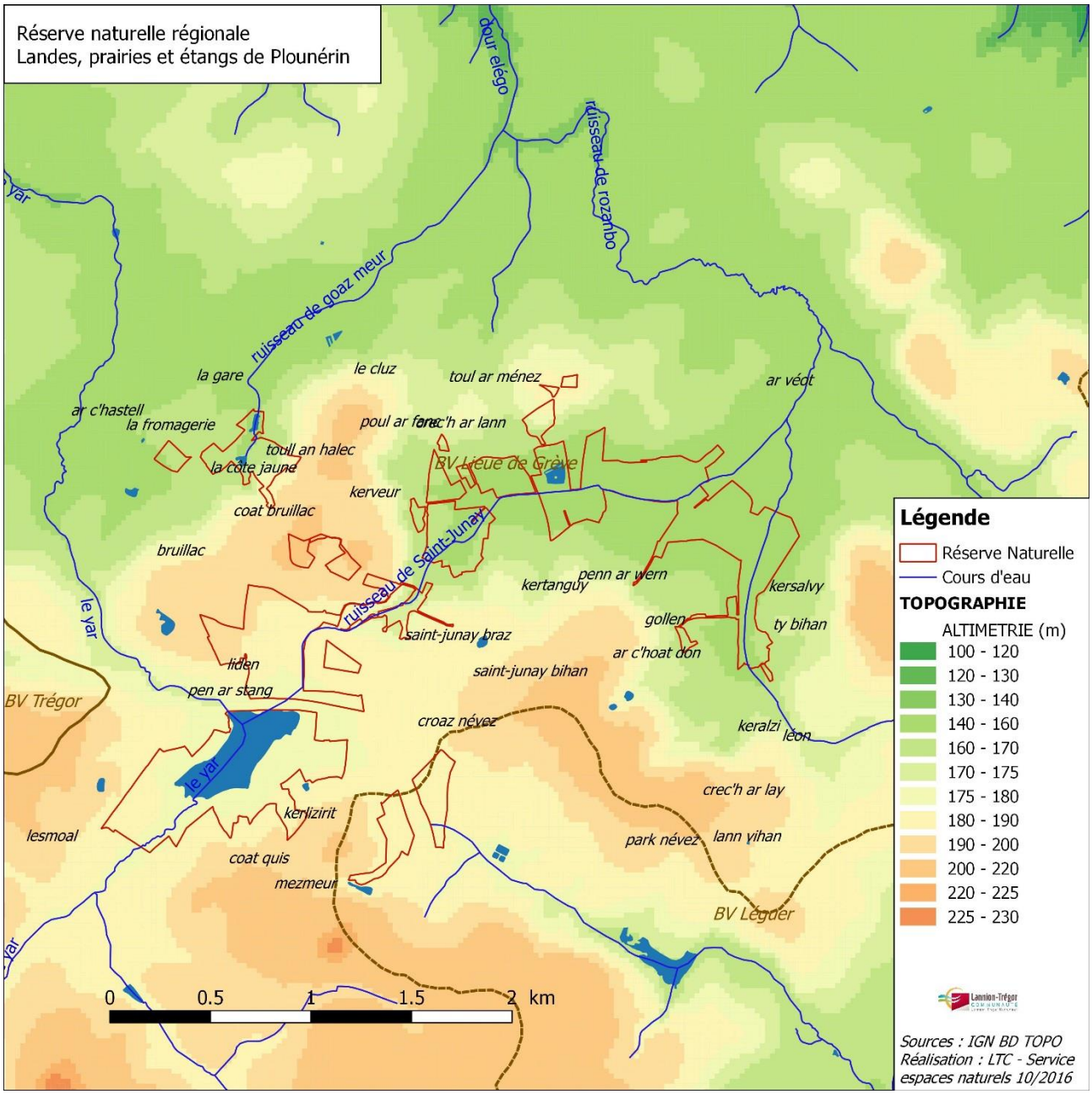

Carte 22 : Altimétrie - Hydrographie

L'ensemble se trouve donc principalement au sein d'un vaste réseau de sources, au niveau de la zone de contact entre les deux principaux bassins versants du Trégor : le Yar et le Léguer.

I.3.1.6.2 Qualité de l'eau

La qualité de l'eau est globalement bonne du fait de la localisation de la zone d'étude, en amont des bassins versants concernés, dans un contexte bocager et boisé assez dense.

Trois points de suivi de la qualité de l'eau, relevés très régulièrement par le Comité des bassins versants de la Lieue de grève et ciblés sur les taux de nitrates, permettent de dresser un tableau fidèle et actualisé.

Les suivis se font en amont et en aval de l'Etang du Moulin Neuf, sur le Yar, et sur le Ruisseau de Rozambo, une centaine de mètres en aval de la Chapelle Saint-Loup, juste en aval du périmètre d'étude donc, au nord-est de l'ERB.

Le figué des points de suivi se confond avec les plans d'eau

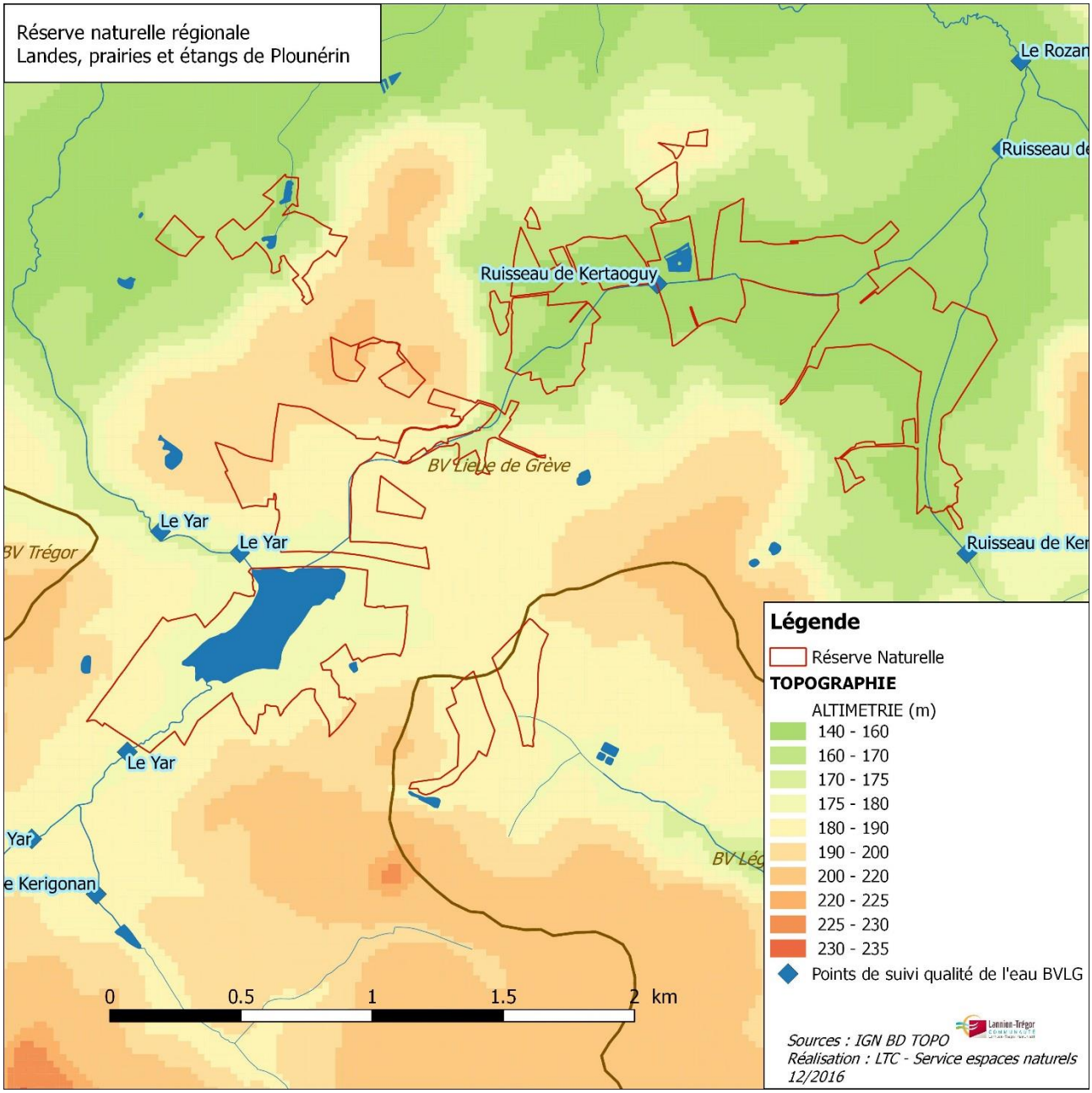

HELP !

Carte23 : Suivis de la qualité de l'eau

On constate des taux de nitrates moyens de 18,12 mg/L à l'amont de l'Etang du Moulin Neuf sur la période 2011-2015. Ce taux est divisé par 2 au sortir du plan d'eau. Sur le Ruisseau de Rozambo, le taux moyen est de 13,7 mg/L sur la période 2009-2015. Pour l'ensemble de ces trois points de suivis, le pic est relevé en août 2013 avec 30 mg/L mesurés en amont du Moulin neuf.

A noter cependant que les suivis ne concernent pas les paramètres bactériologiques. Certaines années, des blooms de cyanobactéries ont cependant été observés sur l'Etang du Moulin Neuf sur de courtes périodes.

Une cartographie du réseau hydraulique a été réalisée pour l'Etang du Moulin Neuf (Durfort, 2006). Cette analyse affirme l'importance du Yar pour l'alimentation du plan d'eau, répertorie les affluents et pointe les

sources de pollutions potentielles. Une buse située au nord de l'étang est tout particulièrement visée : elle récolte les eaux de la RN12 et pourrait donc être un vecteur de pollution accidentelle important. Des courriers et une réunion ont eu lieu avec les services de la DIRO (direction interdépartementale des routes ouest) pour demander la mise en place d'un bassin de décantation en amont de cette arrivée d'eau. A ce jour sans résultat.

I.3.2 Patrimoine naturel

I.3.2.1 Les habitats naturels

La réserve des "Landes, prairies et étangs de Plounérin" est située au nord-ouest de la péninsule armoricaine dans la région biogéographie européenne nommée « Atlantique ». Elle est placée sur les contreforts des Monts d'Arrée, en zone arrière-littorale relativement proche (15 km).

I.3.2.1.1 Etat de la connaissance

La cartographie des habitats a été réalisée en 2016 par José Durfort sur l'ensemble de la réserve. Pour le secteur de l'Etang du Moulin, seule une actualisation de la cartographie de 2005 a été effectuée.

Le travail a été réalisé dans le respect du guide réalisé par le Conservatoire botanique National de Brest (Hardegen, 2014).

Le travail comprend donc :

- L'établissement de la typologie des végétations du site d'étude : saisie et analyse des relevés phytosociologiques, liste des communautés végétales.
- La délimitation des unités de cartographie (au 1/2500e pour les habitats patrimoniaux)
- L'intégration des données recueillies dans une base d'information géographique et leur numérisation.

Ce travail a été mené en collaboration avec les services du Conservatoire botanique national de Brest.

I.3.2.1.2 Description des habitats, fonctionnalité et facteurs d'influence

53 unités de végétations réparties en 2377 polygones ont été identifiées sur la réserve. Leurs surfaces varient de 3 m² à 7,9 ha

Groupement de végétation	Surface	Végétation	Surface (m²)	Code végétation
Boisement et plantation	84 ha	hêtraie-chênaie acidiphile à houx	15 034	1
		hêtraie-chênaie neutrocline	8 933	2
		chênaies acidiphiles, sèches à méso-hygrophiles	92 897	3
		talus boisés (chêne dominant, avec parfois essences feuillues diverses)	129 355	4
		plantations de chêne sessile et/ou hêtre	35 765	5
		plantations d'autres essences feuillues (érable, tilleul, frêne, merisier, aulne, etc.)	3 906	6
		bois de bouleaux et/ou saules dominants, mésophiles à méso-hygrophiles	190 662	7
		boulaies tourbeuses à sphaignes	2 022	8
		saulaies (ou aulnaies) hygrophiles à marécageuses	144 300	9
		plantations résineuses denses (dont pinèdes denses sur landes)	81 346	10
		bois mixtes, et plantations résineuses avec bouleaux	36 326	11
		plantations de peupliers sur sol humide à marécageux (et peupliers isolés)	74 456	12
		vergers	2 646	13
		fourrés de noisetiers	19 502	44
Communauté d'eaux libres	16 ha	communautés ou radeau à trèfle d'eau	2 619	28
		ourlet de roselières à phragmite	100	29
		magnocariçaie à laîche en panicule	6 167	30
		groupements d'hélophytes rubanées (iris jaune, rubanier rameux, massette à feuilles larges)	369	31
		cariçaie riveraine à laîche vésiculeuse	2 976	32
		jonchaie haute inondable (et communautés fermées de taille moyenne du bord des eaux)	20 738	33
		formation de petits hélophytes en zone régulièrement inondable	1 560	34

		végétation amphibie estivale à bident	1 023	35
		formation à prêle des eaux	18 506	36
		formation à éléocharis des marais	286	37
		gazons amphibies de bord d'étangs	4 664	38
		groupements aquatiques d'étangs, mares et dépressions acides	9 130	39
		couverture de lentilles d'eau	630	40
		groupement à potamot nageant	4 496	41
		groupement à nénuphar jaune	6 303	42
		ruisseau mésotrophe (le Yar)	249	43
		eau libre	84 300	53
Milieux de landes et de prairies	52 ha	landes sèches	2 497	14
		landes mésophiles	13 470	15
		groupement mésophile à molinie et fougère aigle	23 519	16
		landes humides sous pinède claire	17 797	17
		landes humides	113 285	18
		landes humides à sphaignes	2 945	19
		tourbières à narthécie	2 139	20
		prairies mésophiles naturelles ou artificialisées	51 918	21
		prairies méso-hygrophiles à jonc diffus	34 909	22
		prairies humides à jonc acutiflore	125 740	23
		prairies humides à jonc acutiflore et hautes herbes	10 387	24
		prairies oligotrophes à molinie, méso-hygrophiles à marécageuses	65 367	25
		prairies humides oligotrophes diversifiées	57 404	26
		communautés de bas-marais acides à comaret et/ou laîche à bec, à linaigrette	1 829	27
Milieux ouverts dégradés	8 ha	fourrés arbustifs constitués (à bourdaine, prunellier, ou autre)	9 366	45
		groupement à ajonc d'Europe voire genêt	14 452	46
		groupement à fougère aigle en situation de friche	31 745	47
		ronciers importants	19 056	48
Autres	2 ha	groupements de plantes rudérales (nitrophiles ou de remblais)	4 607	49
		chemins, aires de stationnement	13953	50
		bâtiments, structures artificielles	349	51
		prairies artificielles, cultures ou jardins	433	52

La réserve se perçoit en première lecture comme une mosaïque de milieux naturels ou semi naturels imbriqués les uns dans les autres.

Les **milieux ouverts ou de fourrés** (prairies et landes principalement) recouvrent près de **60 hectares.** Ils sont généralement ceinturés par un bocage dense et âgé. Le bocage, en surface, représente près de **13 hectares**.

Les boisements marquent fortement l'occupation du sol : **84 hectares de bois sont recensés**. Parmi ceux-ci, près des deux tiers sont en situation humide (59 ha) : saulaie, boulaie, aulnaie et peupleraie principalement.

Les formations artificielles sont bien représentées sur le périmètre de la RNR : les plantations (23 hectares) des années 1970-1980 représentent donc un potentiel de restauration à prendre en compte.

Les **plans d'eau** (**16 hectares**) sont également le témoin de l'activité de l'homme : ils ont globalement retrouvé un caractère de naturalité au regard des formations végétales présentes sur la plupart d'entre eux.

Le périmètre est morcelé, de forme allongée ou présentant des « trous ».

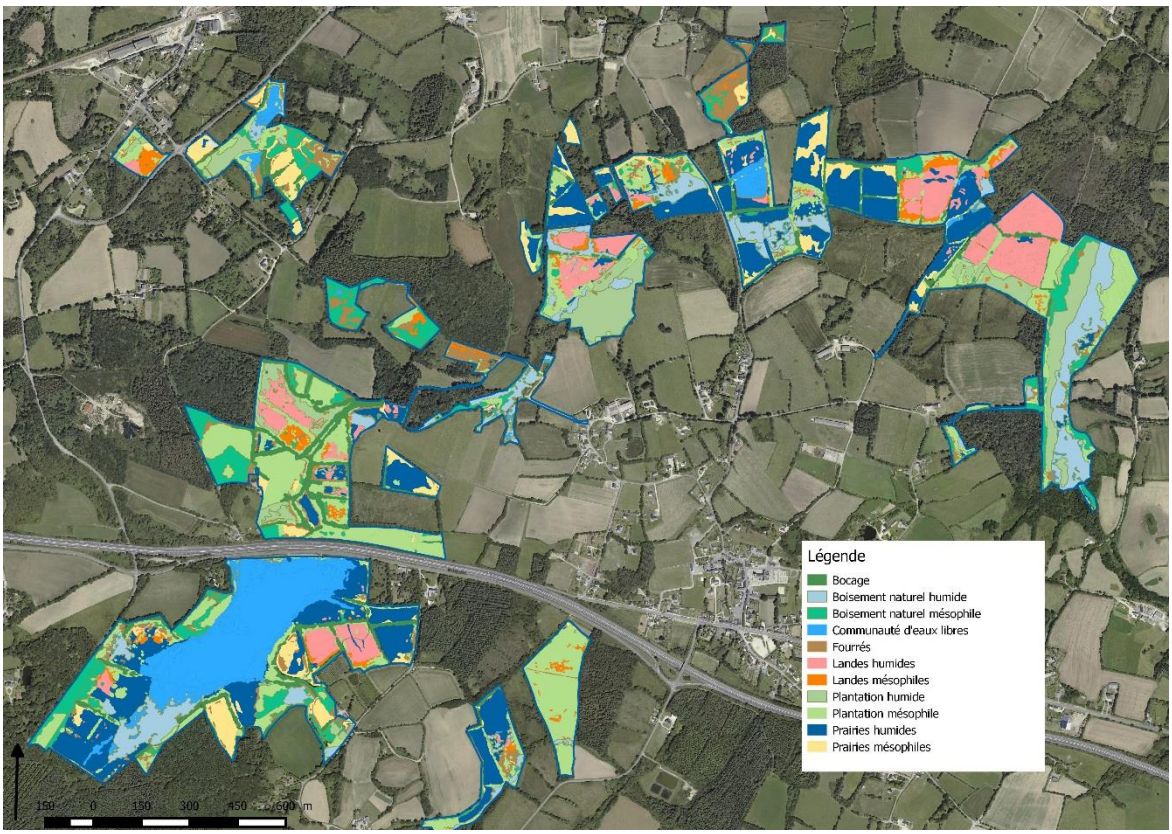

Carte 246 : Grands types de milieux sur la réserve

Par sa forme et sa surface, la réserve naturelle ne constitue pas un espace fonctionnel pour le gestionnaire, et probablement pas plus pour de nombreuses espèces animales… Ce périmètre de classement est donc à considérer comme une étape dans un processus plus global de protection du patrimoine naturel de la commune.

La réserve est constituée d'habitats variés et assez équilibrés en répartition : comme son nom le précise, les **landes** (20 hectares), les **prairies** (40 hectares) et les **pièces d'eau** (16 hectares) sont bien représentés sur la réserve. En surface, une formation végétale domine, la seule à ne pas être éponyme de la réserve, les **boisements**, avec plus de 80 hectares.

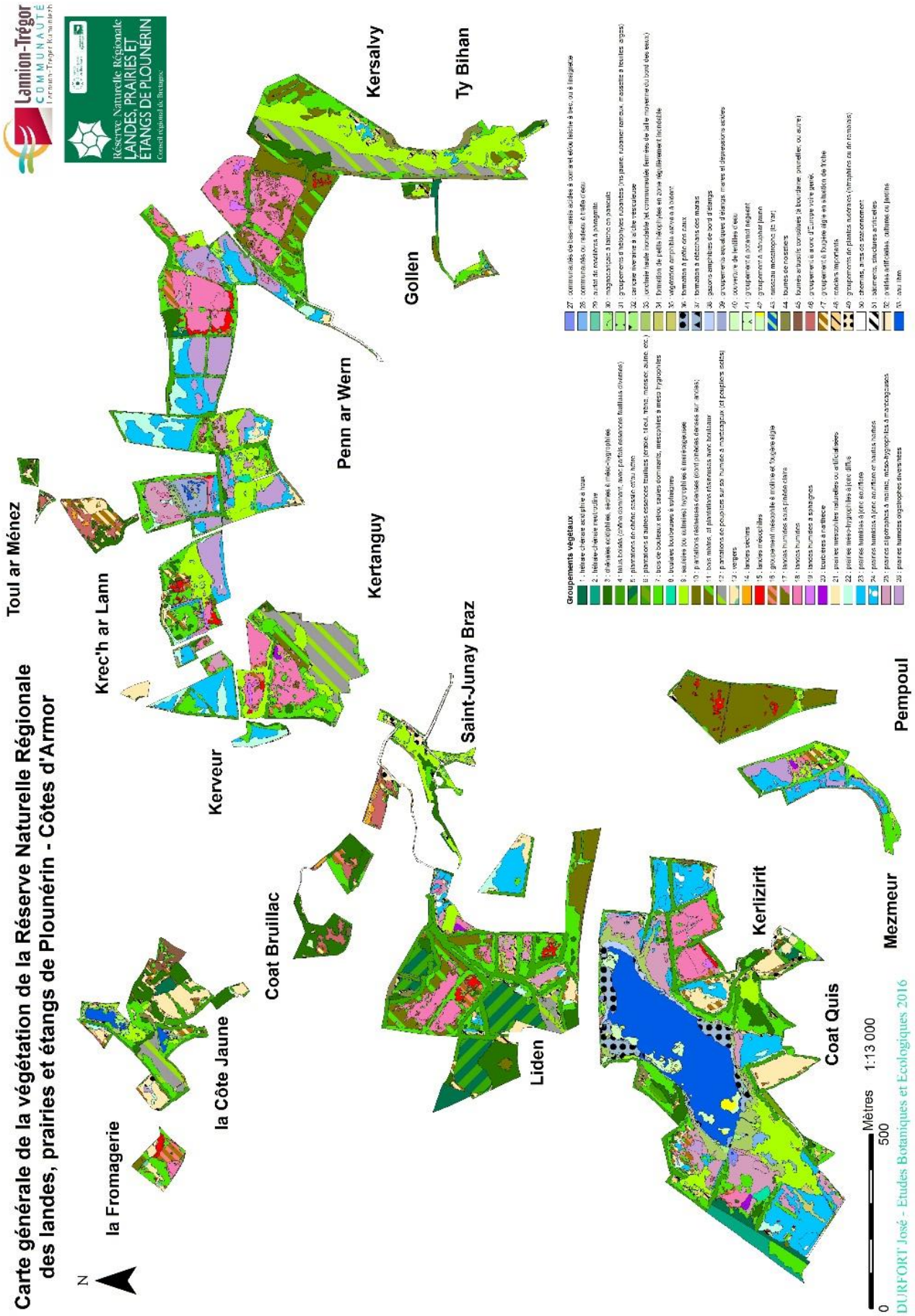

Carte 7 : Carte générale de la végétation

I.3.2.1.3 Evaluation de la valeur patrimoniale et responsabilité du site vis-à-vis des habitats

a) **Méthodologie**

En l'absence d'une liste rouge régionale, le principal critère de sélection retenu est l'inscription de ces unités de végétation à l'annexe I de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (habitats d'intérêt communautaire). Leur valeur a été pondérée en fonction de la surface présente sur le site et de leur rareté régionale.

L'évaluation est complétée à « dire d'expert » (J. Durfort et V. Colasse) afin d'intégrer une approche régionale. Ainsi les habitats de saulaies marécageuses ont été considérés comme revêtant un aspect patrimonial.

Les unités de végétation d'intérêt patrimonial sont donc classées selon deux classes de valeur :

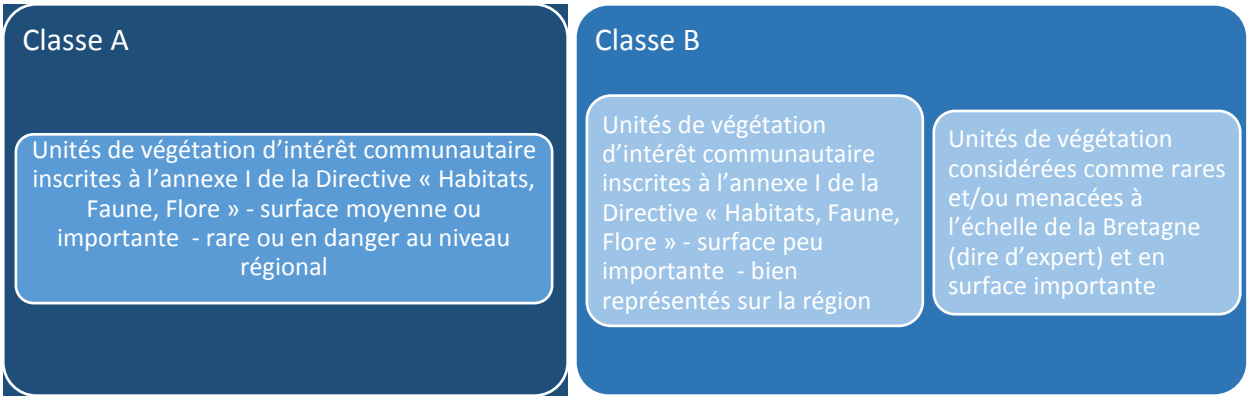

b) Les habitats patrimoniaux

Code N2000 (* = prioritaire) (Code Corine Biotopes)	Nom	Surface estimée (ha)	Localisation	Valeur patrimoniale	Classe	Illustration
Habitats d'eaux libres						
3110 (22.313)	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	1,38	Le Gazon à Littorelle a été cartographié en 2 endroits sur les rives de l'Etang du Moulin Neuf : de part et d'autre du ponton de pêche partant de la digue (secteur principal), et ponctuellement sur la rive droite. Pour les autres formes de cette unité de végétation, elles se rencontrent en surfaces très limitées dans des dépressions, mares fonds humides des prairies,… à divers endroits de la réserve (Ty Bihan, Kerveur, Côte Jaune,…).	Le groupement à Littorelle est encore régulièrement rencontré sur des plans d'eau en Bretagne. Il est assez rare ailleurs en France. Il s'est bien étendu sur la réserve ces 10 dernières années et des plantes remarquables peuvent parfois s'installer (Pilulaire à globule par exemple sur l'Etang de Prat Trovern)	A	
3140 (22.442)	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara sp.*	Pas de représentation cartographique – en mélange avec l'habitat 3110 à l'Etang de Prat Trovern	A l'étang de Prat Trovern, très dense sur la plus grande partie de l'étang. Elle est partiellement recouverte en été par le groupement à Potamot à feuille de renouée et Millepertuis des marais.	La surface est faible. Probablement fréquent en Bretagne dans les plans d'eau récents. A considérer en association avec l'habitat précédent.	B	
3150 (22.41 22.42)	Lacs eutrophes naturels avec végétations du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*	1,9	Trois habitats élémentaires ont été retenus : - 3150-1 : représenté par le groupement à Potamot nageant et myriophylle à fleurs alternes sur l'Etang du Moulin Neuf. Cet habitat s'est bien développé ces dernières années sur cet espace (1.9 ha) - 3150-2 : retenu pour l'Utriculaire négligée, très abondante et parfois très dense par places. Sur l'Etang de Prat Trovern sous l'habitat de mares acides. - 3150-3 : pour la petite lentille d'eau, sous fort ombrage et pour des profondeurs d'eau variables. Sous des boisements de Coat Bruillac et en « cul de sac » à l'exutoire de l'Etang du Moulin Neuf (360 m²).	L'intérêt écologique de ces groupements ne doit pas être considéré à leurs seuls niveaux, mais intégrer l'ensemble des formations aquatiques riveraines dans lesquelles ils s'imbriquent. Alors la biodiversité générale apparaît forte et intéressante, et la présence de cette végétation à un rôle majeur dans la chaîne alimentaire, en particulier pour les invertébrés aquatiques, l'avifaune nicheuse et hivernante et les mammifères semi-aquatiques.	B	

7140 (54.5)	Tourbières de transition et tremblantes	0,44	La formation trouvée en contrebas de l'étang de Prat Trovern est en association avec des « bas marais acides ». L'imbrication des unités de végétation et leur faible surface a mené à les assimiler. Les groupements à Linaigrette sont présents au nord de Pen ar Wern, à proximité ou dans une saulaie marécageuse. Ils sont également présents en un point en contrebas de la digue à l'Etang du Moulin Neuf. Le groupement à Trèfle d'eau se tient en queue de l'Etang du Moulin Neuf.	La surface est faible mais de grands intérêts biologiques.	A	

Landes						
4020* (31.12)	Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*	13,4	Les landes humides se concentrent sur 4 secteurs principaux : - A l'Etang du Moulin Neuf - au nord du Liden, sous pinède - au nord de Saint Junay - au nord-est de Pen ar Wern.	Valeur écologique forte à l'échelon régional et plus encore européen compte tenu des variations bio-géographiques, la réserve appartient au domaine de l'ajonc de Le Gall (basse-Bretagne) le plus sous l'influence océanique atlantique, qui est très peu étendu à l'échelle européenne. La diversité floristique est assez grande compte tenu de la taille réduite des unités concernées. Les parcelles en landes humides et tourbeuses accueillent plusieurs plantes à fort intérêt patrimonial (protégées ou menacées – Liste Rouge armoricaine) : *Drosera intermedia* (Rossolis à feuilles intermédiaires) sur de petites zones étrépées, et *Juncus squarrosus* (Jonc rude) notamment.	A	
4030 (31.2)	Landes sèches européennes	1,35	La lande mésophile est le plus souvent située en bordure de parcelles occupées par des landes humides (Etang du Moulin Neuf, Fromagerie, Saint Junay). Elle est plus importante au niveau du Liden mais dans un état proche de l'abandon. Sous pinède, elle s'observe dans des clairières. Les zones où elle est présente sont déjà bien occupées par des boisements naturels ou enrésinées	Si la lande mésophile intérieure de Basse Bretagne occupe encore de grandes surfaces dans quelques espaces privilégiés (Monts-d'Arrée), son maintien en un réseau de petites unités seraient très utiles. L'habitat est propice à la nidification de la Fauvette Pitchou.	B	

Prairies et formations herbacées hautes						
6410 (31.312)	Prairies à *Molinia* sur sols tourbeux ou argilo-limoneux	12,28	Sur quatre secteurs principaux : Etang du Moulin Neuf et au Liden à dominante de Molinie, à Mezmeur et Pen ar Wern, fauchée et très diversifiée.	Par leur surface, la variété des faciès et la présence d'une flore singulière, l'habitat est d'intérêt majeur.	A	
6430	Mégaphorbiaies rivulaires	0,77	Ces parties de prairies humides à hautes herbes ne sont présentes dans le site que par la conséquence d'un déficit de gestion (volontaire ou non) ou d'abandon récent. Elles sont représentées par quelques îlots à hautes herbes à l'Etang du Moulin Neuf, à Saint Junay et à Prat Trovern.	Ces prairies sont probablement à l'origine des prairies à jonc acutiflore enrichies par l'accumulation de la biomasse, et favorisant l'apparition des « hautes herbes ». Dans ces conditions, et bien que d'intérêt communautaire, ces habitats ne sont pas jugés prioritaires. Leur restauration permettrait probablement l'arrivée d'habitats plus intéressants.	B	
7110* (51.1)	Tourbières hautes actives	0,21	Les groupements de végétations comportant significativement des narthécies existent en quatre points sur la RNR : au nord de Mezmeur, au nord-est du Liden, dans les prairies de Saint Junay et à l'Est de Kerveur.	L'habitat est prioritaire au niveau européen et présente de belles potentialités floristiques. Les surfaces limitées, la forte présence de la Molinie invite à relativiser quelque peu cette valeur. Les étrépages sur les zones tourbeuses de l'Etang du Moulin Neuf ont fait apparaitre la composition classique d'un autre habitat d'intérêt communautaire, le *Rhynchosporion* (*Drosera intermedia, Juncus bulbosus, Pinguicula lusitania,…*). Pour valider cela, il manque l'arrivée de l'espèce la plus caractéristique de cet habitat : le *Rhynchospore*. De nouveaux étrépages permettront peut-être de découvrir cette espèce.	A	

Boisements						
91DO* (44A1)	Tourbières boisées	0,2	Très peu représenté sur le site, une station est localisée à l'Etang du Moulin Neuf au sein d'une petite tourbière de pente.	C'est un habitat boisé marginal pour la RNR. L'habitat est peu commun en Bretagne, se rencontre encore dans des grands massifs forestiers.	B	
9120	Hêtraie-chênaie acidiphile à houx	1,50	Cet habitat est présent sur les lisières et hauts de parcelles mésophiles ou proche de talus (Etang du Moulin Neuf, Lann Droën, Côte Jaune). NB : Une plantation de chênes sessiles et hêtres, au Liden, est constitué uniquement d'essences locales. En conduisant correctement cette plantation, elle pourrait être menée à l'habitat d'intérêt communautaire présenté ici. La surface est conséquente (3.5 ha) et mérite donc d'être prise en compte.	La surface est petite et de nombreuses autres hêtraies-chênaies acidiphiles existent dans les environs proches.	B	

9130 (41.132)	Hêtraies-chênaies neutroclines	0,9	Cet habitat est présent le long de l'Etang du Moulin Neuf en bordure de la RD56. Il est principalement sous forme de taillis anciens.	L'habit est très marginal sur la RNR : il apporte un cachet paysager à l'environnement boisé du site. L'habitat se rencontre en Bretagne régulièrement dans les massifs forestiers.	B	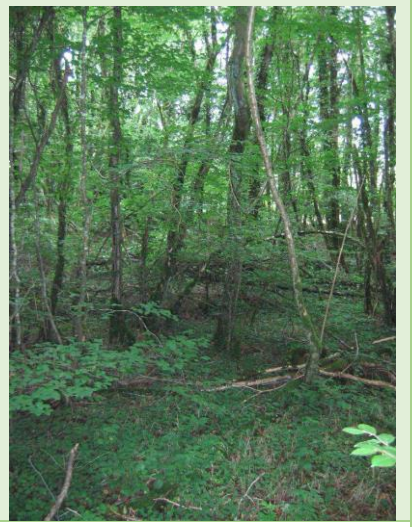
(44.921 et 49.922 et 49.9111)	Saulaies ou aulnaies marécageuses	14,4	Cet habitat est présent principalement dans la queue de l'Etang du Moulin Neuf, de celui de la Côte Jaune et dans les vallons encaissés (Saint Junay, Krec'h ar Lann et Penn Ar Wern).	Les saulaies véritablement marécageuses ont été différenciées dans la cartographie des saulaies ou boulaies simplement méso hygrophiles. Cette partition permet de cerner un certain nombre de bois particulièrement marécageux et qui portent une biodiversité importante et sans doute mal connue (bryophytes, champignons,…). La surface est importante pour la réserve.	B	
	total	**48,73 ha**				

Carte des Habitats d'Intérêt Communautaire (IC) génériques de la Réserve Naturelle Régionale des landes, prairies et étangs de Plounérin Côtes d'Armor

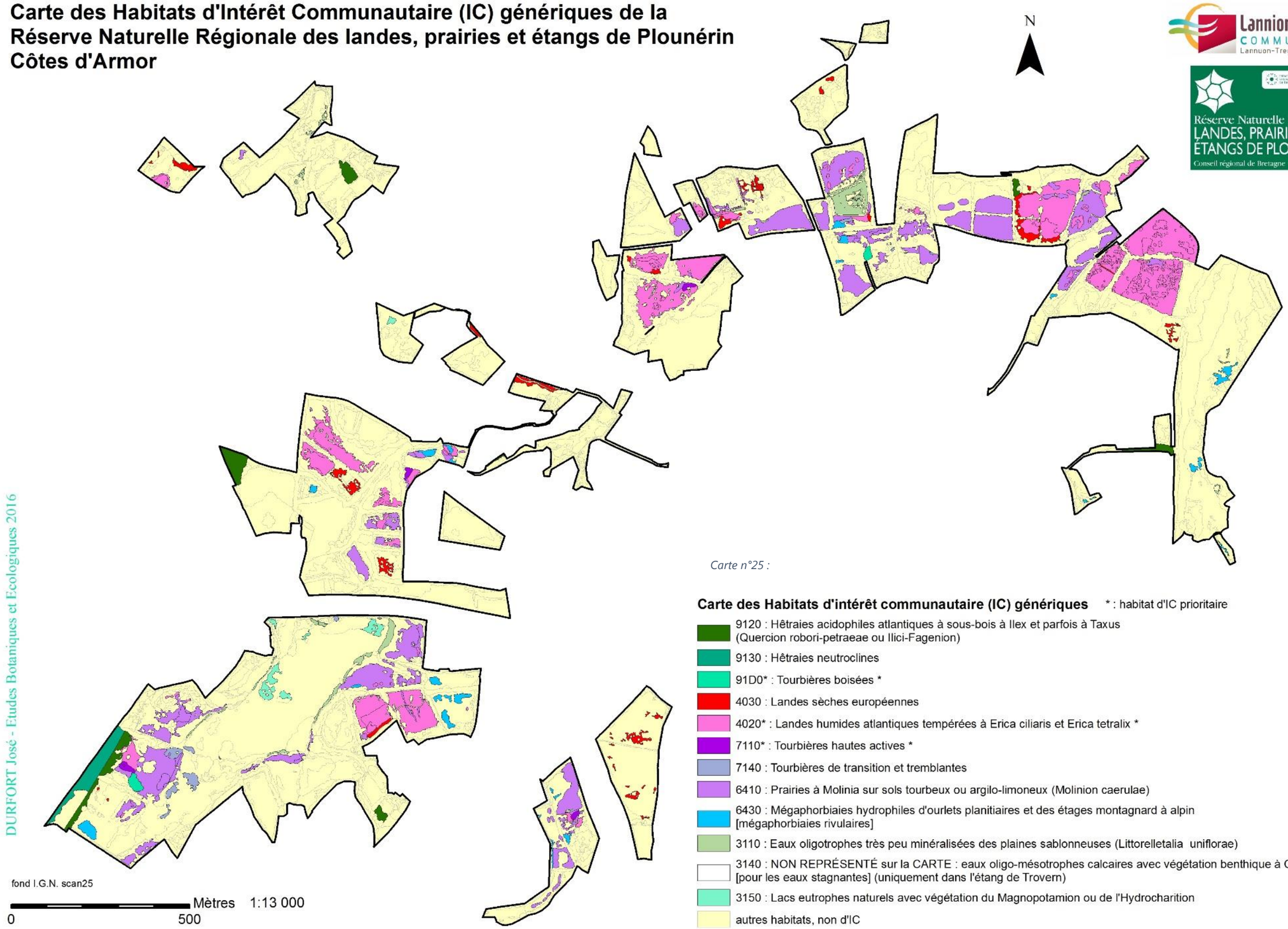

Carte n°25 :

Carte des Habitats d'intérêt communautaire (IC) génériques * : habitat d'IC prioritaire

- 9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)
- 9130 : Hêtraies neutroclines
- 91D0* : Tourbières boisées *
- 4030 : Landes sèches européennes
- 4020* : Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix *
- 7110* : Tourbières hautes actives *
- 7140 : Tourbières de transition et tremblantes
- 6410 : Prairies à Molinia sur sols tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caerulae)
- 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin [mégaphorbiaies rivulaires]
- 3110 : Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)
- 3140 : NON REPRÉSENTÉ sur la CARTE : eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara ssp. [pour les eaux stagnantes] (uniquement dans l'étang de Trovern)
- 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
- autres habitats, non d'IC

Carte du Statut des habitats de la Réserve Naturelle Régionale des landes, prairies et étangs de Plounérin - Côtes d'Armor

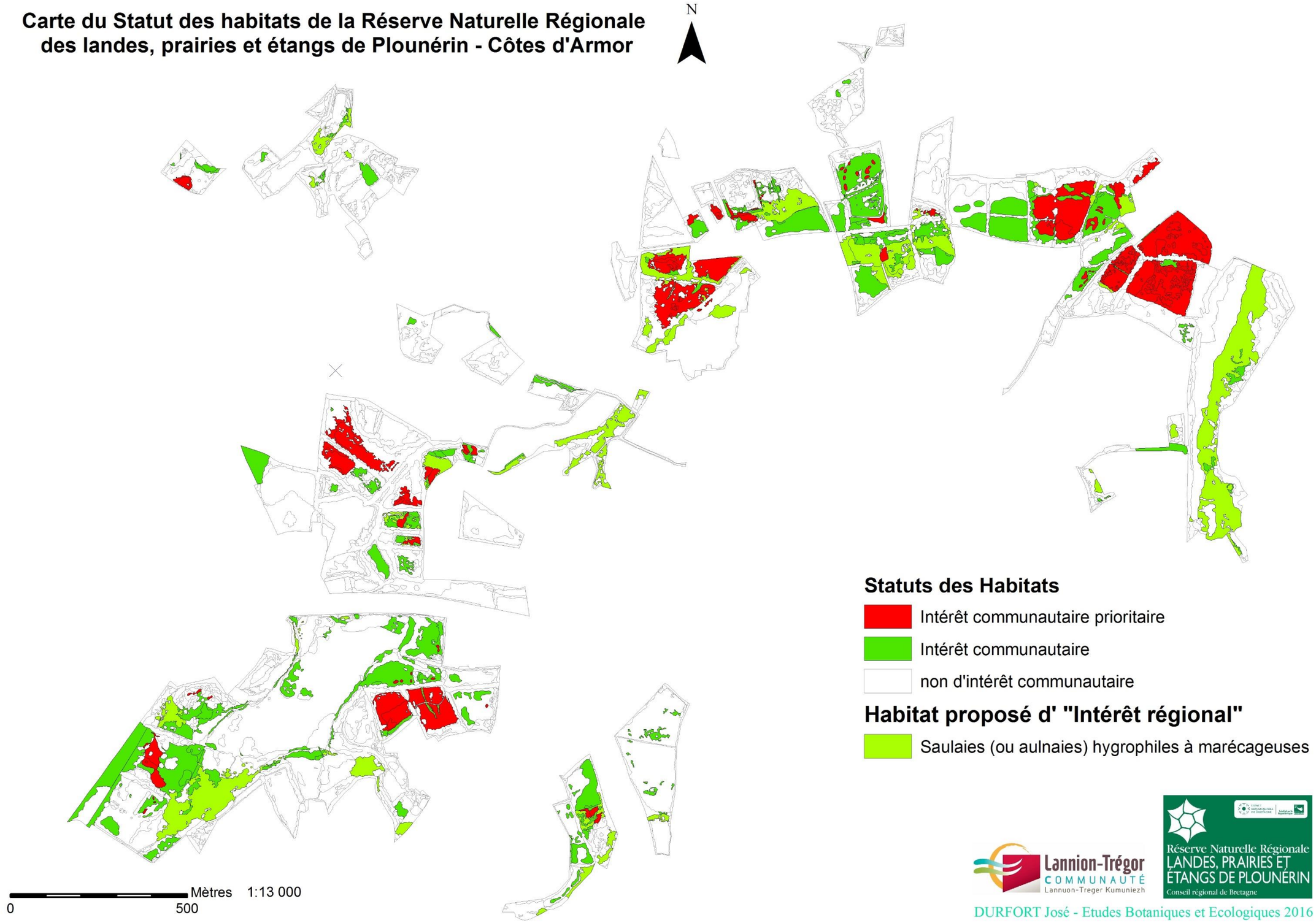

DURFORT José - Etudes Botaniques et Ecologiques 2016

- Les habitats d'intérêts patrimoniaux représentent plus de 48 hectares, soit près de **30 % de la réserve**.
- Les milieux humides oligotrophes (plans d'eau, prairies, landes et tourbières) constituent la valeur principale du site en termes d'habitats naturels.
- Les espaces de milieux ouverts, de **landes et de prairies**, présentent par leur surface et la diversité des stades d'évolution **un enjeu important et une responsabilité régionale**.
- Les milieux patrimoniaux d'eaux stagnantes sont en surface limitée. Néanmoins ils constituent un réseau bien distribué sur l'ensemble de RNR et permettent l'expression d'une flore singulière.
- Les milieux boisés tourbeux et marécageux présents sur la réserve constituent des ilots de biodiversité qu'il convient de retenir. Leur bonne conservation dans le temps (long) et leur meilleure description sur des groupes spécifiques (mousses, lichens,…) en font un également un enjeu en terme de biodiversité potentielle.

Il est à noter que le périmètre de la réserve n'englobe pas l'ensemble des habitats patrimoniaux présents sur le secteur. Le périmètre a en effet été établi en fonction des accords volontaires des propriétaires : de beaux ensembles de landes humides et prairies situées en bordure de parcelles classées mériteraient sans nul doute d'intégrer la réserve.

Description des habitats patrimoniaux – état de conservation, menaces et modalité de gestion

Les facteurs de dégradation des communautés végétales ont été identifiés, pour l'ensemble des habitats ouverts, par José Durfort lors des cartographies de terrain (2016). A partir des éléments répertoriés (boisement spontané, embroussaillement, colonisation de fougère aigle, enrésinement, plantations de peupliers, rudéralisation et remblaiement) l'état de conservation a été calculé selon la codification suivante :

Nombre de critères de dégradation concernés	Etat de dégradation
une ou plusieurs dégradations fortes	fortement dégradé (code 3)
aux moins deux types de dégradation de niveau faible à moyen	fortement dégradé (code 3)
une dégradation de niveau faible à moyen	faiblement dégradé (code 2)
aucune dégradation	bon état (code 1)

Ces éléments ont ensuite été synthétisés afin de préciser, à l'échelle de l'habitat d'intérêt communautaire décliné, les facteurs pouvant influencer le bon état de conservation de ces milieux.

Carte des Habitats d'Intérêt Communautaire (IC) déclinés et de l'Habitat proposé d'Intérêt régional (saulaies marécageuses), de la Réserve Naturelle Régionale des landes, prairies et étangs de Plounérin Côtes d'Armor

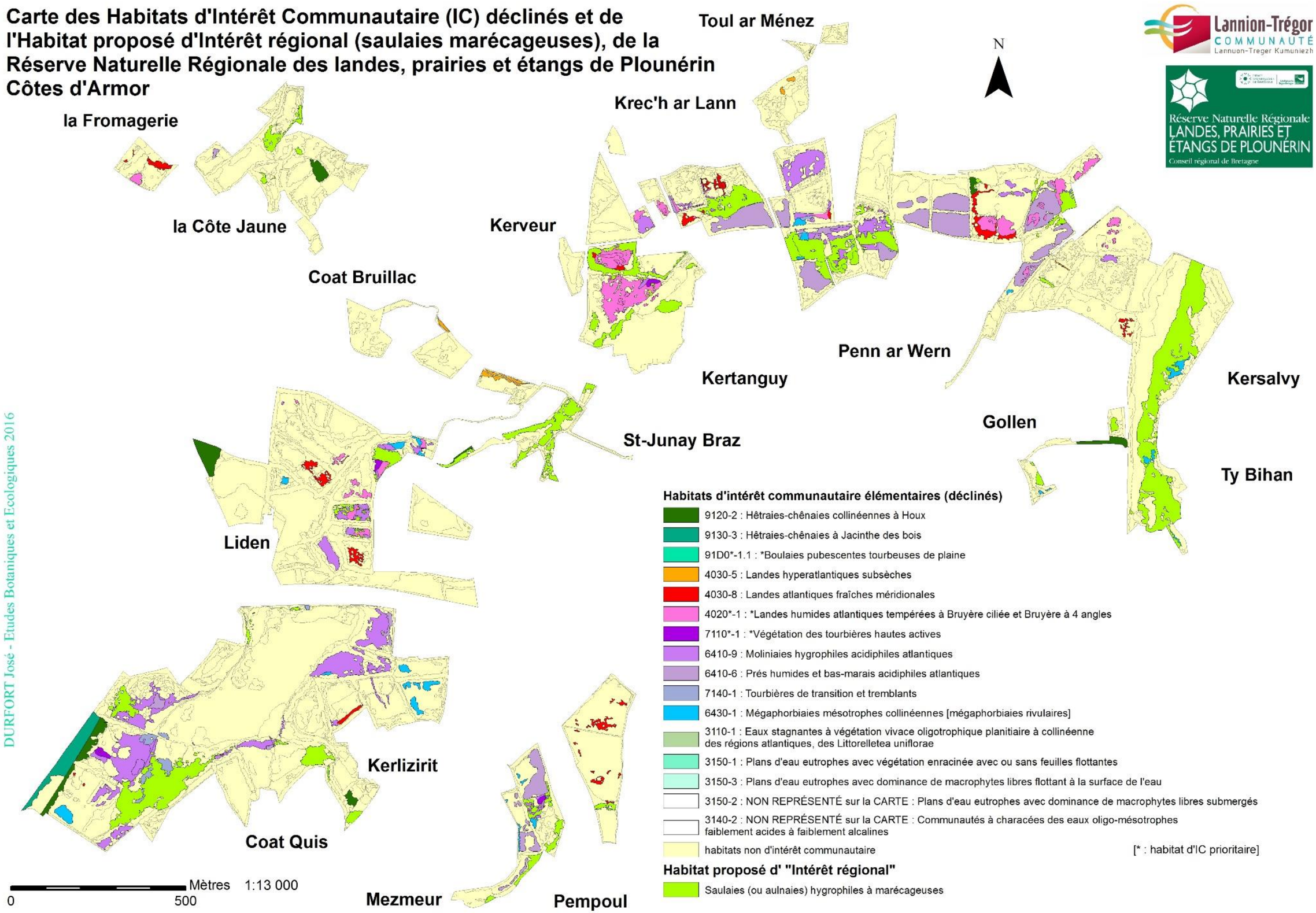

DURFORT José - Etudes Botaniques et Ecologiques 2016

Carte des états de conservation de la végétation de la Réserve Naturelle Régionale des landes, prairies et étangs de Plounérin - Côtes d'Armor

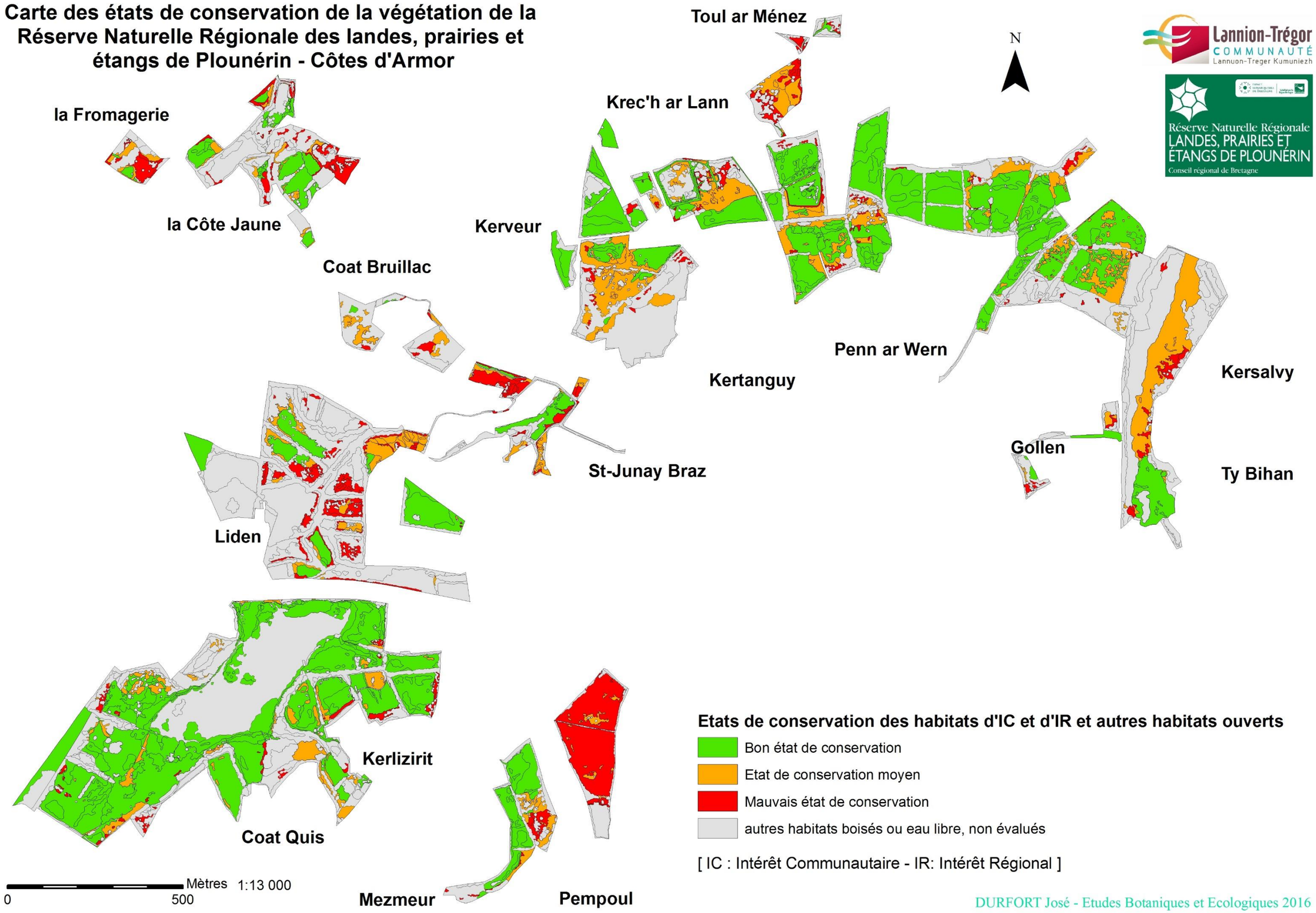

DURFORT José - Etudes Botaniques et Ecologiques 2016

Habitats	Code Natura 2000 décliné (code Corine biotopes)	Espèces caractéristiques et flore patrimoniale	Dynamique/Pressions/Menaces/Facteurs de dégradations identifiés	Facteur favorable /Modalité de gestion souhaitable
Habitats d'eaux libres				
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses **(3110)**	3110-1 «Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des Littorelletea uniflorae» (22.3111 «Gazons de Littorelles») 0.47ha	*Littorella uniflora* (littorelle à une fleur), *Baldellia repens* (baldellie rampante), *Apium inundatum* (ache inondée) Le Fluteau nageant (*Luronium natans)* a été rencontré dans cet habitat.	Compte tenu de l'extension nette de cet habitat depuis 10 ans, il est plutôt en bon état de conservation. L'envasement n'est pas bénéfique à cette communauté à Littorelle. Certaines unités peuvent être menacées par le dynamisme des prêles, voire plus localement l'éléocharis des marais, qui entraînent avec eux une plus forte sédimentation, et la venue éventuelle par la suite de cariçaies ou jonchaies de bordure.	- Ne pas modifier artificiellement l'état des berges et rives. - Limiter l'ombrage. - Surveiller régulièrement la progression des formations rivulaires voisines (prêle et potamot en particulier), et les limiter le cas échéant. - Assurer un marnage. - Le pâturage peut être bénéfique pour lutter contre le risque de transformation (dynamique végétale), mais il convient de le doser, car il n'apparaît pas très bénéfique sur les communautés en place, comme dans l'angle nord-est de l'étang notamment.
	3110-1 «Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des Littorelletea uniflorae» (22.313 «Gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes») 0.91 ha	Potamot à feuilles de renouées *(Potamogeton polygonifolius),* millepertuis des marais *(Hypericum elodes)*	Les plus petites unités sont sujettes au comblement à moyen ou long terme, et plus rapidement en contexte forestier. Quand elles sont en connexion avec des fossés provenant de la zone agricole, elles peuvent s'eutrophiser assez rapidement avec parfois une substitution par des grands hélophytes ou grandes herbes. Les communautés de bordure de plus grands étangs sont certainement plus stables (étang de Trovern) mais peuvent être gênées par la concurrence de groupements submergés (characées notamment, voir « Formation submergée à *Nitella translucens* »). Mais un changement de fond en matière d'acidité et de charge en éléments minéraux peut aussi l'éliminer complètement. Les déversements organiques comme l'alimentation pour les canards sont à proscrire.	- Limiter le comblement des mares -Conserver des eaux d'alimentation de qualité, conserver le caractère oligotrophe du milieu.
Lacs oligo-mésotrophes calcaires avec végétations benthique à *Chara* ssp. » **(3140)**	3140-2 « Communauté à characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faibles alcalines » (22.442 « Tapis de Nitella »)	*Nitella translucens*	Communauté des eaux très claires, stagnantes, acides à neutres, oligo-mésotrophes à mésotrophes, peu à moyennement profondes sur substrat sablonneux à vaseux épais (CBNBrest). Il craint donc le comblement des pièces d'eau et un changement de son niveau trophique. Le groupement est considéré pionnier, il se rencontre probablement recouvert en été par le groupement à potamot à feuilles de renouée et millepertuis des marais	- Limiter le comblement des mares -Conserver des eaux d'alimentation de qualité, conserver le caractère oligotrophe du milieu.
Lacs eutrophes naturels avec végétations du *Magnopotam*	3150-1 « plans d'eau eutrophes avec végétations enracinée avec ou sans feuille flottantes » (22.421 et 22.422 : Groupements de grands	*Potamogeton natans* (potamot nageant), *Myriophyllum alterniflorum* (myriophylle à fleurs alternes).	Ce groupement se porte plutôt bien et il a pris de l'ampleur sur l'Etang du Moulin Neuf (environ 2 ha), probablement sur l'habitat à nénuphar jaune. L'évolution naturelle de ces milieux est le comblement, et une possible colonisation par les hélophytes. L'extension des prêles et le marnage de l'étang l'a mené à se décaler plus à l'intérieur de la pièce d'eau.	- Limiter le comblement des mares - Surveiller le développement des hélophytes, ici la prêle particulièrement

ion* ou de l'*Hydrocharition **(3150)**	Potamots et Groupements de petits Potamots) 1.9ha			*La présence de ces groupements aquatiques d'intérêt communautaire, de milieux mésotrophes à eutrophes, ne doit pas pour autant orienter les décisions à prendre dans la gestion générale du plan d'eau. Il ne s'agit pas d'habitats exceptionnels, et d'éventuelles destructions partielles ou régressions de ces habitats, dans le cadre d'une gestion active du plan d'eau pour éviter son comblement ou favoriser un retour à un niveau trophique moindre, sont parfaitement possibles.*
	3150-2 « Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés » (22.414 « Colonies d'Utriculaires »)	*Utricularia australis* (Utriculaire négligé)	La présence de cet habitat n'a pas été cartographié car « sous » l'habitat de mares acides ou en mélange avec lui. De plus il est sans doute concurrencé avec la characée *Nitella translucens* qui caractérise lui aussi un habitat d'intérêt communautaire. Cet habitat a un caractère pionnier donc peu permanent naturellement. L'utriculaire peut éventuellement se trouver concentrée dans de micro-pièces d'eau (donc non cartographiables) au sein de formations riveraines, mais elle est généralement diffuse et souvent en position exondée.	
	3150-3 « Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau » (22.411 « couvertures de lemnacées ») 0.04ha	*Lemna minor* (lentille d'eau)	Les couvertures de lentilles d'eau représentées sur la cartographie sont des formations denses avec peu d'autres plantes en mélange, elles sont toujours contenues par des formations aquatiques plus denses (entre ces végétations et la berge, dans les méandres de la rivière…).	
Tourbières de transition et tremblantes (7140)	7140-1 « Tourbières de transition et tremblants » (54.531« tourbières tremblantes acidiclines à *Carex rostrata* » et 54.46 « Bas marais à *Eriophorum angustifolium*) 0.18 ha	*Eriophorum angustifolium (*Linaigrette à feuille étroite*), Comarum palustre (*Potentille des marais*), Carex rostrata* (Laiches en ampoules)	Certaines formations sont matures, voire en voie d'atterrissement.	Gestion passive, attentiste. Aucune intervention, contrôler qu'aucune dégradation n'ait lieu. Le piétinement est à proscrire sur les radeaux à trèfles d'eau. Le boisement est à surveiller et éviter.
	7140-1 « Tourbières de transition et tremblants » (54.59 « Radeaux à *Menynathes trifoliata* et *Potentilla palustre* ») 0.26ha	*Menyanthes trifoliata* (Trèfle d'eau),		

Habitats	Code Natura 2000 décliné (code Corine biotopes)	Espèces caractéristiques et flores patrimoniales	Etats et facteurs de dégradations identifiés	Facteur favorable /Modalité de gestion souhaitable
Landes				
Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* **(4020)**	4020*-1 « Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* (31.12 « Landes humides atlantiques méridionales ») 13.4 ha	*Erica ciliaris* (bruyère ciliée) et *Erica tetralix* (bruyère à 4 angles) *Molinia Caerulea* (Molinie Bleue), Ulex galii ((Ajonc de Le Gall), *Genista anglica* (genêt d'Angleterre), Juncus squarrosus (Jonc rude), *Narthecium ossifragum* (Narthécie ossifrage), *Kurzia pauciflora*	*La dynamique est progressive, la lande abandonnée monte peu à peu et se ferme, et tend à se boiser par les bords par les feuillus (colonisation centripète), et de manière plus aléatoire par les pins. Ce phénomène est accentué par le fait que la lande est située dans des parcelles bocagères assez réduites.* L'état de conservation est très variable sur la réserve. Les facteurs de dégradation restent les mêmes, enfrichement et enrésinement, principalement: - Nord-est du Gollen cette lande présente un faciès à sphaignes très net et lui confère un caractère particulier et de grand intérêt. La présence de *Sphagnum compactum* est un bon indicateur pour caractériser ce faciès. La lande parait très stable ici. Les pins et des boisements spontanés constituent néanmoins une menace. - Nord-est de Pen Ar Wern : la lande est vieillissante (la callune domine) mais est assez stable. Des saules et des bouleaux s'installent tranquillement. - Nord du Liden et est de Kerveur : ici la lande vieillit doucement mais la compartimentation par les bouleau et épicéas est importante. La densification en Ajonc de Le Gall montre le stade évolué de cette lande. - Est du Liden et Fromagerie. La menace de fermeture est forte par le boisement spontané et l'enfrichement - Etang du Moulin Neuf : le développement des bouleaux par les bordures est important et comment à recouvrir l'ensemble des parcelles. L'incendie accidentel a peut-être légèrement rajeunit cet espace.	- Maintenir les habitats à faciès de sphaignes avec le moins d'intervention possible. - La mise en place d'action de restauration et d'entretien, par du pâturage ou de l'intervention mécanique est nécessaire sur certains secteurs. Toutes interventions mécaniques devant se faire avec export de la matière enlevée. - Travaux forestiers pour contrôler l'évolution vers l'état boisé
Landes sèches européennes **(4030)**	4030-5 « Landes hyperatlantiques subsèches » (312351 « landes anglo-armoricaines à *Ulex galii* et Erica *cinerea*) 0.25 ha	Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), Callune (*Calluna vulgaris*)	- Assez jeune dans le secteur de Saint Junay et Coat Bruillac grâce à l'entretien annuel réalisé sur ces plus grandes surfaces. - Certaines unités présentent de l'Ajonc d'Europe en proportion importante : elles seraient donc à rajeunir.	- Eviter les décapages pour empêcher l'installation de la mousse invasive *Campylopus introflexus* - Poursuivre l'entretien des chemins de randonnée où elle se trouve et l'élargir. - Rajeunir les faciès à l'ajonc d'Europe où la callune domine
	4030-8 « landes atlantiques fraiches méridionales » (31.2352 Landes anglo-armoricaines à *Ulex galii* et *Erica ciliaris*) 1.35ha	Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) et à quatre angles (*Erica tetralix*), Ajonc de Le Gall *(Ulex Galii),* Molinie Bleue *(Molinia Caerulea)*	- Globalement, la lande mésophile n'est pas en très bon état sur le site. Elle est sur des surfaces réduites donc sujette à un enfrichement rapide et dans des secteurs sans gestion régulière. - Elle est également en voie d'enfrichement ou de vieillissement dans le secteur du Liden et de Krec'h Ar Lann : là où elle pourrait occupée de plus grandes surfaces.	- Intervention mécanique ou par pâturage sur les landes du Liden - Dépressage ou exploitation des résineux de Mezmeur

Habitats	Code Natura 2000 décliné (code Corine biotopes)	Espèces caractéristiques et flores patrimoniales	Dynamique/Pressions/Menaces/Facteurs de dégradations identifiés	Facteur favorable /Modalité de gestion souhaitable
Prairies et tourbières				
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410)	*Durfort (2016) : « Les prairies humides oligotrophes peuvent présenter des faciès très variés tant dans leur composition que leur physionomie et il est probable que tous ces faciès n'ont pas été encore décrits de manière satisfaisante au plan phytosociologique en Bretagne.* *La Directive Habitats donne toutefois un cadre pour les identifier, et si elles relèvent toutes d'un même habitat " générique" (code Natura : 6410), elles peuvent être au moins scindées en 2 habitats élémentaires : les Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques (code Natura : 6410-9) : moliniaies assez denses, souvent + en touradons, et les Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques (code Natura : 6410-6) plus riches en espèces, notamment de bas-marais tourbeux.* *De manière pratique c'est donc l'importance de la molinie et la richesse en espèces avec les différents faciès reconnus qui ont permis de faire cette même partition dans la cartographie réalisée. Mais la réalité est plus complexe, car il existe aussi des « termes de passages » entre les 2 habitats élémentaires, où la présence ou non d'une gestion régulière par la fauche à une influence dans la composition floristique. Le cas des prairies seulement méso-hygrophiles, dérivant de landes de même hygrométrie, où des graminées telles que la danthonie décombante (Danthonia decumbens) et/ou le nard raide (Nardus stricta) forment pratiquement faciès, et où de plus la succise des prés (Succis pratensis) peut être abondante, ne semble pas bien identifié par les descriptions phytosociologiques disponibles, ces prairies sont tout de même logiquement classées dans les prairies humides oligotrophes.*			
	6410-9 « Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques » (37.312 « Prairies à Molinie acidiphiles (Junco-Molinion) 6.54 ha	*Molinia Caerulea* (Molinie Bleue)	Prairies globalement pâturées ou bien abandonnées, le boisement naturel et/ou l'embroussaillement les concernent alors souvent.	Pâturage extensif / partenariat avec les agriculteurs locaux Contrôler les passages en engins à moteur
	6410-6 « Prés humides et bas marais acidiphiles atlantiques » (37.312 « Prairies à Molinie acidiphiles (Junco-Molinion) 5.74 ha	Nard Raide (*Nardus stricus*), Danthonie décombante (*Dantonia decumbens*), Succise des prés (*Succis pratenis*)	Ces prés sont surtout fauchés et localement pâturés. Plutôt en bon état de conservation. Des divagations d'engins à moteur ont été observés sur certaines de ces parcelles (Pen Ar Wern)	
Tourbières hautes actives (7110*)	7110*-1 »Végétation des tourbières hauts actives » (51.141 Tourbières à Narthecium) 0.21 ha	*Narthecium ossifragum* (Narthécie ossifrage) *Eriophorum angustifolium* (Linaigrette à feuilles étroites), *Molinia Caerulea* (Molinie Bleue), *Erica tetralix* (Bruyère à 4 angles), *Drosera rotundifolia* (Drosera à feuilles rondes) *Sphagnum papillosum, sphagnum palustre, sphagnum capillifolium*	La molinie est assez dominante sur ces espaces de tourbières : il convient de maitriser son développement. La surface de chaque unité de tourbière est très limitée.	Surveiller le bilan hydrique et la qualité des eaux d'alimentation de la tourbière. Empêcher la colonisation par les ligneux (pâturage, fauche avec export,…). La création de zone d'étrépage, ou de pâturage modéré, permettrait probablement de belles découvertes floristiques et de renouveler la banque de graines.

Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins **(6430)**	6430-1 « Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes » (37.1 Communauté à reines des prés et communautés associées ») 0.77ha	*Angelica sylvestris* (Angélique des bois),*Cirsium palustre* (Cirse des marais), *Juncus acutiflorus* (Jonc acutiflore).	Globalement peu ou pas de gestion sur ces anciennes prairies à jonc acutiflore.	A moins que des enjeux particuliers soient identifiés sur certains groupes (insectes, mammifères aquatiques,…), les prairies hautes ne sont pas spécialement à conserver pour le risque de perdre définitivement l'état prairial. Leur restauration pourrait faire apparaitre d'autres habitats d'intérêts communautaires. Il faut donc probablement plus les prendre en compte dans une dynamique globale avec les prairies humides en favorisant des strates de végétation différentes.

Habitats	Code Natura 2000 décliné (code Corine biotopes)	Espèces caractéristiques et flores patrimoniales	Dynamique/Pressions/Menaces/Facteurs de dégradations identifiés	Facteur favorable /Modalité de gestion souhaitable
Boisements				
Boulaies tourbeuses à sphaignes **(91.DO*)**	91.DO-1.1 : Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine (44.A1 « Bois de bouleaux à sphaignes ») 0.2 ha	*Betula pubescens, Betula x aurata, Molinia caerulea, Carex paniculata,* *Sphagnum palustre*	Stable	Intervenir peu ou pas du tout
Saulaies (ou aulnaies) marécageuses	(44.921 « Saussaies marécageuses à saules cendrées » & 44.922 « Saussaies à sphaignes » &44.9111 « Bois d'Aulnes marécageux atlantiques à grandes touffes de laîches ») 14.4 ha	*Salix atrocinera* (saule roux), *Alnus glutinosa* (Aulne glutineux), *Carex paniculata* (Laiche en panicule)	Très bon état de conservation d'une manière générale. Des dégradations ponctuelles : plantations de peupliers, tentatives de drainage. Le vallon de Saint Junay Bras n'est pas respecté : des apports réguliers de déchets et déblais sont présents…	Ne pas intervenir ou sur les dégradations ponctuelles répertoriées
Hêtraie-chênaie acidiphile à houx **(9120)**	9120-2 : Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx » (41.122 Hêtraie acidiphile sub-atlantique) 1.5 ha	Strate arborée *Quercus robur* et *Fagus sylvatica* Sous-state : *Ilex aquifolium* Herbacée: *Molinia caerulea, Vaccinium myrtillus,…*	Boisements plutôt jeunes dans l'ensemble Actuellement l'habitat se présente principalement sous forme de taillis, ce qui favorise le chêne. La plantation du Liden (3.5ha) pourrait être conduite sur le long terme de manière à s'approcher de cet habitat patrimonial.	Favoriser la régénération des hêtres. Favoriser la conversion en taillis sous futaies ou en futaies. Contrôler la présence d'envahissantes et invasives.
Hêtraie-chênaie neutrocline **(9130)**	9130-3 « Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois » (41.132 Hêtraies à Jacinthe des bois) 0.9 ha	Strate arborée *Quercus robur* et *Fagus sylvatica* Sous-state : *Ilex aquifolium* Herbacée: *Stellaria holostea, Oxalisacetostella, Hyacinthoides non-scripta,*	Taillis ancien, présentant quelques grands hêtres en bord de route La présence de cet habitat en contexte générale acidiphile pourrait surprendre. La roche mère (Leucongranite de Guerlesquin), les sols bruns qui en découlent et le passé « forestier » de la parcelle peuvent expliquer l'expression de cet habitat.	La gestion des grands hêtres de bord de route devra être menée de manière à les préserver au mieux.

I.3.2.2 Espèces végétales

a) Etat des inventaires

Groupe taxonomique	Source de données	Nb de taxons	Etat de la connaissance
Flore vasculaire	Entre 1962 (J.M. Géhu) et 2014 (V. Colasse – CBNB), le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) recense une vingtaine d'inventaires concernant le secteur d'étude de l'ERB. La liste des taxons indique 324 taxons. José Durfort (2016) a mis à jour et recensé l'ensemble de la flore et la flore patrimoniale présente sur le site	324	Bon
Bryophytes dont hépatiques	Relevés ponctuels lors d'autres inventaires	Non calculé – synthèse à réaliser	Faible à nulle
Algues	Relevés ponctuels lors d'autres inventaires	Non calculé – synthèse à réaliser	Faible à nulle

b) Evaluation du patrimoniale de la flore vasculaire - Méthodologie

L'évaluation patrimoniale de la faune se base sur la combinaison de différents critères :
- Protection et rareté ;
- Dire d'expert (prise en compte nécessaire pour intégrer des connaissances récentes, pondérer des critères par l'expérience de terrain ou bio-évaluer un groupe taxonomique peu connu).

Une hiérarchisation selon deux classes de valeur a été menée afin de dégager des priorités de conservation :

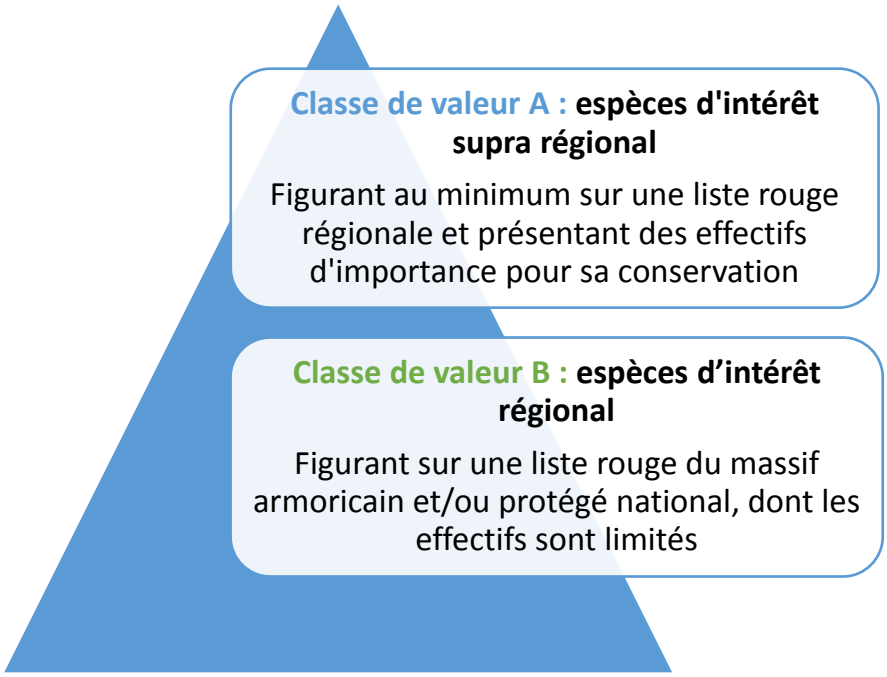

c) Valeur patrimoniale –flore vasculaire

Parmi les 324 taxons relevés en 2016, 19 présentent un intérêt patrimonial :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection UE/Fr	Menace LRMA / BZH	Présence sur le site	Classe
Aristavena setacea	Canche sétacée		LRMA1 / -	La Canche sétacée a été vue par D. Philippon en 2002 en 2 endroits dans les parcelles de landes humides de l'Etang du Moulin Neuf (comm. person.). Cette plante a été repérée sur plan sur la cartographie de 2005 grâce aux précisions apportées par D. Philippon, mais n'avait pas été revue cette année-là. Elle n'a pas été revue depuis, et le sentier empierré et herbeux, entretenu, n'est plus favorable à sa réinstallation.	B
Carex rostrata	Laiche à ampoules		LRMA2 / -	Cartographié dans la végétation de la RNR avec le Comaret, à proximité de l'Etang de Prat Trovern, comme « communautés de bas-marais acides à comaret et/ou laîche à bec (ou linaigrette à feuilles étroites).	B
Drosera intermedia	Rossolis intermédiaire	- / PN	LRMA2 / -	Cette plante carnivore caractéristique des tourbières acides à sphaignes n'a probablement pas quitté l'Etang du Moulin Neuf depuis 2002, dans la lande est. Vu également en bordure de la réserve dans les ornières du chemin de Lann Droën. Plusieurs dizaines de pieds.	B
Drosera rotundifolia	Rossolis à feuilles rondes	- / PN	LRMA2 / -	A la faveur d'un étrépage créé dans une tourbière de l'Etang du Moulin Neuf, cette carnivore est réapparue (2015- Durfort). Elle n'avait pas été vu depuis 1995. Une dizaine de pieds.	B
Dryopteris aemula	Dryoptéris à odeur de foin	- / PN	LRMA1 / -	Cette fougère est présente le long d'un talus forestier à l'Etang du Moulin Neuf. 12 pieds ont été relevés sur une vingtaine de mètres	B
Elatine hexandra	Élatine à six étamines		LRMA2 / -	Elle a été vue dans le secteur amphibie de la partie nord-est de l'étang du Moulin neuf, et elle est sûrement présente ponctuellement ailleurs sur les rives.	B
Epilobium palustre	Épilobe des marais		LRMA2 / -	Notée au bord de l'étang du Moulin neuf en 1996 par le bureau d'études OUEST-Aménagement, et également relevée par Patrick Péron (Cabinet SETUR) en 2001, non revue en 2005, mais retrouvé en 2010 par Colette Gautier, cette épilobe a été également trouvée sur l'aval de l'étang de Trovern et les prairies humides oligotrophes environnantes en 2016 (J. Durfort).	B
Galium debile	Gaillet chétif		LRMA2 / -	Ce gaillet existait en quelques points des rives de l'Etang du Moulin Neuf, mais où il n'a pas été re-détecté en 2016, peut-être insuffisamment cherché. Il a été vu en 2016 dans une prairie oligotrophe très mouilleuse et de grande qualité, dans le secteur au nord de Mezmeur.	B
Juncus squarrosus	Jonc rude		LRMA1 / -	Dans le site, un pied avait été repéré dans la lande tourbeuse bordant l'étang du Moulin neuf en 2005, à un endroit qui fait depuis l'objet d'un suivi par carré permanent ; deux pieds y ont été notés en 2015. La prospection de 2016 sur la RNR a permis d'en trouver au moins une vingtaine de pieds sur une bande entretenue de lande humide à tourbeuse bordant l'enclos d'élevage des chasseurs, et quelques rares pieds dans la partie est des landes de Lann Droën, qu'avait sans doute déjà relevé D. Philippon en 2011 lors de ses prospections. Il existe sans doute encore au moins une autre station vue il y a une dizaine années dans une lande située à proximité, mais en dehors, des parcelles de la RNR, au nord-est de Kerlizirit (J. Durfort).	B
Kurzia Pauciflora		Inscrite liste nationale SCAP (Stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines)		Cette micro-hépatique de milieux tourbeux a été notée en 2016 dans un relevé d'une dépression de la lande tourbeuse fixée située dans la partie est du secteur de Lann Droën.	B
Littorella uniflora	Littorelle à une fleur	- / PN		La Littorelle à une fleur se porte plutôt bien sur le site : en 1995, elle n'était relevée qu'en deux points à l'Etang du Moulin Neuf, à présent elle s'est beaucoup étendue sur les rives exondées	B
Luronium natans	Fluteau nageant	DH 2 /PN		Signalé pour la première fois en 2001 (V. Dalibard), ce n'est qu'en 2015 que l'on note sa réapparition (M. Bredèche, J.Durfort et D. Menanteau). Revu en 2016 sans fleur alors que la période s'y prêtait. Peu abondant et probablement instable sur le site.	B
Menyanthes trifoliata	Trèfle d'eau		LRMA2 / -	Forme des radeaux flottants en population presque pure dans la queue de l'étang du Moulin neuf, et aussi plus en arrière, des formations beaucoup plus atterries et floristiquement plus diversifiées mais véritablement construites sur l'ancien radeau, les feuilles du Trèfle d'eau occupant toute la strate basse. Cette plante est aussi trouvée sous une saulaie marécageuse au nord de Pen ar Wern dans une dépression de bas-marais.	B
Narthecium ossifragum	Narthécie des marais		LRMA2 / -	Connue de la petite tourbière de l'étang du Moulin neuf, cette plante a été détectée aussi dans plusieurs autres secteurs de la RNR : au nord de Mezmeur, au nord et nord-est de Liden, et dans plusieurs landes entre Kerveur et Kertanguy où elle avait sans doute été repérée par Y. Le Gall en 2013. Jamais sur de grandes surfaces, elle est cependant assez abondante dans certaines stations pour indiquer clairement un fond tourbeux qui présente sans doute un potentiel floristique qu'un étrépage expérimental pourrait révéler (comme ce qui s'est produit dans la tourbière de l'étang du Moulin neuf).	B
Pilularia globulifera	Pilulaire à globules	- / PN	LRMA1 / -	Repéré en 2008 par David Rolland et Pierrick Pustoc'h sur les berges de l'étang de Prat Trovern, sa présence a été confirmée en 2013 (Y. Le Gall) et 2014 (V. Colasse). En 2016 cette petite fougère a été détecté à nouveau (D. Rolland, J Durfort et D Menanteau) à quelques mètres de sa station initiale, indiquant le caractère instable et fragile de cette espèce sur la réserve. Quelques pieds.	B
Pinguicula lusitanica	Grassette du Portugal		LRMA2 / -	Sa présence dans le site a été confortée aux abords de l'étang du Moulin neuf par les 2 placettes d'étrépage de 2010 dans la lande humide et de 2013 dans le haut de la tourbière. Elle a également été détectée au bord d'une ornière dans un	B

				passage entretenu par les chasseurs non loin de leur enclos d'élevage de faisans, la station y est instable mais indique les potentialités de ce secteur.	
Cormarum palustre L.	Potentille des marais		LRMA2 / -	Relevé à proximité des étangs du Moulin Neuf et de Prat Trovern, principalement en association avec la Laîche en Bec et parfois le Trêfle d'eau. Peut s'étendre au-delà de ces formations très humides dans les moliniaies ou les prairies oligotrophes.	B
Potamogetum pusillus L.	Potamot Fluet		/ NT	Ce petit potamot filiforme et discret a été repéré dès août 2009 dans la partie aval de l'étang du Moulin neuf par Y. Le Gall. Il sera revu dans l'un des transects de suivi sur l'amont de l'étang en 2015 par J. Durfort. En 2016, il semble être présent tout autour de l'étang du Moulin neuf et dans une mare récemment créée à proximité, ainsi que dans une mare très ombragée dans un tout autre secteur de la RNR, à l'ouest de Ty Bihan. Il pourrait donc être en expansion sur la commune de Plounérin ?	B
Utricularia australis	Utriculaire citrine		- /DD	Cette plante a été relevée, sans doute pour la première fois dans le site, en 2005 lors de la cartographie Natura 2000 de l'étang du Moulin neuf, où elle était présente en abondance et en fleurs. Elle a régressé fortement depuis 10 ans dans cet étang, mais fleurit à présent très peu, aussi sa présence est peut-être sous-estimée. Elle est également assez abondante dans l'étang de Trovern, mais sans floraison constatée	B

En application de la règle de hiérarchisation, *Luronium natans* aurait pu être classé en classe A, mais la fragilité et la taille de la station invite a relativisé la responsabilité du site

En outre, parmi les espèces listées figure *Potamogeon pusillus*, quasi-menacé pour la Bretagne est associé à des milieux mésotrophes, ce qui n'en fait pas forcément une plante à préserver absolument car des conditions plus oligotrophes sont souhaitables pour bien d'autres plantes remarquables et des végétations patrimoniales.

Deux autres espèces mentionnées initialement pour la RNR sont également classées dans la catégorie NT, mais l'une, l'orchidée Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*) n'a apparemment plus été re-signalée depuis 1994 et l'était dans le secteur de St-Loup qui se trouve sur une commune voisine et donc pas directement concernée par la RNR ; l'autre est l'espèce Pédiculaire des marais (*Pedicularis palustris*) vue par D. Philippon en 2011 dans une zone prospectée assez vaste et qui touche seulement à la marge la RNR. Le secteur de la RNR concerné est cependant favorable à cette espèce et a été plusieurs fois prospecté à la bonne période, mais cette plante, aisément repérable au printemps, n'a pas été vue.

Outre ces 19 espèces aux statuts de protection et/ou de menace remarquables à différents niveaux, on peut également souligner la présence d'espèces telles que *Eleocharis acicularis* (Scirpe épingle), peu commune en Bretagne et observée sur le site du Moulin neuf, de *Scrophularia auriculata* (Scrophulaire à oreillettes), observée sur Lann Droën (Y. Le Gall, 2013) et le Moulin Neuf (V. Dalibart, 2000) ou encore *Nardus stricta* (Nard raide) dont la dernière observation sur le secteur, avant celle de V. Colasse (2014), datait de 1962 par J.M. Géhu.

d) Flore patrimoniale : milieux associés, menaces et facteurs favorables (illustrations J.Durfort)

Littorella uniflora

Drosera rotundifolia

Drosera intermedia

Nom	Données écologiques/menaces / facteurs favorables
Aristavena setacea	La Canche sétacée - Famille des Poacées : graminée des landes et marais tourbeux, rare et sans doute en régression, au moins dans le Massif Armoricain. Elle n'a pas été revue depuis 2005, et le sentier empierré et herbeux où elle était présente, entretenu, n'est plus favorable à sa réinstallation. Il faudrait une forme d'étrépage ou des ornières dans des dépressions restant longtemps humides. Elle est guettée sur la placette d'étrépage de la lande humide mais n'est pas apparue.
Carex rostrata	Laîche de fosses tourbeuses, prairies oligotrophes très mouilleuses, bas-marais acides, et bords d'étangs oligo à mésotrophes. *Carex rostrata* a des feuilles glauques en gouttière, une tige lisse et des épis femelles cylindriques souvent longs.
Cormarum palustre L.	Rosacée appréciant les formations très humides : elle peut se retrouver dans les moliniaies voire des prairies oligotrophes diversifiées.
Drosera intermedia	Plante carnivore caractéristique des tourbières acides à sphaignes, souvent sur tourbe mise à nu. Etrépage, mise à nu du sol favoriserait son apparition en divers secteurs tourbeux de la réserve.
Drosera rotundifolia	Plante carnivore caractéristique des tourbières acides à sphaignes. Il est fort possible que les petits secteurs de la RNR qui ont été enregistrés en tourbière (présence de la narthécie) conservent des potentialités, que des étrépages pourraient la révéler.
Dryopteris aemula	Cette fougère protégée à distribution atlantique n'est connue que dans 6 départements français. Elle n'est que relativement fréquente par places dans le Finistère et le Nord du Cotentin et est bien moins commune dans les trois autres départements bretons dont les Côtes d'Armor. Elle se tient sur des substrats siliceux dans des biotopes ombragés à forte humidité atmosphérique. Il convient de bien signaler cette station au personnel d'entretien du site. Si un jour le curage de ce fossé était programmé, il faudrait alors le réaliser avec grandes précautions pour ne pas risquer d'arracher ces fougères en raclant la terre des flancs du fossé. De même, un fauchage est à éviter coté sentier. Une mise en lumière trop brutale par abattage des arbres qui assurent l'ombrage peut aussi être néfaste
Elatine hexandra	Petite plante annuelle couchée, aux délicates fleurs blanc rosé, des rives exondées des plans d'eau, souvent sur substrat fin plus ou moins enrichi en matière organique. A rechercher sur les rives des différentes pièces d'eau de la réserve.
Epilobium palustre	Cette gracieuse épilobe est peu ramifiée, et a une tige ronde sans lignes saillantes très légèrement duveteuse, et des feuilles lancéolées étroites, pratiquement sans dents marquées, elle est souvent indicatrice de prairies de grande qualité floristique.
Galium debile	C'est un petit gaillet aux feuilles étroitement linéaires, et d'un vert clair brillant. Apprécie les prairies oligotrophe très mouilleuse entretenu par fauche ou pâturage extensif.
Juncus squarrosus	Le Jonc rude (ou Jonc squarreux) - Famille des Joncacées : plante bien indicatrice des tourbières et landes tourbeuses oligotrophes. Les stations de cette plante ne sont pas très nombreuses et apparemment cantonnées dans l'Ouest du département. L'entretien en bordure de la volière de la société de chasse lui semble favorable.
Kurzia Pauciflora	Apprécie la lande tourbeuse.
Littorella uniflora	Cette petite plantaginacée amphibie se trouve encore assez régulièrement en Bretagne sur les rives sablo-vaseuses régulièrement exondées des plans d'eau et étangs. L'espèce est toutefois jugée en régression en France, ce qui a justifié son inscription à la liste des espèces protégées en 1995. Elle s'est beaucoup étendue, à la faveur du marnage beaucoup plus important qui est appliqué ces dernières années au plan d'eau. Ce nouveau mode de gestion a donc fortement conforté la littorelle dans le site, qui n'apparaît plus du tout menacée à court et même moyen terme.

station de ***Pilularia globulifera***
et détail (petites feuilles en crosse)
et rameaux de *Nitella translucens*

Dryopteris aemula
pied et détail des feuilles

Luronium natans	Le flûteau nageant est une plante vivace, submergée et flottante de la famille des Alismataceae. L'espèce semble supporter le marnage et favoriser les rives ensoleillées.
Menyanthes trifoliata	Famille des Ményanthacées : forme des radeaux flottants. Conserver les niveaux et la qualité d'eau.
Narthecium ossifragum	Plante indicatrice de la tourbière de pente. Pourrait se laisser « étouffer » par la Moliinie bleue sur certains secteurs…
Pilularia globulifera	C'est une ptéridophyte pionnière des sols acides dénudés, rencontrées en bordure de mares ou d'étangs, plus rarement dans de simples dépressions voire ornières de chemins toujours humides dans le voisinage de landes. Elle tient plus longtemps dans des zones de marnage régulier où la compétition avec d'autres plantes est limitée. C'est une petite station de quelques pieds qui a seulement été revue dans un chenal, où la compétition est forte avec des espèces de mares acides ainsi qu'une characée (Nitella translucens) fortement installée. Sans surveillance annuelle et sans doute « nettoyage » régulier autour de la station pour lui conserver un sol suffisamment nu, elle risque fort de disparaître à son tour. La station est également menacée par des déversements de grains à usage d'alimentation pour les canards mais bien inutiles dans cette configuration.
Pinguicula lusitanica	Plante insectivore à distribution atlantique, pionnière sur tourbe nue. Potentiellement présente sur les zones tourbeuses : l'étrépage de petites placettes ou la mise à nue du sol lui serait favorable.
Potamogetum pusillus L.	Petit potamot filiforme et discret. Il est peut-être possible que sa rareté affichée tienne aussi à sa discrétion et à la relative difficulté de le déterminer avec certitude, parmi d'autres petits potamots semblables (mais également rares). Les données existantes sur son écologie indiquent sa préférence pour les eaux stagnantes à faiblement courantes, plutôt basiques et eutrophes, riches en nutriments ainsi qu'en matière organique (cf. Flore aquatique du Massif armoricain de R. Corillion, et indications sur Téla Botanica), ce qui n'en fait pas forcément une plante à préserver absolument, car des conditions plus oligotrophes sont souhaitables pour bien d'autres plantes remarquables et des végétations patrimoniales.
Utricularia australis	Le choix de la nommer et de la présenter ici vient du très faible nombre de communes concernées dans les Côtes d'Armor par l'observation de cette espèce (d'après la consultation de la base eCalluna du Conservatoire Botanique National de Brest). Elle est associé à des stades jeunes des plans d'eaux.

I.3.2.3 Fonge : état de la connaissance et valeur patrimoniale

Groupe taxonomique	Source de données	Nb de taxons	Etat de la connaissance
Champignons	Une synthèse et des prospections ont été menées en 2012 par la Société Mycologique des Côtes-d'Armor	90	Moyen à faible

90 espèces sont connues à ce jour sur le site de l'Etang du Moulin Neuf. On peut souligner la présence de 17 espèces inscrites au projet de Liste rouge costarmoricaine, dont 2 espèces de la Liste rouge européenne provisoire :

- *Marasmius hudsonii* ;
- *Mutinus caninus*.

2 nouvelles espèces ont également été observées (B. CAPOËN, comm. pers.) :

- *Olla costata*, unique station en Côtes d'Armor ;
- *Roseodiscus equisetinus*, unique station en Bretagne. Il s'agit d'un Ascomycète inoperculé dont le support est *Equisetum fluviatile*. L'espèce a été observée en avril 2012 au sein de la litière de prêles, dans la saulaie marécageuse située en queue d'étang.

Cet inventaire ne prétend en aucun cas à l'exhaustivité et ces premières observations doivent encourager les gestionnaires et spécialistes à améliorer la connaissance sur cet ordre souvent sous-prospecté. La valeur patrimoniale de ces espèces est difficile à évaluer, elle sera tout au moins prise en compte dans les opérations prévues par le gestionnaire.

- **Au bilan floristique patrimonial** : **6 plantes protégées** en France sont présentes dans la RNR, l'une d'elles : le Flûteau nageant (*Luronium natans*) est également une espèce d'intérêt communautaire mais semble malheureusement instable dans le site. Ces plantes protégées sont presque toutes en assez faibles effectifs, plusieurs sont maintenues grâce à des travaux de gestion (les Rossolis notamment), travaux qu'il faudra aussi mettre en œuvre pour ne pas "perdre" un autre taxon ne supportant pas la compétition : la Pilulaire. Seule la Littorelle a vu sa population fortement augmenter grâce au nouveau régime de marnage mis en place sur l'Étang du Moulin neuf.
- **Une seule plante** dont la présence est confirmée dans la réserve, en plusieurs endroits, possède un statut de menace suivant la nouvelle Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne de 2015 : le Potamot fluet (Potamogeton pusillus). Mais **9 autres plantes** (sans autre statut) et bien présentes en 2016 dans la réserve sont inscrites sur la Liste rouge armoricaine de 1993 et restent remarquables à ce titre.
- Il est intéressant de signaler aussi la présence dans une dépression à sphaignes d'une lande fixée du secteur de Lann Droën, de l'hépatique *Kurzia pauciflora*, inscrite sur la Liste nationale de la SCAP.
- Des études complémentaires, et la parution d'une liste rouge, permettrait mieux appréhender la valeur mycologique du site. Les lychens, les algues et les bryophytes constituent des groupes à prospecter également.

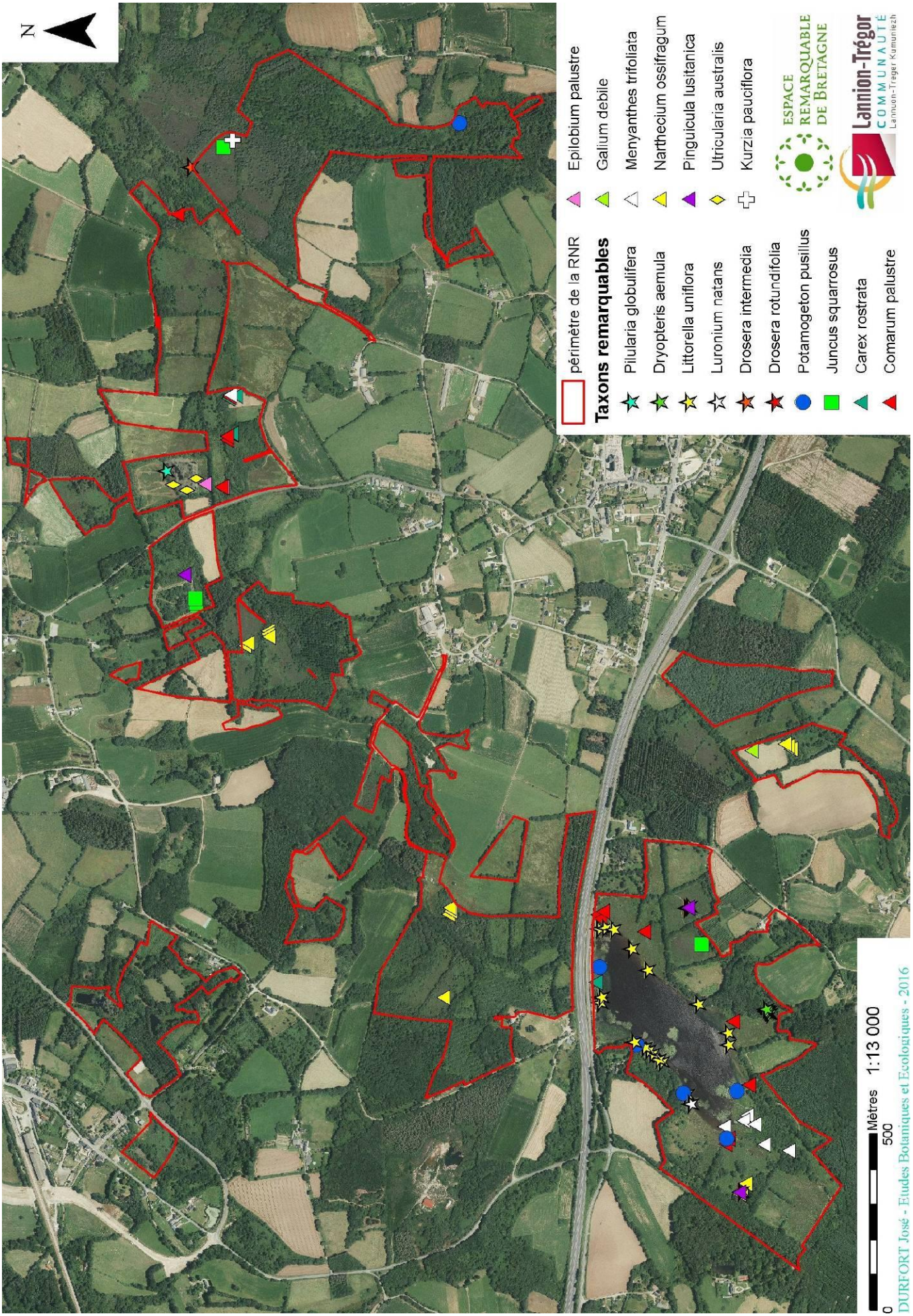
N
périmètre de la RNR
Taxons remarquables
Pilularia globulifera
Dryopteris aemula
Littorella uniflora
Luronium natans
Drosera intermedia
Drosera rotundifolia
Potamogeton pusillus
Juncus squarrosus
Carex rostrata
Comarum palustre
Epilobium palustre
Galium debile
Menyanthes trifoliata
Narthecium ossifragum
Pinguicula lusitanica
Utricularia australis
Kurzia pauciflora
ESPACE REMARQUABLE DE BRETAGNE
Lannion-Trégor COMMUNAUTÉ
Lannuon-Treger Kumuniezh
0
500
Mètres
1:13 000
DURFORT José - Etudes Botaniques et Ecologiques - 2016

I.3.2.4 La faune

Intro : Nombre de données SERENA – à réaliser….

a) Etat de la connaissance

Groupe taxonomique	Source de données	Nb de taxons	Etat de la connaissance
Mammifères – base de données GMB, 344 données sur un périmètre dans et autour de la réserve (500 mètres)			
Chiroptères	• Relevés ponctuels d'effectifs • Soirée de formation aux chiroptères – groupe mammifères ONF - 05/2012 • Soirée écoute aux ultrasons des chiroptères– ONF – 08/2016 • Etude : « GMB-Expertise Mammalogique du site naturel remarquable de Saint-Junay en Plounérin- détermination des enjeux mammalogiques connus d'après la bibliographie et des prospections de terrain initiales - Thomas DUBOS, Décembre 2010, 12p. » • (Dubos, 2010) • Etude 2017 ! A VENIR • Base de données GMB/Vivarmor Nature	9	Moyen, localisé
Autres mammifères	• Base de données GMB/Vivarmor Nature • Prospections ponctuelles du gestionnaire.	24	Moyen, localisé
Avifaune			
Oiseaux	Lors de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000, la synthèse des données ornithologiques mentionnait 149 espèces d'oiseaux contactées entre 1997 et 2005, dont 36 espèces ayant un statut de nidification certain. A l'occasion de la rédaction du dossier de candidature au label de Réserve Naturelle Régionale, le GEOCA a réalisé une synthèse pluriannuelle sur le périmètre d'étude. La pression d'observation a été très forte pendant des années (une trentaine d'année de 1980-2010 environ) par J. Maout, ornithologue, qui se rendait sur le site très régulièrement. Le reste de la réserve a été prospectée de manière beaucoup moins importante. La synthèse du GEOCA a été complétée par des prospections ponctuelles menées par David Rolland, technicien de la Fédération départementale des chasseurs, et Vivianne Troadec, ornithologue, sur les sites de Lann Droën et de Goarem du. En 2016, Stéphane Guiguen (Lannion-Trégor Communauté) a conduit une prospection ciblée sur la Fauvette pitchou au nord de la réserve, infructueuse.	173	Bon
Ichtyofaune			
Poissons	• Etude du peuplement piscicole des cours d'eau de la Lieue de Grève et des petits côtiers jusque l'estuaire du Léguer, SERAMA, 2010, 39p Un point de relevé a été réalisé à l'aval de l'Etang du Moulin Neuf Un point de relevé est très à l'aval de Saint Junay – peu d'obstacles entre ces deux secteurs	8	Bon à moyen
Amphibiens et reptiles			
Amphibiens	• Prospections ponctuelles et ciblées depuis une dizaine d'année. • Stage 2016 – Soidri Soibaha -Master Gestion de l'Environnement Parcours Environnement, Territoires, Acteurs -Université Rennes2 – (*Comment concilier et hiérarchiser les enjeux au sein du plan de gestion d'un espace naturel protégé : exemple de la prise en compte des amphibiens pour la définition des enjeux de la réserve naturelle régionale de Plounérin*) • Base de données Vivarmor Nature (XXX données)	10	Bon
Reptiles	• Prospections ponctuelles depuis une dizaine d'années. • Base de données Vivarmor Nature (XXX données)	4	Bon
Invertébrés			
Rhopalocères	• Base de données Vivarmor Nature et GRETIA • Données ponctuelles – site suivi depuis de nombreuses années • Etude : Inventaire des Odonates et Rhopalocères du site de l'Etang du Moulin Neuf – Gretia – Décembre 2010, 21 p	32	Bon mais principalement autour de l'Etang du Moulin Neuf
Hétérocères	• Base de données Vivarmor Nature et GRETIA • Deux prospections (en 2015 Alain Cosson et en 2016 Dominique Halleux)		Moyen à faible
Odonates	• Base de données Vivarmor Nature et GRETIA • Données ponctuelles – site suivi depuis de nombreuses années	33	Bon mais principalement

	• Etude : Inventaire des Odonates et Rhopalocères du site de l'Etang du Moulin Neuf – Gretia – Décembre 2010, 21 p		autour de l'Etang du Moulin Neuf
Orthoptères	• Base de données Vivarmor Nature et GRETIA • Deux prospections ciblées en 2016 • Etude en 2017	12	Bon en 2017
Coccinelles	• Base de données Vivarmor Nature et GRETIA • Données ponctuelles - site suivi depuis de nombreuses années par M. Bredèche	14	Très bon
Carabes	• Etude en 2017		Moyen en 2017
Aranéides	• Etudes 2017	98	Bon en 2017
Hétéroptères (punaises)	• Prospections ponctuelles en 2017	10	Moyen
Longicornes	• Données ponctuelles	1	Faible
Syrphes Diptères	• Données ponctuelles • Prospections en 2017 dans le cadre des rencontres annuelles du « Groupes syrphes de Réserve naturelle de France »		
Escargots et autres mollusques	• La pauvreté du nombre de taxons reflète uniquement le manque de synthèse et prospection sur ce groupe.	2	Très faible
Autres invertébrés	• Données ponctuelles		

Le site est connu et parcouru par des naturalistes depuis de nombreuses années. Néanmoins, des inventaires sur des groupes faunistiques spécifiques n'ont débuté que depuis l'acquisition du site de l'Etang du Moulin Neuf.

Ces études ont principalement porté sur l'entomofaune (odonates, lépidoptères, orthoptères) et les araignées. La connaissance reste très partielle sur d'autres groupes alors qu'il existe un potentiel fort (invertébrés aquatiques par exemple). La rédaction du plan de gestion et le récent classement ont permis de favoriser une dynamique d'acquisition de données par des études et la mobilisation d'un réseau de naturalistes bénévoles.

Pour les vertébrés, la connaissance est bonne, mais des prospections ciblées sur les micromammifères seraient nécessaires.

Enfin pour l'avifaune, les espèces présentes sur la réserve sont bien connues, notamment grâce aux observations menées par un bénévole pendant plus d'une trentaine d'années mais il serait opportun de mener des prospections complémentaires pour préciser le statut de nidification et le territoire occupé par certaines espèces.

b) Evaluation patrimoniale - Méthodologie

L'évaluation patrimoniale de la faune se base sur la combinaison de différents critères :
- Protection : statut de protection nationale ou directive européenne ;
- Menace: inscription sur une des listes rouges régionale, nationale ou internationale ;
- La responsabilité régionale sur la base de la liste Régionale ;
- Dire d'expert (prise en compte nécessaire pour intégrer des connaissances récentes, pondérer des critères par l'expérience de terrain ou bio-évaluer un groupe taxonomique peu connu).

Une hiérarchisation selon trois classes de valeur a été menée afin de dégager ultérieurement des priorités de conservation :

A
- **Espèces d'intérêt national à supranational :** figurant au minimum sur une liste rouge nationale, européenne ou mondiale ou de protection

B
- **Espèce d'intérêt régional à suprarégional:** figurant sur une liste rouge comme quasi menacé

C
- **Espèce d'intérêt local :** espèce protégée au niveau national ou figurant sur une liste de menace **mais** pour laquelle la réserve ne joue pas un rôle fonctionnel fort pour l'espèce

Cette méthodologie a été adaptée en fonction des niveaux de connaissances et des méthodologies existants pour certains groupes :

- Méthodologie SPEC pour les oiseaux,
- Liste des espèces patrimoniales pour les insectes réalisés par le GRETIA,
- Atlas régionaux pour la rareté de certaines espèces.

c) Les mammifères

Etat des inventaires

33 espèces de mammifères sont connues à ce jour sur le site de la réserve (cf. annexes) dont deux espèces allochtones invasives : le Ragondin et le Vison d'Amérique. La liste d'espèce présente est typique du Trégor intérieur. Le Muscardin et le Cerf Elaphe, connus à proximité de la réserve, pourraient venir compléter la liste d'espèces connues prochainement.

Les espèces d'intérêt patrimonial retenues sont les suivantes :

Nom scientifique	Nom français	Protection U.E. / France	Resp. régionale	Menace Monde / Europe / France / Région	Effectif répartition sur la réserve	Classe
Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe	DH 2 et 4 / N	modérée	NT/VU/ LC/NT	Observée en 2010 au niveau de la Chapelle Kirio, à l'est du site Détectée en 2016 à Plounérin Gare, à la Côte Jaune	A
Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe	DH2 et 4 /N	très élevée	LC/NT/NT/EN	Observations dans la longère de Kerlizirit, près de l'Etang du Moulin Neuf (3 individus ont par exemple été observés en été 2014 - G. Le Reste et D. Menanteau). Détection par ultrason dans les prairies de Saint Junay en 2016	A
Lutra lutra	Loutre d'Europe	DH2 et 4 /N	élevée	NT/ NT/LC/LC	Lieu d'observation reconnu pour cette espèce en Bretagne, l'Etang du Moulin Neuf présente un intérêt majeur pour sa reproduction à l'échelle du bassin versant dont il augmente notablement la capacité d'accueil. Ce site joue de plus probablement un rôle de source pour l'émigration d'individus vers d'autres bassins versants. Sur le reste de la réserve des traces de passages ont été relevés le long de cours d'eau et de l'Etang de Trovern	A
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	DH2 et 4 /N	mineure	LC/NT/LC/LC	Depuis 2003, les suivis estivaux ont permis d'observer entre 1 et 7 individus (G. Le Reste et J. Réjony, 2006) au sein de la longère de Kerlizirit. Depuis 2010, le Grand Rhinolophe semble avoir pris la place du Petit Rhinolophe (plus d'observation).	B
Myotis nattereri	Murin de Naterer	DH4 / N	mineure	LC/LC/LC/NT	Capture (2012) à l'Etang du Moulin Neuf	B
Arvicola sapidus	Campagnol amphibie	- / N	élevée	VU/VU/NT/NT	Présence de l'espèce avérée autour des étangs du Moulin Neuf et de Prat Trovern. Effectif semble important sur les prairies où sa présence est avérée. L'espèce est courante sur le secteur, voire même en Bretagne là où elle est prospectée.	B
Eptesicus serotinus	Sérotine commune	DH4 / N	mineure	LC/LC/LC/LC	Observée en 1990 dans l'église de Plounérin (P. Hamon)	C
Myotis mystacinus	Murin à moustaches	DH4 / N	mineure	LC/LC/LC/LC	Observée en 2010 au niveau de la Chapelle Kirio, à l'est du site	C
Neomys fodiens	Crossope aquatique	- / N	mineure	LC/LC/LC/DD	Une observation ponctuelle sur les bords de l'Etang du Moulin Neuf	C
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	DH4 / N	mineure	LC/LC/LC/LC	Présence fréquente sur l'ensemble de la réserve	C
Plecotus auritus	Oreillard roux	DH4 / N	mineure	LC/LC/LC/LC	19 individus ont été observés en septembre 2010 au sein de la Chapelle Kirio (T. Dubos, F. Simonnet et F. Saintilan). Le site constitue certainement un site de chasse précieux pour l'espèce	C

Certaines espèces, ayant un statut de protection ou de rareté, n'ont pas été retenues :

Nom scientifique	Nom français	Protection U.E. / France	Resp. régionale	Menace Monde / Europe / France / Région	Effectif répartition sur la réserve
Oryctolagus cuniculus	Lapin de garenne		mineure	NT/NT/NT/NT	Présence régulière sur la réserve dans les habitats qui lui sont associés
Pipestrelli nathusii	Pipistrelle de Nathusis	DH 4 / N	modérée	LC/LC/NT/NT	Capture (2012) à l'Etang du Moulin Neuf Cette espèce est une migratrice. Elle se reproduit dans le nord de l'Europe et hiverne en Europe de l'ouest. Pour bénéficier d'un statut de patrimonialité sur la réserve, il serait nécessaire de préciser son autochtonie.
Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe	-- / N	mineure	LC/LC/LC/LC	Présence commune sur le secteur, comme sur la Bretagne
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux	- / N	mineure	LC/LC/LC/LC	Commun sur le secteur, donc sur la réserve

Traits de vie et fonctionnalité des populations

Nom	Données écologiques et habitats	Approche « Réseau »	Facteurs favorables
Loutre d'Europe	La Loutre d'Europe est un mammifère semi-aquatique d'une taille comprise entre 100 et 130 cm, dont environ un tiers pour la queue, et un poids allant généralement de 6 à 11 kg. En activité elle passe une grande partie de son temps dans l'eau. Elle se repose dans un réseau d'abris plus ou moins protecteurs constitués de cavités entre les pierres des berges à des fourrés ou dans des enchevêtrements racinaires. Elle peut se reproduire toute l'année. Régime alimentaire : la loutre est un supra prédateur opportuniste, son régime alimentaire varie donc dans l'année. Il est composé principalement de poissons mais consomme également des amphibiens, crustacés, mollusques.	Chaque loutre possède un territoire assez vaste (d'une dizaine de km pour les femelles à une cinquantaine pour les mâles). Bien présente sur l'Etang du Moulin Neuf, elle y trouve zones de repos et de chasse de qualité. Elle parcourt également les cours d'eau en aval et en amont de cet espace, s'exposant alors à des risques de collisions routières. Un « loutroduc » a été installé sous la RN12 au niveau du déversoir de l'Etang pour faciliter son passage. Cela n'a pas empêché des accidents (en 2008 collision d'une mère et de deux petits).	La diminution des risques de collisions routières. La présence de zones d'abris le long des cours d'eau.
Campagnol amphibie	Ce mammifère semi-aquatique d'une quinzaine de cm recherche les milieux humides à forte densité de végétation. Il y trouve son alimentation mais également une protection contre ses prédateurs aériens. Il creuse des terriers d'une dizaine de cm de diamètre, ses coulées confèrent aux berges une physionomie particulière. Le campagnol est herbivore et consomme les feuillets, tiges et racines des plantes hygrophiles (joncs, roseaux, iris,…) et de plantes aquatiques (callitriches, cressons). Il possède une bonne fécondité et une maturité sexuelle précoce. Néanmoins, le nombre de jeune par portée est moindre que chez la plupart des campagnols.	Le Campagnol possède un territoire assez limité (quelques hectares). Il a une capacité de dispersion assez forte en cas de dégradation de son milieu.	. Le maintien des prairies humides à densité de végétation assez forte.
Barbastelle d'Europe	La Barbastelle d'Europe est une chauve-souris de taille moyenne, au pelage long et sombre. Elle est principalement arboricole. Elle se plait dans les massifs forestiers et également dans le bocage. Elle loge dans des cavités de bâtiments au contact de bois. Elle chasse dans les peuplements de feuillus mâtures (en lisière ou dans les allées forestières), avec souvent une sous-strate arbustive ou buissonnante. Régime alimentaire : principalement des micro-lépidoptères.	Déplacements faibles autour du gîte de reproduction Territoire de chasse généralement à moins de 2 km des gîtes de reproduction (aire de 9 ha en moyenne). La présence d'un réseau bocager dense et de boisements sur la réserve est propice à l'espèce. Connaissance GMB Barbastelle sur le Trégor ?	La présence de peuplements feuillus mâtures, Le maintien/la restauration d'un réseau linéaire de vieux arbres et de haies Abondance des proies (insectes). L'identification d'arbres gîtes et leur préservation

Grand rhinolophe	C'est le plus grand des rhinolophidés d'Europe (environs 40 cm d'envergure et 30 grammes). Il se distingue facilement par son aspect de « cocon » lorsqu'il est suspendu à une paroi. Le Grand rhinolophe est une espèce sédentaire. L'été, les femelles se regroupent dans des endroits chauds et calmes (combles d'église, de châteaux…) pour la mise-bas. L'hiver, les individus se rassemblent dans des ardoisières, caves ou grottes. Nourriture: ses terrains de chasse sont liés au bocage.	Pour circuler entre les différentes zones de chasse, les animaux longent les éléments linéaires (murs, haies, alignements d'arbres…) à une altitude comprise entre 0,30 et 2 m, voire 5 m au-dessus du sol, sans s'éloigner de plus de 10 m de ces corridors Lors de son activité de chasse, le Grand rhinolophe recherche de gros insectes (papillons, coléoptères…) que les adultes capturent dans un rayon de 4 km autour du gîte. Les jeunes de l'année, encore inexpérimentés, exploitent principalement les pâtures, où ils chassent des bousiers (proies faciles à capturer), dans un rayon d'un km autour du gîte. Les animaux sont fidèles à leur terrain de chasse tant qu'ils y trouvent assez de nourriture. Colonie - GMB	La présence de prairies bocagère – gestion par pâturage. L'entretien durable des haies. La connaissance, le suivi et la préservation des gîtes d'hivernage ou de reproduction.
Petit rhinolophe	C'est le plus petit des rhinolophidés européens (envergure 19 à 25 cm). Au repos et en hibernation, il se suspend dans le vide, complètement enveloppé dans ses ailes. Il hiberne dans des cavités naturelles ou artificielles (mines, caves, tunnels, viaducs, forts, blockhaus). L'été, les femelles se reproduisent dans des combles ou des caves de bâtiments (maisons, fermes, granges, églises, châteaux, forts, blockhaus…). Ses terrains de chasse préférentiels se composent de linéaires arborés de type haies (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante bordant des friches, des prairies pâturées ou des prairies de fauche, avec des milieux humides (rivières, étangs, estuaires) non loin. Les femelles ne font qu'un seul petit par an.	Il chasse dans un rayon de 2-3 km autour du gîte (1 km pour les jeunes de l'année), en utilisant plusieurs techniques de chasse : piqué sur les proies, glanage au sol, chasse à l'affût en cas de faible densité de proies. Ses menus se composent d'insectes de toutes tailles, liés aux milieux aquatiques (diptères, lépidoptères…), mais aussi de coléoptères, hyménoptères ou araignées. Les Petits rhinolophes de Kerlizirit (Etang du Moulin Neuf), qui ont été dérangés par le Grand Rhinolophe, ont dû trouver un gîte de remplacement à proximité Effet péninsule GMB :colonie du Trégor	Le maintien des prairies bocagères pâturées L'entretien et la restauration des haies La connaissance, le suivi et la préservation des gîtes d'hivernage ou de reproduction
Murin de Naterer	Le Murin de Natterer est présent dans toute la Bretagne mais il est assez peu fréquent là où on l'observe (en 9ème position des espèces contactées). Il exploite généralement les milieux forestiers et les ripisylves. Il occupe régulièrement des gîtes bâtis (combles, maçonnerie..) ou souterrains. Il capture des proies posées dans les feuillages : diptères, araignées et papillons. Il peut s'observer longeant, d'un vol lent et sinueux, les cours d'eau ou les habitations.	Domaine d'une dizaine de km² Lorsqu'il se déplace d'un territoire à l'autre, il suit toujours des milieux arborés, sans jamais passer dans des zones ouvertes	Des habitats forestiers de qualité La connaissance, le suivi et la préservation des gîtes d'hivernage ou de reproduction

- La **Loutre d'Europe** bien connue sur la réserve, représente une responsabilité forte pour la réserve. Sa présence, ainsi que celle du Campagnol amphibie, indique l'importance des milieux de berges et la diversité potentielle en mammifères semi-aquatiques.
- La RN12 est une menace certaine pour de nombreux mammifères, tout particulièrement pour la Loutre d'Europe.
- L'étude portée en 2017 par le GMB a permis de préciser les populations de **chauve-souris** sur la réserve. Le gîte d'hivernage pour le Grand Rhinolophe est un espace à forte valeur patrimoniale pour la réserve.

FAIRE UNE CARTE AVEC ZONE OU ESPECE PATRIMONIALE EST CONNUE

d) Les oiseaux

Précision sur l'évaluation patrimoniale des oiseaux

En se basant sur les critères habituellement retenus (Directive Oiseaux, indice SPEC, Liste rouge nationale et Liste rouge régionale), la liste des espèces patrimoniales comporte pas moins de 93 taxons. La présentation ci-dessous propose de retenir un nombre plus restreint d'espèces, tout en distinguant les espèces nicheuses (ou potentiellement nicheuses) et les espèces de passage, qu'elles soient hivernantes, en courte halte migratoire ou utilisatrices du site comme zone de chasse. Ont été ainsi écartées des enjeux de préservation propres au site d'étude :

- les espèces dont l'observation est exceptionnelle (Pélican blanc, Cigogne blanche, Huppe fasciée…) ;
- les espèces, notamment littorales, dont l'observation est occasionnelle et pour lesquelles le site d'étude ne constitue pas un intérêt majeur (Chevalier culblanc, Ch. gambette, goélands…).

Au contraire, certaines espèces, plus communes mais dont les effectifs sont en fortes diminution au niveau national et régional ont été conservées (Hirondelle des rivages, Bruant des roseaux, Râle d'eau…). Au total, c'est donc 36 espèces qui retiennent particulièrement l'attention.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut sur le site (N si nicheur – (N) si anciennement nicheur)	Protection UE/SPEC	LR N/R *(si NT ou plus)*	Responsabilité régionale *(de élevée à majeure)*	Habitat(s) associé(s)	**Présence sur la réserve**	**Classe**
Nicheur ou ancien nicheur								
Sylvia undata	Fauvette pitchou	N	D.O /SPEC 2		Très élevé	Landes à ajoncs	A été contactée il y a quelques années sur le secteur de l'Etang du Moulin Neuf. Les prospections ciblées du printemps et de l'été 2014 et 2016 n'ont pas permis de confirmer cette donnée	**B**
Rallus aquaticus	Râle d'eau	N		- /EN (N)	élevée	Plans d'eau peu profonds, saulaies…	Son cri caractéristique a été entendu à plusieurs reprises sur l'Etang du Moulin Neuf et Prat Trovern	**B**
Anthus pratensis	Pipit farlouse	N		VU(N)/ VU(N)	élevée	Landes basses, prairies humides	Nicheur signalé autour de l'Etang du Moulin Neuf, sa présence est à surveiller car elle reste parmi les derniers sites non littoraux des Côtes d'Armor	**B**
Muscicapa striata	Gobemouche gris	N	SPEC 3	- /VU (N)		Bocage, jardins, clairières…	Connu sur le site	**B**
Coccothraustes coccothraustes	Grosbec casse-noyaux	N		/VU (N)	Modérée	Forêts feuillues, parcs	Connu sur le site	**B**
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine	N		VU(N)/VU(N)	élevée	Milieux boisés et bocager	Connu sur le site	**B**
Emberiza schoeniclus	Bruant des roseaux	N		/VU (N)	Modérée	Prairies humides, roselières	Connu sur le site	**B**
Riparia riparia	Hirondelle de rivage	N	SPEC 3			Falaises, carrières	Nicheuse à proximité du site du Moulin Neuf	**C**
Locustella naevia	Locustelle tachetée	(N)				Landes, prairies humides…	Le statut de l'espèce est très difficile à établir, du fait notamment de sa discrétion. Si elle est contactée largement sur le territoire, aucun indice de nidification certain n'a ainsi été établi sur les Côtes-d'Armor sur la période 2004-2012.	**C**
Tachybaptus ruficollis	Grèbe castagneux	N				Petits plans d'eau végétalisés	Nicheur à l'Etang du Moulin Neuf et à l'Etang de Prat Trovern	**C**
Podiceps cristatus	Grèbe huppé	N				Plans d'eau	Connu sur le site	**C**

Bilan : Les espèces d'oiseaux nicheurs sur la réserve sont en petits effectifs et mal connus. Ils sont associés aux milieux bocagers, de landes et de ceintures végétalisées des plans d'eau.								
Hivernant ou de passage								
Anseriforme								
Anas acuta	Canard pilet		SPEC 3	-/VU(H)	élevée	Plans d'eau	Petites populations sur l'Etang du Moulin Neuf et Prat Trovern en hiver	**C**
Anas clypeata	Canard souchet		SPEC 3			Plans d'eau	Petites populations sur l'Etang du Moulin Neuf et Prat Trovern en hiver	**C**
Anas querquedula	Sarcelle d'été		SPEC 3			Plans d'eau	Petites populations sur l'Etang du Moulin Neuf et Prat Trovern	**C**
Anas strepera	Canard chipeau		SPEC 3			Plans d'eau	Petites populations sur l'Etang du Moulin Neuf et Prat Trovern en hiver	**C**
Aythya ferina	Fuligule milouin		SPEC 2	/EN (H)	élevée	Plans d'eau	Petites populations sur l'Etang du Moulin Neuf en hiver	**C**
Aythya fuligula	Fuligule morillon		SPEC 3W			Plans d'eau	Petites populations sur l'Etang du Moulin Neuf et Prat Trovern en hiver	**C**
Aythya marila	Fuligule milouinan		SPEC 3W	/EN (H)	majeure	Plans d'eau	Petites populations sur l'Etang du Moulin Neuf en hiver	**C**
Podiceps nigricollis	Grèbe à cou noir			LR ?/LC(H)	très élevée	Plans d'eau	Connu localement	
Ciconiiforme								
Ardea alba	Grande Aigrette			-/EN	**élevée**	Plans d'eau, vasières	Passages annuelles sur l'Etang du Moulin Neuf	**C**
Ardea cinerea	Héron cendré					Plans d'eau	Bien présent sur l'Etang du Moulin Neuf	**C**
Ardea purpurea	Héron pourpré		SPEC 3			Plans d'eau, roselières	Passages annuelles sur l'Etang du Moulin Neuf	**C**
Botaurus stellaris	Butor étoilé		SPEC 3			Plans d'eau, roselières	Hivernant presque tous les ans	**C**
Charadriiformes								
Tringa glareola	Chevalier sylvain		SPEC 3			Plans d'eau, vasières	1 à 2 hivernants sont observés selon les années autour de l'Etang du Moulin Neuf	**C**
Chlidonias niger	Guifette noire		SPEC 3	VU (N)		Plans d'eau	Passage hivernal régulier	**C**
Lymnocryptes minimus	Bécassine sourde		SPEC 3			Prairies humides hautes, vasières	De passage sur l'Etang du Moulin Neuf	**C**
Podicipediformes								
Podiceps nigricollis	Grèbe à cou noir					Plans d'eau	Passage très occasionnel sur l'Etang du Moulin Neuf	**C**
Bilan : La diversité en « oiseaux d'eau » de passage est intéressante mais le nombre d'individus pour chacune de ces espèces ne permet pas de dégager un enjeu fort. Les passages sont à suivre (effectifs, périodes,…) dans le temps.								
Falconiforme								
Accipiter gentilis	Autour des palombes					Massifs boisés	A été découvert récemment, en 2014. Une femelle a ainsi été observée longuement, et à plusieurs reprises, en vol au-dessus de Lann Droën, en période de nidification (V. Troadec, comm. pers.). La nidification en Forêt de Beffou à proximité, est connue.	**C**

Circus aeruginosus	Busard des roseaux					Roselières	Utilise régulièrement l'Etang du Moulin Neuf.	**C**
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin		SPEC 3			Landes, cultures, prairies…	Utilise l'Etang du Moulin Neuf - Occasionnellement	**C**
Circus pygargus	Busard cendré					Landes, cultures, prairies…	Utilise l'Etang du Moulin Neuf - Occasionnellement	**C**
Falco columbarius	Faucon émerillon					Landes basses, cultures…	Chasse sur la réserve occasionnellement	**C**
Falco peregrinus	Faucon pèlerin					Falaises, carrières	Chasse sur la réserve occasionnellement	**C**
Falco subbuteo	Faucon hobereau					Bosquets à proximité de zones humides	Chasse sur la réserve occasionnellement	**C**
Pernis apivorus	Bondrée apivore					Terrains découverts, proximité de vielles futaies clairsemées	A été vu plusieurs fois sur la réserve	**C**
Bilan : Sans statut de nidification avéré sur la réserve, aucun enjeu fort n'est identifié.								
Passeriforme								
Anthus spinoletta	Pipit spioncelle					Bords d'étangs, prairies humides	Observé sur le site	**C**
Bilan : Il serait opportun de déterminer le statut de nidification de cette espèce.								

SPEC 1 = Espèce menacée à l'échelle planétaire ; SPEC 2 = Espèce à statut européen défavorable dont la majorité de la population mondiale se trouve en Europe ; SPEC 3 = Espèce à statut européen défavorable dont la majorité de la population mondiale se trouve hors d'Europe ; W = ajout de "W" (pour wintering) signifie que le statut SPEC attribué concerne la population hivernante

LRN : Liste rouge des espèces menacées en France – Oiseaux de France métropolitaine (UICN – MNHN) : Vu = Vulnérable ; EN = En danger ; CR = En danger critique / N = Nicheur ; H = Hivernant : DP = de passage

A noter également que *Caprimulgus europaeus* (Engoulevent d'Europe) a été recherché sans succès au printemps et à l'été 2014 sur le secteur de Lann Droën. L'habitat est assez favorable et sa recherche spécifique en conditions météorologiques favorables demeure intéressante. *Accipiter nisus* (Epervier d'Europe) et les rapaces nocturnes, en particulier *Asio otus* (Hibou moyen-duc) et *Athene noctua* (Chevêche d'Athéna) en période de nidification, et *Asio flammeus* (Hibou des marais) en hivernage, sont également à rechercher. *Porzana porzana* (Marouette ponctuée) enfin, lors de passages en fin d'été, pourrait être contactée.

- Le nombre et de la diversité des oiseaux présents reflètent l'intérêt écologique général de la réserve : c'est la diversité des habitats naturels (pièces d'eau en zone retro-littorale, habitats de landes de surface limité aux physionomies variées, prairies humides, vieux boisements de feuillus et plantations de résineux) et leur état de conservation qui permettent l'installation d'un grand nombre d'oiseaux aux besoins écologiques très différents.
- La richesse du site repose donc d'avantage sur la diversité de l'avifaune que sur la valeur patrimoniale des espèces nicheuses. Certains taxons présentent tout de même un statut patrimonial intéressant.
- Les statuts de nidification et les effectifs des espèces présentes devront être précisés.

Traits de vie et fonctionnalité des populations

Nom	Données écologiques et habitats	Approche « Réseau »	Facteurs favorables
Fauvette pitchou	La Fauvette pitchou est un petit passereau d'environ 13 cm. Cet oiseau se reproduit dans les paysages de landes, dans un nid construit dans des ajoncs ou d'autres arbustes bas. 3-6 œufs sont pondus. Comme ses parents, la jeune fauvette est insectivore, mais elle consomme également des baies.	Considérée comme sédentaire sur l'ensemble de son aire de répartition, en Bretagne, elle occupe de préférence les landes basses dominées par les éricacées du genre Erica ou Calluna.	Présence de landes à niveaux étagés

	Les rigueurs hivernales influencent fortement la dynamique des populations.		
Râle d'eau	Le Râle d'eau (Rallus aquaticus) mesure de 23 à 28 cm de long et a, comme les autres râles, un corps aplati latéralement lui permettant de se frayer plus facilement un chemin dans les roselières, son habitat préférentiel. Niche dans les végétations diverses des bords et queues d'étangs : roselières, cariçaies, saulaies… Se nourrit d'insectes aquatiques, d'amphibiens, de petits poissons…	La majorité des Râle d'eau nichant en Bretagne sont sédentaires.	La stabilité des niveaux d'eau pendant la période hivernale. La présence d'une ceinture de végétation de bord d'étang dense
Pipit farlouse	Le Pipit farlouse mesure environ 15 centimètres pour une envergure de 22 à 25 centimètres C'est un passereau caractéristique des milieux ouverts : landes, prairies humides. Les premiers chanteurs cantonnent en mars. La nidification peut avoir lieu jusqu'à août.	Migrateur partiel : départ pour une Europe plus tempérée dès septembre. Autrefois bien réparti en Bretagne, les effectifs de cette espèce font partis de ceux qui ont le plus chutés ces dernières années, en particulier dans l'intérieur de la Bretagne	Présence de landes et prairies humides.
Gobemouche gris	Le Gobemouche gris est une petite espèce d'oiseau de 13,5 à 15 cm de longueur. Exclusivement insectivore, c'est un migrateur strict. Il part d'aout à octobre vers l'Afrique et revient à partir d'avril.	Bien réparti sur toute la Bretagne	Affectionne particulièrement les vieux boisements
Grosbec casse-noyaux	Le gros-bec est gros et corpulent, mesure environ 17 à 18 cm et se distingue par son énorme bec triangulaire. Migrateur partiel le Grosbec Casse-noyaux et un hivernant assez répandu et un nicheur sédentaire peu commun.	Courant mars, la majeure partie des hivernants quitte la région pour ne laisser que les quelques nicheurs en place. Cantonnement début avril.	Affectionne les boisements de feuillus
Bouvreuil pivoine	Cet oiseau mesure 14,5 à 16,5 cm et possède une forte carrure. Sa silhouette toute en rondeur et son naturel très paisible lui confèrent une allure débonnaire, que confirment ses mouvements lents et mesurés et son comportement très pacifique vis-à-vis de ses congénères. Le bouvreuil est considéré forestier mais peu se rencontrer dans des milieux buissonnants, des jeunes plantations, des parcs et jardin.	Il est commun en Bretagne et présent tout au long de l'année. Les nicheurs sont sédentaires ou n'effectuent que de courtes migrations. Un déclin prononcé (-68% depuis 1989) invite à observer précisément la répartition de ces effectifs.	Affectionne les boisements
Bruant des roseaux	Le bruant est un passereau de 15 à 16 cm de long qui se reproduit dans une grande variété de milieux humides de toutes dimensions. En Bretagne il a colonisé des milieux plus secs depuis le milieu du XXème siècle.	Cantonnement des chanteurs dès mars, le nid est construit au sol ou juste au-dessus. A partir du mois d'aout les oiseaux se regroupent en dortoirs près des lieux de reproduction. Présent dans tous les départements bretons, il convient néanmoins de noter la baisse de 37% des carrés indicés par sa reproduction certaine ou probable en 20 ans.	Présence de prairies humides

e) Ichtyofaune

Parmi les 8 espèces de poissons connues, on peut en retenir 4 aux statuts de protection ou de menace particuliers :

Nom scientifique	Nom français	Protection UE / Fr	Menace Monde /UE / Fr/ Région	Responsabilité régionale	Présence	Classe
Anguilla anguilla	Anguille européenne		**CR/ CR/ CR/ CR**	**Très élevée**	L'espèce est connue sur le Yar. Elle est bloquée à l'aval direct de l'Etang du Moulin Neuf – probablement présente sur le secteur de Saint Junay	B
Cottus gobio	Chabot commun	Ann II DH / -			Présence possible sur le secteur de Saint Junay	B
Salmo trutta fario / trutta	*Truite commune*	/N		**Très élevé**	Présence possible sur le secteur de Saint Junay	B
Esox lucius	Brochet	/N	LC /LC / **VU** /NT	**Elevée**	Présent sur l'Etang du Moulin Neuf	C

Tableau 1 : synthèse de la piscifaune patrimoniale (légende – voir Annexes)

Les espèces présentes sur la réserve bénéficient donc de niveaux de protection, raretés ou menaces importants.

Cependant deux éléments nous amènent **à relativiser fortement** la responsabilité de la réserve :

- Les cours d'eau sont représentés sur la réserve par de petites portions de leur linéaire (secteur de Mezmeur par exemple) ou ne s'observent pas en un bon état pour acceuillir la faune piscicole :

Durfort (2016 : *« aucune végétation des rus ou ruisseau dans la RNR ne peut être raccordée à l'un ou l'autre des habitats élémentaires d'intérêt communautaire « les ruisseaux à Renoncules », habituellement trouvés dans les ruisseaux du Centre-Bretagne. Les "rus" existants dans la partie nord de la RNR s'apparentent plutôt à des fossés temporaires, le plus souvent sous un fort couvert (haies de talus et berges, ou plus localement des panicules du Carex paniculata, quand il ne s'agit pas de ronciers) qui limite énormément l'installation de plantes et même bryophytes aquatiques. »*

- Les cours d'eau sont situés relativement haut sur le bassin versant. En aval, des obstacles empêchent la remontée des poissons migrateurs. Les populations sont faibles et les travaux sur la continuité sont donc à réfléchir à l'échelle du bassin versant.

Le statut de l'Etang du Moulin Neuf (classé en 2nde catégorie par le Conseil Supérieur de la Pêche) est une singularité car l'ensemble des cours d'eau alentour sont classés en 1ère catégorie.
La Liste rouge régionale place le Brochet en responsabilité « élevée ». Cependant, la présence de la Truite et l'Anguille font porter les enjeux sur ces poissons migrateurs.

- ↳ Toute démarche sur ces espèces sera à appréhender plus globalement dans le cadre d'un Contrat Territorial Milieu Aquatique Lieue de Grève.
- ↳ A contrario, des actions de gestion sont possibles à l'échelle de la réserve sur les plans d'eau mais les enjeux sur les poissons présents sont faibles. Il conviendrait surtout de limiter leur présence pour ne pas nuire à la présence d'autres espèces à fortes valeurs patrimoniales (amphibien notamment).

Traits de vie et fonctionnalité des populations

Nom	Données écologiques et habitats	Approche « Réseau »	Facteurs favorables
Anguille européenne	L'anguille est serpentiforme et recouvert d'une peau épaisse dans laquelle s'imbriquent de minuscules écailles. L'anguille mesure entre 50 cm et 1m de long habituellement. L'anguille est benthique. Elle s'abrite entre les cailloux et dans les anfractuosités du substrat (racines, branches, etc.). Elle se déplace sur le fond des cours d'eau et des plans d'eau et est capable de ramper sur divers substrat. L'anguille jaune peut survivre hors de l'eau grâce à son abondant mucus et à sa cavité branchiale protégée de la déshydratation par un orifice branchial étroit. Toutefois, elle ne tarde pas à rejoindre les milieux aquatiques ou humides les plus proches. L'anguille est surtout active la nuit, notamment pour s'alimenter. L'anguille est un prédateur. Son alimentation est composée de larves d'insectes, de petits crustacés et de petits poissons. En milieu marin, elle consomme également des vers enfouis dans la vase.	L'anguille est un migrateur amphihalin qui se reproduit en mer contrairement aux autres amphihalins présents en Bretagne. De ce fait, il s'agit d'un amphihalin thalassotoque Certaines anguilles choisissent de s'établir sur le littoral ou dans les eaux saumâtres alors que d'autres remontent les fleuves, parfois sur des milliers de kilomètres. Elles colonisent tous les habitats aquatiques accessibles depuis la mer.	Libre circulation sur le cours d'eau Présence de zones humides
Chabot commun	Le chabot a une robe mouchetée et foncée. C'est un petit poisson de 10 à 15 cm à la tête volumineuse et aplatie en forme de massue. Ses nageoires sont grandes et épineuses. Il passe ses journées caché sous des pierres ou dans des herbiers aspirant les proies qui passent à proximité. Il chasse des larves d'insectes, des œufs de poissons. Solitaire et territorial, il émet des sons et adopte une posture d'intimidation pour défendre sin abri. Sa reproduction s'étale de mars à avril dans une cavité sous une pierre.	Mauvais nageur le chabot est sédentaire.	Présences d'habitats diversifiés de tête de bassin versant, substrats grossiers, des sous berges, des débris ligneux immergés et des végétations aquatiques Libre circulation sur le cours d'eau
Truite commune	La Truite fario possède un corps élancé fusiforme adapté à la nage rapide. Proche du Saumon atlantique, sa taille atteint rarement plus de 50 cm en Bretagne. Elle vit dans les eaux froides bien oxygénée. En nage stationnaire, elle intercepte sa nourriture dans la dérive au niveau des zones courantes. Au repos, elle gagne des zones plus lentes et plus profondes de la rivière. Son régime alimentaire est varié : insectes aquatiques et terrestres, larves, crustacés, mollusques, petits batraciens, poissons. Elle chasse à vue. Les zones de frayères se situent généralement en amont des cours d'eau : zones de courant fort, faible hauteur d'eau et graviers grossiers.	Pour la reproduction (octobre à janvier), les adultes migrent vers les zones de frayères. Après émergence des graviers où ils sont nés, les alevins migrent vers des zones plus favorables à leur croissance, à la recherche d'un poste de chasse.	Eau bien oxygénée Libre circulation sur le cours d'eau
Brochet	Silhouette allongée, museau " en bec de canard ", nageoires très en arrière pour donner une puissante impulsion. A l'âge respectable d'une trentaine d'années, Esox lucius peut dépasser 1,5 mètre de long et 20 kg. Le brochet est un poisson carnivore des eaux lentes et stagnantes. Il chasse à l'affût dans la journée et se nourrit de poissons blancs (gardons, rotengles ...), mais aussi de têtards, tritons ... La maturité sexuelle apparaît vers deux ans. Le brochet se reproduit tôt dans la saison, en février-mars, dans des endroits peu profonds et riches en végétation : les prairies inondées sont un lieu privilégié. Les oeufs sont adhérents sur les herbes aquatiques. Les alevins naissent 1 à 2 semaines plus tard et restent fixés à la végétation pendant quelque temps.		Présence d'eau stagnante avec végétation de rives

f) Les amphibiens et reptiles

Les inventaires ont permis de recenser 4 espèces de reptiles et 10 espèces d'amphibiens.

La diversité est très importante pour un espace naturel en Bretagne « intérieur ». Cette richesse est, là aussi, liée à la diversité des habitats humides.

Nom scientifique	Nom français	Protection UE / Fr	Menace UE / Fr / Région	Responsabilité régionale	Présence	Classe
Vipera berus	Vipère péliade	- /N	LC /VU /EN	Très élevée	La vipère a été vue de manière ponctuelle sur plusieurs parcelles de la réserve	B
Alytes obstetricans	Alyte accoucheur	DH 4 / N	LC /LC /NT		Etang de Trovern - nombreux Secteur de La Côte Jaune : présent	B
Hyla arborea	Rainette arboricole	DH 4 / N	LC /NT /NT		Etang de Trovern : très nombreuses Elle est également connue à proximité de la réserve, sur Plounérin gare	B
Triturus alpestris	Triton alpestre	- /N	LC /LC /NT		Très présents dans l'ancienne carrière de la « Côte Jaune » Présence plus ponctuelle sur l'Etang du Moulin Neuf et l'Etang de Trovern	B
Triturus marmoratus	Triton marbré	DH 4/N	LC /NT /NT		Très présent à l'Etang du Moulin Neuf et de Trovern	B

Tableau 2 : synthèse de l'herpétofaune patrimoniale

Le Crapaud épineux est noté en responsabilité élevée sur la liste rouge régionale. L'évolution taxonomique récente entre B. bufo/B. spinosus explique ce fait. L'espèce n'est néanmoins pas retenue comme espèce à enjeu sur la réserve : elle est très commune et abondante sur le secteur.

- La richesse en amphibiens est donc importante, de par le nombre d'espèces mais aussi par la valeur patrimoniale de certaines d'entre elles. La préservation de la population de Rainette est un enjeu fort sur le site. L'Alyte et les tritons alpestre et marbré sont aussi à suivre de près.
- La Vipère péliade est connue comme assez courante sur le secteur. Néanmoins, son statut de protection et de rareté demande au gestionnaire de lui porter une attention particulière.

Nom	Données écologiques et habitats	Approche « Réseau »	Facteurs favorables
Vipère péliade	La Vipère péliade, dont le corps est relativement large, peut atteindre 60 cm à l'âge adulte. Elle se nourrit principalement de micromammifères comme des souris, des campagnols et des musaraignes, ainsi que des lézards. Elle peut également parfois se nourrir d'orvets ou encore de belettes, de taupes et d'amphibiens (grenouilles, tritons et salamandres). La Vipère péliade occupe des milieux très variés, secs, frais ou humides, qui sont peu fréquentés par les humains et dont la végétation ne se développe que lentement : tourbières, landes, bordures de prairies « maigres » du bocage, prairies en déprise agricole, landes à bruyères et genêts, abords de voies ferrées, lisières forestières, bordures de. On constate donc que l'effet « lisière » a ainsi une grande importance pour cette espèce. Une couverture végétale dense lui est en effet nécessaire pour se dissimuler et trouver refuge en cas de menace, car l'espèce est plutôt lente. Pour cette raison, la Vipère péliade s'expose rarement totalement à découvert, à l'exception des mâles en déplacement au moment de la reproduction.	La taille du domaine vital d'une Vipère péliade varie fortement selon les régions et les milieux (de 1 à 7.5 ha) Plusieurs mâles et plusieurs femelles peuvent vivre sur un même secteur. Dispersion : dans certains milieux, des individus sont susceptibles de parcourir environ 1 km. Dans les milieux les plus favorables, les Vipères péliades restent très fidèles à leur site, s'y observant d'une année à l'autre, tant que le milieu n'est pas altéré	Maintien des habitats favorables
Alyte accoucheur	L'Alyte accoucheur habite les vieux murs, les amas de pierres, les blocs rocheux, les carrières. C'est un petit crapaud trapu de 4 à 5 cm.	Les déplacements : ils ont lieu entre les sites de reproduction et les sites d'hivernage. L'aire d'influence dépasse	Réseau dense de points d'eau sans poisson

	C'est le mâle qui porte les œufs (jusqu'à 170 car il peut porter plusieurs pontes) jusqu'à éclosion des jeunes têtards Se nourrit pour moitié d'araignées et de scarabées. Pour le reste, des mouches, verres et petits insectes. C'est le seul Anoure de France à se reproduire hors de l'eau. Période de reproduction : Avril à Septembre	rarement les centaines de mètres mais peut atteindre 2 km. Deux noyaux de populations ont été repérés : autour de l'Etang de Prat Trovern et à la Côte Jaune. Ces secteurs offrent une variété de milieux en qualité, connectivité, et diversité suffisantes pour assurer le cycle de vie de l'espèce.	Corridor fonctionnel entre lieu de reproductions et de repos.
Rainette arboricole	La Rainette verte se différencie des autres groupes de grenouilles par la possibilité qu'elle a de grimper sur les végétaux, grâce à des pelotes adhésives qu'elle possède au bout des doigts. Elle ne descend que rarement à terre. S'accommodant de milieux variés, elle se fait remarquer dès le mois d'avril et jusqu'au début de l'été, par son chant puissant, d'autant plus audible de loin qu'elle chante en chœur. Elle peut reprendre ces chants en fin d'été. Elle affectionne les mares à végétation touffue. Surtout nocturne, elle capture insectes volants : mouches, moucherons, et autres proies diverses Période de reproduction : avril à juin Aire de repos : Elle passe l'hiver dans la vase, ou une cachette comme une anfractuosité dans un mur voire même cachée sous des feuilles	Déplacements : elle se déplace au sol ou à l'intermédiaire de la végétation. La migration peut atteindre les 4 km. Sur la réserve, l'Etang de Prat Trovern abrite une grande population. Des sites ont été identifiés en dehors de la réserve dans le secteur de Plounérin gare et de Coat Bruillac. Autour de ces lieux de reproductions, les milieux sont en qualité, connectivité et diversité suffisantes pour assurer le cycle de vie de l'espèce.	Réseau dense de points d'eau sans poisson Présence de végétation haute en bordure des points d'eau Corridor fonctionnel entre lieu de reproductions et de repos.
Triton alpestre	Cet urodèle de taille moyenne fréquente les points d'eau calmes et peu profonds : étangs, mares, bras morts, ruisseaux. mais aussi les fossés. La profondeur d'eau et la présence de végétation aquatique ne sont pas des facteurs déterminants pour l'espèce. Il peut être observé dans des prairies, des forêts de feuillus, des conifères et des bocages. Vie plutôt terrestre, mais qui devient aquatique lors de la période de reproduction (février-mars) Activité principalement nocturne Se nourrit d'invertébrés aussi lents que lui : cloportes, petites limaces, mais aussi œufs d'Amphibiens.	Présent sur presque toute la réserve. Sa population est forte dans une ancienne carrière de Coat Bruillac. Les déplacements : L'espèce peut migrer sur des distances de plus d'un km et les points d'eau qui servent de relais ne sont pas indispensables. Mais en général les distances parcourues sont de l'ordre d'une centaine de mètres. Bonne diversité des milieux et faible risques routiers à proximité de ses lieux de reproduction.	Réseau dense de points d'eau sans poisson Corridor fonctionnel entre lieu de reproductions et de repos.
Triton marbré	L'espèce fréquente les lacs et étangs pourvus de ceintures de végétation aquatiques. L'espèce peut s'abriter sous des pierres, des troncs ou des souches, des haies, des bois, le bocage, voire des landes relativement secs. Le triton marbré apprécie les forêts fraiches avec beaucoup de refuges. Triturus marmoratus fréquente aussi des eaux oligotrophes à mésotrophes pouvant être acide ou saumâtre.	L'espèce est connue sur presque toute la réserve mais en effectif plus important à l'Etang du Moulin Neuf à celui de Prat Trovern. Des déplacements prénuptiaux et postnuptiaux ont lieu entre le site d'hivernage et le site de reproduction. La distance entre ces deux lieux est de l'ordre d'une centaine de mètres (maximum). La présence de boisement à proximité des mares est quasi systématique sur la réserve.	Réseau dense de points d'eau sans poisson Boisement frais Corridor fonctionnel entre lieu de reproductions et de repos

g) Les invertébrés

La base de données sur la réserve indique XXX données pour les invertébrés (2017).

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection Menace UE/Fr	Rareté BZH	Statut d'autochtonie		Classe
Odonates			**(< 20% carrés UTM)**			
Sympetrum danae	Sympètre noir	- - /VU	x	Probable	Vu en 2012 par le Gretia à proximité des prairies tourbeuses de l'Etang du Moulin Neuf	A
Coenagrion pulchellum	Agrion exclamatif	- - / VU	x	Certain	Très présente à l'Etang du Moulin Neuf	A
Lestes sponsa	Leste fiancé	- - / NT		Possible	Présente à l'Etang du Moulin Neuf	B
Ischnura pumillio	Agrion nain	- - / LC	x	Certain	Découvert en 2011, revu en 2013 à l'Etang du Moulin Neuf	C
33 espèces d'odonates ont été observées ce qui en fait un site très riche pour la Bretagne. Ceci s'explique par la diversité des milieux aquatiques et des milieux naturels riverains. La présence de *Brachytron pratense, Ceriagrion tenellum*, *Platycnemis acutipennis* montre la diversité présente.						
Rhopalocère						
Euphydryas aurinia	Damier de la Succise	DH2 -/ -		Certain	Belle population, pour la Bretagne, dans les prairies à proximité de l'Etang de Trovern (27 nids en 2015). Découvertes de nouveaux nids en 2016 sur deux autres prairies de la réserve.	A
32 espèces de papillons de jour ont été relevés. Si le Damier de la Succise constitue sans nul doute le principal enjeu entomologique du site, la présence du Miroir (*Heteropterus morpheus*), de la Grande Tortue (*Nymphalis polichloros*) méritent l'attention du gestionnaire						
Hétérocères						
Deux inventaires (2012 et 2016) ont permis de répertorier XXX espèces sur la réserve.						
Orthoptères						
Gryllotalpa gryllotalpa	*Courtillière*		x	Possible	Vu à proximité de l'Etang de Trovern	C
Stetophyma grossum	Criquet ensanglanté			Certain	Belle population au sein d'une prairie à Molinie, à l'Etang du Moulin Neuf	C
Le Criquet ensanglanté est noté sur seulement 7 carrés UTM des Côtes D'Armor. Il est plus présent sur les départements sud bretons. Il est associé à des milieux de bonne qualité (prairies humides oligotrophes).						
Autres invertébrés						
Lucanus cervicus	Lucane cerf-volant	DH2		Possible	Un individu a été noté à l'Etang du Moulin Neuf	C
Les inventaires ponctuels mais fréquents de Mathieu Bredèche ont permis d'inventorier 14 espèces de coccinelles, ce qui représentent un cortège important. A noter la présence d'Anisosticta novemdecimpunctata **(***Coccinelle des marais) et d'Exochomus nigromaculatus* qui représentent des raretés départementales selon les inventaires en cours. *La présence de de deux nids de Fourmis rousse des bois (Formica rufa), dans les boisements au nord de Ty Bihan pourrait révéler de belles surprises sur la faune qui vit en commensalisme avec cette espèce.*						
Mollusques						
Elona quimperiana	Escargot de Quimpert	DH2 et DH4 / Protection nationale		Certain	Belle population identifiée dans la Hêtraie-chênaie autour	C

					de l'Etang du Moulin Neuf	

Carte invertébré patrimoniaux : localisation « hot spot » (station damier, stetphyma, sympetre, fourmi rousse, escargor de quimper

Comme souvent en termes les invertébrés, la connaissance est très partielle et inégale selon les groupes.

EN ATTENTE DES ETUDES 2017 (orthoptère, araignée) et prospection avec le réseau de naturaliste (punaise, hétérocère pour finir ce chapitre

Besoin probable de données sur la faune des mares (colépotères aquatiques surtout)

Nom	Données écologiques et habitats	Approche « Réseau »	Facteurs favorables
Sympètre noir	Le Sympètre noir est une libellule de petite taille, qui a les pattes et le dessous de l'abdomen entièrement noirs, son thorax vu de profil est traversé par une large bande noire dans laquelle se trouvent quatre petites taches jaunes, ce qui est caractéristique de cette espèce. Le Sympetrum noir est une espèce tardive dont les adultes sont actifs et se reproduisent à partir de fin-juillet et en août. Les adultes restent actifs en septembre, voire début octobre.	Population connue en queue d'Etang du Moulin Neuf. L'espèce peut être observée dans des milieux moins caractéristiques grâce à sa grande capacité de dispersion.	Présence de son habitat typique : eaux stagnantes non poissonneuses acides : tourbières à sphaignes, marais et étangs tourbeux acides.
Agrion exclamatif	Coenagrion pulchellum mesure de 34 à 38 mm. Les mâles sont rayés de noir et de bleu sur le thorax et les segments abdominaux. Coenagrion pulchellum fréquente les eaux stagnantes ou faiblement courantes souvent peuplées d'une végétation abondante (marais...). Les imagos se montrent d'avril à mi-septembre.	Espèce très présente à l'étang du Moulin Neuf, site qui peut constituer un espace de vie suffisant pour la conservation de l'espèce.	Présence d'eaux stagnantes avec une abondante végétation de berges
Leste fiancé	Comme tous les lestes, le leste fiancé (Lestes sponsa) a des ailes transparentes pédonculées avec de longs ptérostigmas situés au-dessus de plusieurs cellules. Les adultes de cette espèce sont actifs à partir de fin avril à début octobre. Le pic d'activité se situe entre mi-juillet et début septembre. Quelques individus survivent jusqu'à fin septembre.	Espèce très présente à l'Etang du Moulin Neuf, site qui peut constituer un espace de vie suffisant pour la conservation de l'espèce.	Présence d'eaux stagnantes avec une abondante végétation de berges
Damier de la Succise	Le Damier de la succise est un papillon marron à damiers orange séparés par les nervures et organisés en lignes. Il mesure 15 à 21 mm Durant l'hiver, les chenilles hivernent en groupe dans un nid jusqu'au printemps. La chenille se nourrit principalement de sa plante hôte : la Succise des prés. La densité de plante hôte des chenilles semble être un facteur particulièrement important pour déterminer la santé de la population. L'espèce est univoltine (une génération par an), et sa période de vol dure trois ou quatre semaines, entre mai et juin. Le vent réduit très fortement la capacité de déplacements des individus, allant même jusqu'à les empêcher totalement. Les structures paysagères, telles que les lisières et les haies influencent également les déplacements en créant des barrières qui semblent plus facile à suivre qu'à traverser pour ces papillons.	L'espèce peut se rencontrer dans des bas-fonds humides, sur les bordures de route ou de chemin, donc sur des habitats de très faible surface. La population fonctionne dans une structure en métapopulation. L'effectif minimum de viabilité dépend des connections avec les populations voisines : si des échanges existent, une population pourra plus facilement supporter un faible effectif, car celui-ci sera soutenu par des apports d'individus extérieurs. Malgré les incertitudes, Fowles & Smith (2006) donnent une indication, en estimant qu'une population comprenant 25 colonies larvaires peut être considérée comme en danger extrême d'extinction. Très faibles déplacements des larves. En Angleterre (cas très proche du contexte de la moitié nord de la France), les études ont montré que le papillon adulte est généralement assez sédentaire (déplacements individuels souvent inférieurs à 750 m). Cependant, On peut considérer que le rayon de dispersion est de l'ordre de 1 à 2 km. Des déplacements de plusieurs kilomètres ne sont pas rares et des individus ont pu être observés jusqu'à 20 km mais ces déplacements lointains correspondent plus à une dispersion interpopulationnelle qu'à des mouvements à l'intérieur du patch d'habitat favorable.	Maintien des prairies humides, à forte densité de Succise des prés. A surveiller : la chenille le peut être parasitée par des hyménoptères

I.3.3 Intégrité écologique et fonctionnalité

I.3.3.1 Trame paysagère, occupation du sol fonctionnel

Dans les paragraphes précédents, les espèces et leurs habitats ont été décrits. Il est proposé ici d'apporter des éléments sur la connexion entre les habitats d'espèces. Ces éléments ne se veulent qu'une introduction et n'ambitionnent en aucun cas de décrire pleinement les besoins de déplacements pour l'ensemble des espèces présentes sur la réserve. L'exercice a été tenté pour les amphibiens ((Soibaha, 2016), (Le Sidaner A., Maret A., Dufau A., Quendo F., Nagelin A. , 2016)).

Il est donc proposé ici une analyse simple, à partir de la description de l'occupation du sol par photo-interprétation sur l'ensemble de la commune de Plounérin. Cette analyse nous permet de discriminer les habitats considérés « naturels » des autres. L'hypothèse retenue est que si les habitats d'espèce sont reliés par des habitats « naturels », ils sont alors considérés comme connectés.

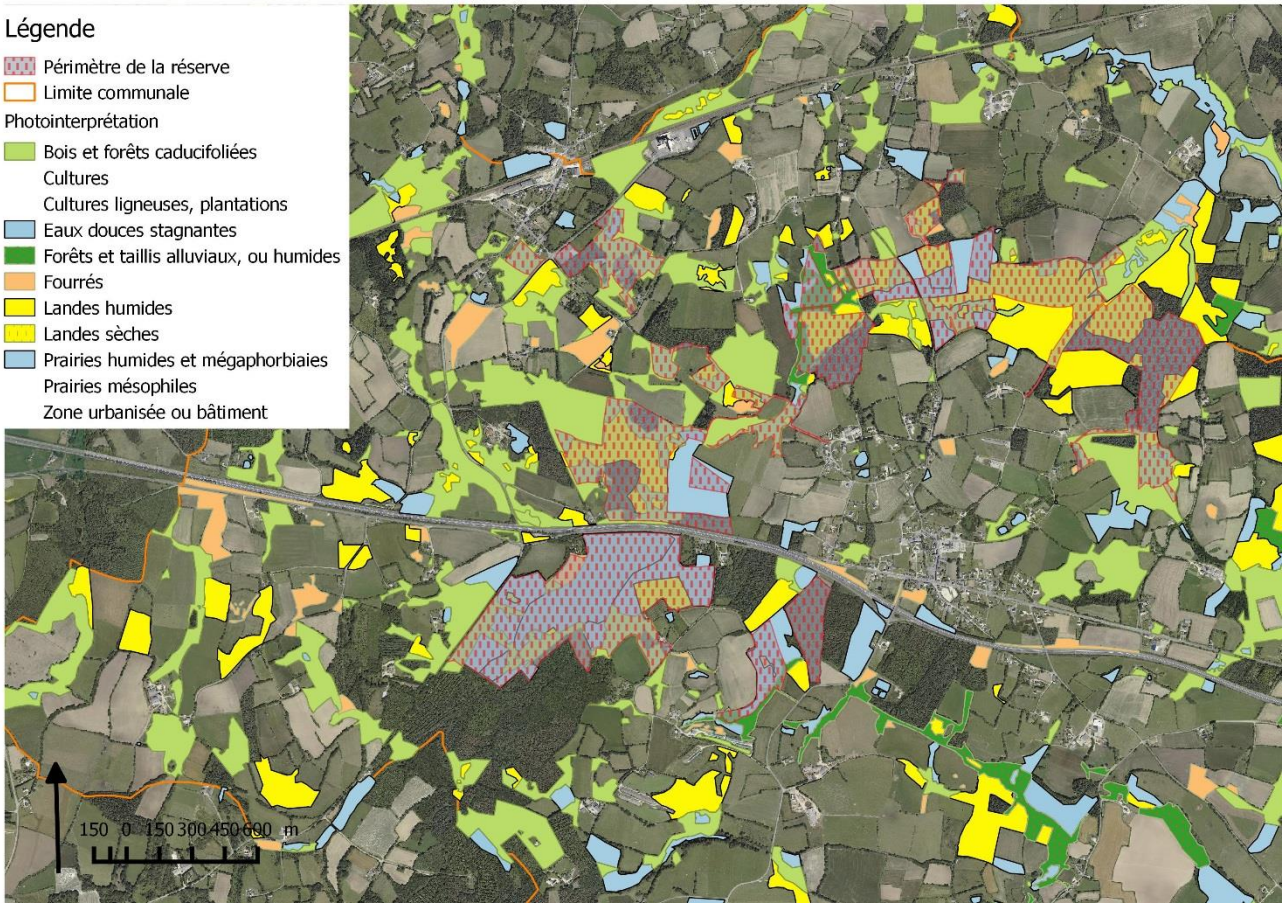

Figure : connexion des habitats

A la lecture de la figure, la connexion semble bonne. Néanmoins des espaces agricoles peuvent localement venir au contact de parcelles labélisées. Un travial sur un périmètre plus large que la réserve, avec les bassins versants, est donc nécessaire pour préserver ou améliorer la capcité de dplécement des espèces. Au-delà de cette nuance, la réserve s'intègre globalement dans un contexte de **bonne perméabilité**.

En complément à cette analyse, il est important de noter que le **maillage bocager** est relativement dense sur la commune. A l'échelle des bassins versants de la Lieue de grève et du Douron costarmoricain, il est estimé à 136 mL /ha (Comité des Bassins versants de la Lieue de Grève, 2015).

Les problèmes de déplacement des espèces vont donc être abordés principalement en caractérisant des éléments de déconnexion, dans le paragraphe ci-après.

I.3.3.2 Connexions entre milieux : éléments de déconnexion

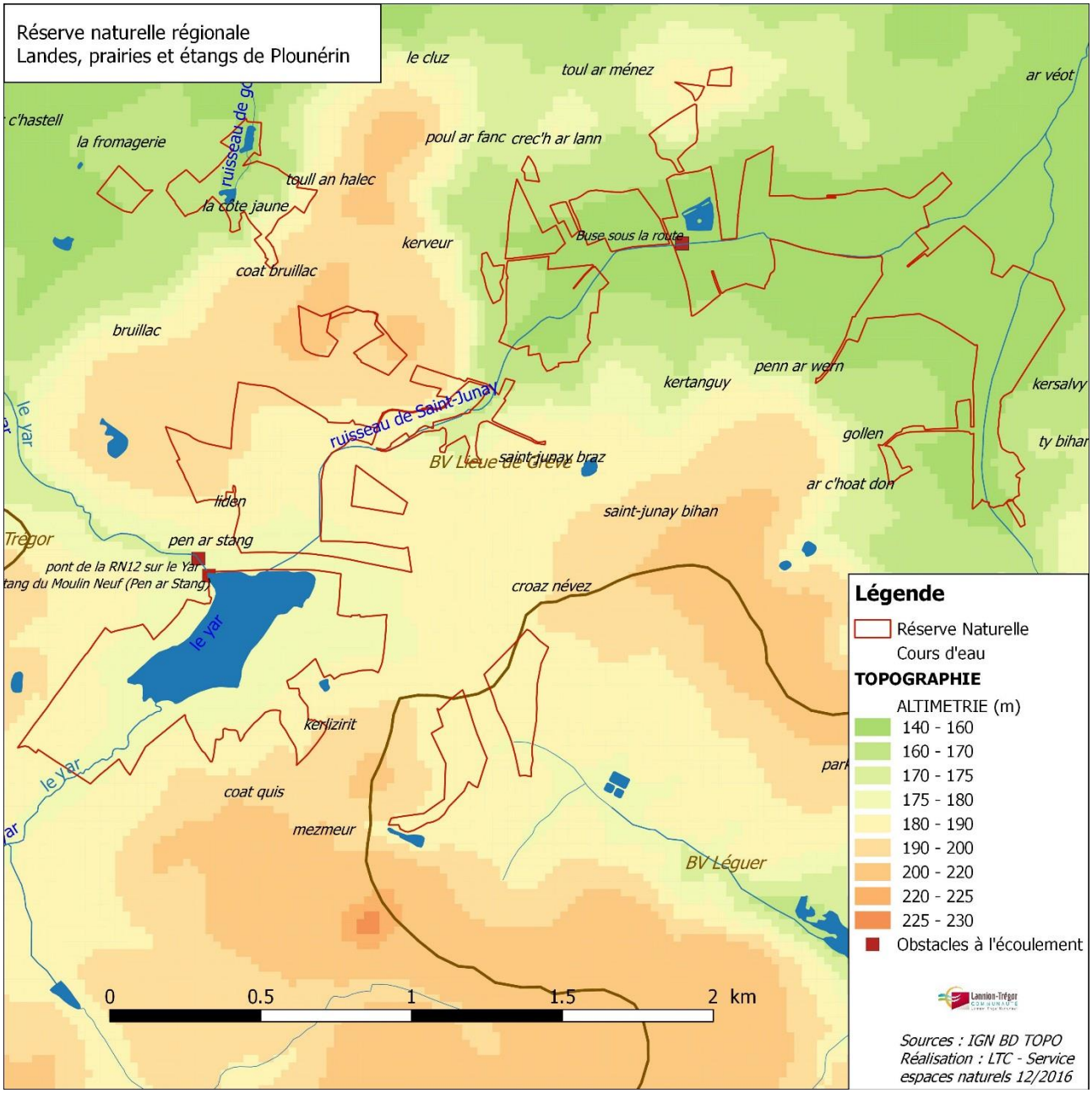

Carte 8 : continuité écologiques

La **fonctionnalité du réseau hydrographique** du point de vue de la continuité pour la faune a fait l'objet d'une analyse approfondie de la part du Comité des bassins versants de la Lieue de Grève (2014). Deux obstacles majeurs sont ainsi identifiés :

- le premier est bien connu puisqu'il s'agit du moine situé à l'exutoire de l'Etang du Moulin Neuf. Cet ouvrage fait l'objet d'une obligation de modification au titre du L.214-17 2 du Code l'Environnement. La complexité du dossier, du fait de la présence du site Natura 2000 aussitôt en amont, de la valeur du patrimoine naturel associé à l'étang, et du montant financier des solutions techniques, ont abouti jusqu'à maintenant au statu quo. Une étude portée par le Comité des bassins versants de la Lieue de Grève (SCE, 2013) a néanmoins permis d'étudier les différents scénarii d'aménagement (cf. ci-après).

- le second ouvrage est moins problématique mais est situé au cœur de l'ERB. Il s'agit de la buse placée sous la route traversant le secteur de Lann Droën du nord au sud. Suite à une intervention sur un obstacle (soumis au L.214-17) en aval, l'aménagement de l'ouvrage de Lann Droën permettrait la continuité piscicole pour les salmonidés de la mer jusqu'aux sources du Ruisseau de Saint-Junay. Relativement léger mais non

prioritaire, cette opération serait néanmoins étudiée dans le cadre d'un second programme de travaux par le Comité des bassins versants de la Lieue de Grève.

Le point de fracture majeur à l'échelle du site est naturellement la **route nationale 12**, coupant le site en deux selon un axe est-ouest. L'amélioration de la perméabilité de l'ouvrage routier pour la faune est donc difficile à envisager. Néanmoins, il est important de noter qu'un « loutroduc » accompagne le passage du Yar sous la voie express. L'amélioration de la passe à poissons est également envisagée si des travaux sont réalisés sur le moine à l'exutoire de l'Etang du Moulin Neuf, sous la route départementale et la RN12.

I.3.3.3 Trame verte et bleue, éléments à une plus vaste échelle – Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le site de Plounérin a une position centrale à double titre du point de vue de la Trame verte et bleue :

- L'ERB se situe dans la zone de contact entre les bassins versants du Yar et du Guic. Il s'agit donc d'une zone majeure de circulation des espèces liées aux milieux aquatiques et humides. A une échelle plus large, au sein de la Trame régionale, le site se trouve entre le Douron et le Léguer, deux sites Natura 2000 et corridors linéaires associés à une forte connectivité des milieux ;
- Il se trouve également entre le Centre Bretagne (Monts d'Arrée), au sud, et les espaces littoraux, au nord. Le site constitue ainsi pour certaines espèces un lien entre ces deux espaces d'une grande richesse. L'avifaune en halte migratoire ou la Rainette arboricole rendent compte de cette valeur.

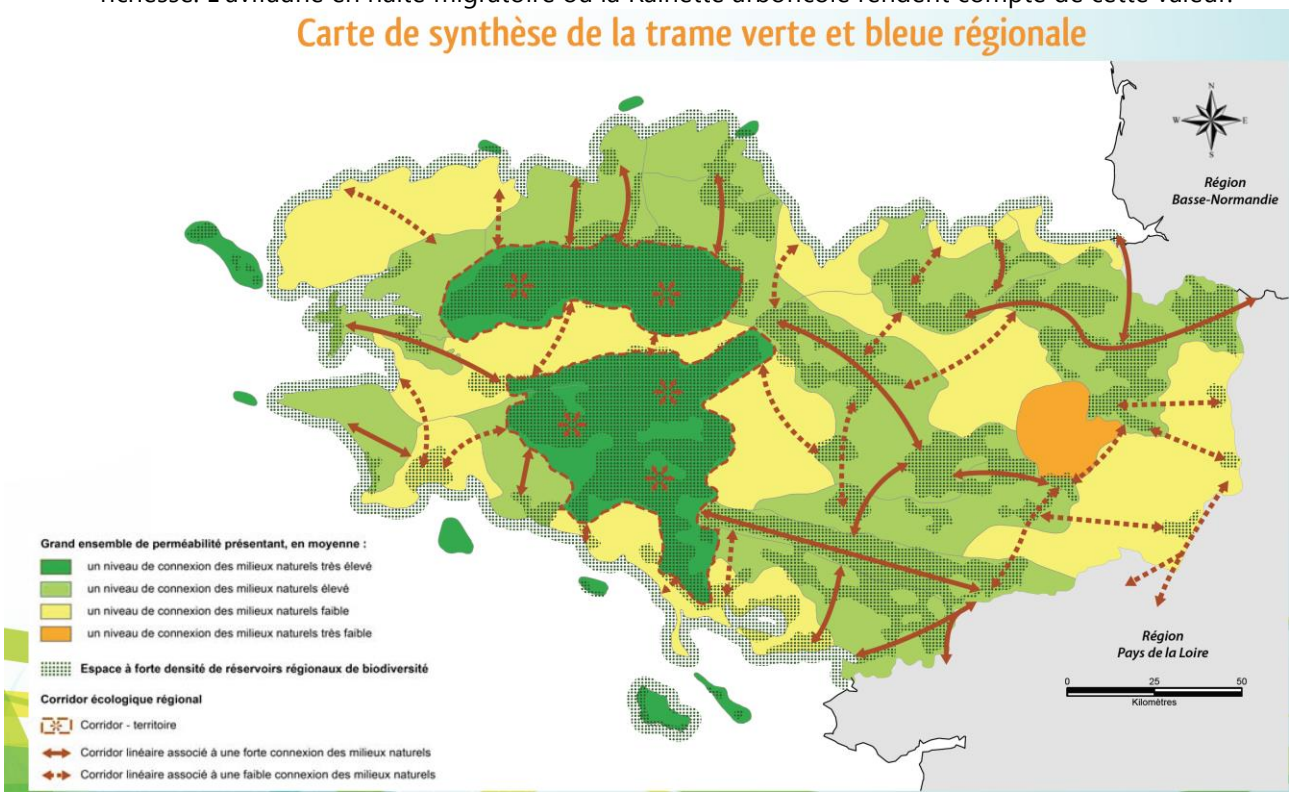

Carte 9 : synthèse de la trame verte et bleue régionale (DREAL Bretagne, Région Bretagne, 2014)

Carte 10 : situation du site dans la trame verte et bleue locale

I.3.3.4 Intégrité de la réserve : espèces envahissantes présentes (flore et faune)

L'analyse de la base de données du Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) indique la présence de 6 taxons végétaux invasifs sur le périmètre d'étude. Selon la terminologie du CBNB (Quéré, Ragot, Geslin et Magnanon, 2011), on peut distinguer :

- 1 « Invasive uniquement en milieu fortement anthropisé, mais dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde (IP2) » : *Robinia pseudoacacia* (Robinier faux-acacia) ;
- 1 « invasive avérée uniquement en milieu fortement influencé par l'homme et dont le caractère envahissant (avec impact sur la biodiversité) n'est pas connu ailleurs dans le monde en milieu naturel (AS2) » : *Conyza floribunda* (Vergerette à fleurs nombreuses) ;
- 2 plantes « n'étant pas considérées comme invasives dans la région, mais connues comme telles dans des régions à climat proche (AS5) » : *Coronopus didymus* (Corne de cerf à deux lobes) et *Matricaria discoidea* (Matricaire odorante) ;
- 1 « n'étant plus considérée comme invasive (intégrée à la flore locale sans dommages aux communautés végétales indigènes) (AS4) » : *Juncus tenuis* (Jonc fin) ;
- 1 « Invasive avérée émergente » : l'*Impatiens glandulifera* (Balsamine de l'Himalaya). Probablement l'espèce la plus problématique à ce jour, bien installée au nord de Pen ar wern.

A noter par ailleurs qu'en juillet 2008, plusieurs pieds de *Myriophyllum aquaticum* (Myriophylle du Brésil) avaient été implantés volontairement, sans doute avec la volonté de nuire, au niveau de la berge nord de l'Etang du Moulin neuf. Le retrait rapide de la dizaine de « bouquets » et une veille intensive les mois suivants avaient permis d'éviter l'implantation de l'espèce. Les plans d'eau seront à surveiller particulièrement.

Le Vison d'Amérique et le Ragondin sont par ailleurs présents sur le site. Le premier est un prédateur opportuniste qui se nourrit de petits mammifères (comme les rongeurs), d'oiseaux aquatiques, de crustacés, d'amphibiens, de reptiles et de poissons. Il est un prédateur vorace qui capture des proies au-delà de ses besoins. Le Ragondin est par contre presque exclusivement végétarien. Il s'alimente de graminées toute l'année. En été, il mange également des pousses de carex, des roseaux, des potamots… Le ragondin creuse notamment de nombreuses galeries au sein de la digue de l'étang de Lann Droën. Ces deux espèces peuvent perturber l'équilibre naturel d'un site et doivent être suivies et, peuvent, si nécessaire, être régulées. Le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) encore non signalé sur la réserve est une espèce présente sur le secteur.

A noter enfin que la Tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*) a également été signalée à plusieurs reprises en 2015 sur l'Etang du Moulin Neuf et un nid de Frelon asiatique (*Vespa velutina*) a été retrouvé en hiver 2017 à l'Etang du Moulin Neuf.

+ MOUSSE

I.3.3.5 Evolution des paysages/unités écologiques/occupation du sol

Historique de l'évolution des paysages/grands types de milieux ? (travail Yon) ?A voir en fonction du temps dispo sinon une action du plan de gestion

PAS SUR…..

I.3.3.6 L'Etang du Moulin Neuf : un avenir à dessiner entre réglementations et valeur écologique

L'avenir de l'Etang du Moulin Neuf fait l'objet de discussions, de réflexions et d'opinons depuis de nombreuses années. Dès la première étude portée sur le site (SCE, 2011), il est fait état de sa prochaine disparition (25 à 30 ans selon les estimations de l'époque). En 2006, le Document d'objectifs se saisit à nouveau du problème. En application de ce document un Contrat Natura 2000 (2010) permet d'engager des premiers travaux pour restaurer la continuité entre le cœur de l'étang et sa partie aval.

La complexité du dossier est tant technique que financière : le désenvasement d'une pièce d'eau de 12 hectares n'est pas une opération de moindre importance.

La Directive cadre sur l'eau vient ajouter une nouvelle complexité : celle de l'opposition de deux directives européennes, celle-ci et la Directive Habitats-faune-flore.

Une étude est alors portée par le Comité de bassin versant de la Lieue de Grève (2007) afin d'apporter des éléments techniques et scientifiques sur le problème posé.

Mais ces études, et même un avis du CSRPN, ne peuvent trancher entre deux directives européennes : Lannion-Trégor Communauté sollicite alors la préfecture de région (2012) pour l'éclairer sur le scénario d'évolution à privilégier …. et pour entrevoir des accompagnements financiers.

Dans un courrier de réponse du 16 février 2016, les services de l'Etat synthétisent assez justement le sujet :

« L'étang du Moulin Neuf est aménagé sur le cours d'eau du Yar, ce qui entraine des perturbations du fonctionnement hydromorphologiques du cours d'eau et pose des problèmes de qualité de l'eau. L'étang via ses ouvrages de régulation constitue un obstacle à la continuité écologique. L'objectif du bon état écologique des eaux introduit par le directive cadre sur l'eau implique d'intervenir sur la gestion du plan d'eau pour améliorer la situation. Le classement du Yar au titre de l'alinéa 2 de l'article L.214-17 du code de l'environnement conduit à devoir assurer la continuité écologique en intervenant sur les ouvrages de régulation (effacement ou aménagement).

Mais le site de l'étang héberge également des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié sa désignation en tant que site Natura 2000 au titre de la directive européenne Habitats-faune-flore. C'est le cas en particulier de la Loutre et de formations végétales étroitement liées au plan d'eau : ceintures Littorelle, tourbières de transition… Or le comblement rapide du plan d'eau actuellement observé menace le maintien des habitats, c'est pourquoi le Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 a prescrit un objectif d'amélioration du fonctionnement hydraulique du plan d'eau en lien avec la gestion des marnages ce qui suppose le maintien du

plan d'eau avec une modification de l'ouvrage de régulation (moine) pour permettre de réaliser plus efficacement les marnages souhaités.

Face à ces enjeux contradictoires, une étude sur l'évolution possible du plan d'eau a été réalisée sous maitrise d'ouvrage du Comité des bassins versants de la Lieue de Grève (LTC). Deux familles de scénarios ont alors été envisagées : la première privilégiant le maintien du plan d'eau (« A ») et la seconde la restauration du cours d'eau (« B »). Le statut quo n'a pas été retenu comme scénario possible dès lors qu'il ne permettait ni de répondre à l'enjeu de conservation des habitats Natura 2000 ni à l'enjeu de conservation de la continuité écologique.

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Bretagne a été saisi en octobre 2011 quant au scénario à privilégier. Le CSRPN a considéré que les enjeux de continuité écologique pour la saumon et l'anguille apparaissaient relativement faibles, même si l'étang avait un impact non négligeable sur le cours du Yar en aval et a privilégié un scénario permettant de préserver les espèces et habitats d'intérêts communautaire, soit un scénario de type « A2 » : maintien du plan d'eau avec la mise en place d'une gestion efficace des marnages si nécessaires aménagement des ouvrages pour le franchissement de l'anguille uniquement.

Les collectivités ont alors fait réaliser une étude détaillée du scénario A2 avec un chiffrage des travaux puis interrogé l'Etat sur les orientations à privilégier et sur un les possibilités de financement. »

Les services de l'état ont pu apporter les éléments de réponses suivants :

- le **scénario A2** est le scénario à privilégier ; Ce scénario a été chiffré en 2014 par SCE pour un coût de travaux 251k€ et d'études complémentaires de 146 k€. Des travaux d'aménagement du site sont également prévoir pour conserver l'accueil du public.
- l'installation d'une passe piège pour l'anguille n'apparait pas nécessaire ;
- La **continuité écologique doit être assurée via une gestion des niveaux d'eau** aux périodes appropriées et l'aménagement de pré-barrages en aval du pont de la RN12 ;
- L'aménagement de pré-barrages au niveau du pont-cadre de la RN12 devrait pouvoir être réalisé avec le partenariat de la DIRO qui prendra en charge son financement et en assumerait la maîtrise d'ouvrage ;
- **L'abaissement des niveaux d'eau est à prévoir de juin à octobre** avec une baisse et une remontée progressive. Un marnage bas prolongé en octobre peut faire apparaitre le Coléanthe délicat et permettre sa reproduction. Selon les scientifiques, ces marnages ne devraient pas être défavorables aux plantes hélophytes présentes également sur le site et constitutives d'habitats d'intérêts communautaires. **Des suivis scientifiques** comme prévus dans le scénario A2 seront à mettre en place pour évaluer l'impact de ces marnages sur l'évolution et la répartition des différentes espèces et habitats.

D'autre part, les services de l'Etat proposent de tester ce scénario de marnage, avec les ouvrages en place. L'ONEMA, aujourd'hui Agence française de la Biodiversité, pourra être sollicitée pour cette phase de test. L'expérimentation serait à mener sur plusieurs années sur la base d'un protocole de suivi des incidences sur les habitats et la continuité écologique validé par les différents acteurs et les scientifiques.

Cette phase de test parait possible aux conditions suivantes :

- Des **moyens humains suffisants** pour actionner les vannes et enlever les planches aux périodes demandées sur une période étalée,
- De **tester la** maniabilité et la robustesse de la **vanne** en place,
- **L'autorisation des services de l'Etat** sur une baisse des niveaux d'eaux importants, sur la période la plus sèche de l'année, et donc avec un risque de déconnecter le Yar sur une période relativement longue,
- La **compatibilité avec les autres usages** sur le site (pâturage équin particulièrement)
- La définition d'un scénario de **suivis scientifiques** validés.

Sur ce dernier point il est intéressant d'indiquer les mesures proposées par le bureau d'étude SCE dans le cadre de l'étude précisant le scénario A2.

Suivi	Détail	Passage	Coût
Végétation	• mise à jour de la cartographie d'habitats	Etat initial	15 000 €HT
	• transect/ toposéquences • suivi surfacique des habitats 3110, 3150 et 7410	1 passage : Août/septembre	4 000 € HT
Avifaune	• Suivi nicheur « ordinaires » • Suivi hivernant/migrateur • Acquisition des données	Plusieurs passages : Passereaux : 2 passages (avril à juin) Anatidés 2 (hiver et avril/juin) Limicoles 1 passages (aout/octobre)	3 500 € HT
Odonates	• Décompte des adultes • Décompte des exuvies et analyse au laboratoire	3 passages : A partir du 1er Aout	4 000 € HT
Etat initial végétation			**15 000 €HT**
Total suivi annuel			**11 500 € HT**

Figure

Ces mesures seront probablement à préciser et ajuster : elles n'ont pas fait l'objet d'un débat au sein du CSRPN et des ressources en interne sont probablement mobilisables pour diminuer les coûts externes.

- La réserve semble **globalement fonctionnelle** pour le déplacement de la plupart des espèces. Cette généralité est à préciser et caractériser pour certaines espèces patrimoniales.
- **Trois éléments de déconnexion** majeure sont à retenir : l'ouvrage régulateur de l'Etang du Moulin Neuf et une buse en Saint Junay (pour la trame bleue) et la RN12 (pour la trame verte).
- Quelques espèces invasives sont présentes sur la réserve. Les stations de Balsamine de l'Hymalaya sont à contrôler rapidement.
- L'avenir de l'Etang du Moulin Neuf est problématique. Ce problème est ancien et complexe. **Le scénario validé par les services de l'Etat et le CSRPN est à expérimenter** afin de d'évaluer son impact sur le patrimoine naturel présent.

I.3.4 Accueil du public et intérêt pédagogique

I.3.4.1 Un facteur d'attractivité pour le territoire ?

L' « ouverture » au public fait partie intégrante du projet de création d'une réserve naturelle régionale en Plounérin. Lors de la présentation du projet de labélisation, c'est ainsi que la démarche a été expliquée aux habitants : celle de mettre en place un outil pour concilier préservation et découverte du patrimoine naturel.

Accueillir du public en espace naturel est un risque de dérangement ou d'altération pour le patrimoine présent. C'est aussi la condition de développer l'un des trois objectifs qu'assigne la région Bretagne à ses réserves, **l'éducation à l'environnement**. Au-delà de ses objectifs pédagogiques, la sensibilisation à l'environnement peut être utilisée comme un outil de protection de la nature : l'action éducative est alors un de moyen d'agir pour que la réserve soit respectée, au même titre que la surveillance ou la réhabilitation de milieux.

La présence d'une réserve naturelle régionale est un atout fort pour l'attractivité de la commune de Plounérin. Dans son contexte rural, et sur un territoire communautaire où le tourisme est extrêmement polarisé vers la côte, un tel équipement est une singularité à mettre en avant.

Le tourisme vert, un tourisme rural et de qualité, est la voie développement défendue par l'office de tourisme communautaire de Lannion-Trégor Communauté, pour son secteur rural. Pour défendre ce choix, indiquons que la première demande recensée en office de tourisme est l'offre de randonnée (80 % des demandes) suivi de questionnement sur le patrimoine et sur les animations.

Les « Landes, prairies et étangs de Plounérin » sont inscrits dans un secteur où l'offre de découverte de la nature est importante : la Côte de Granit Rose, l'Archipel des 7 îles, le GR34 sont à moins de 30 km de Plounérin.

D'autre part les « Maison nature », le Centre Forêt Bocage de la Chapelle Neuve et le Centre Régional d'Initiation à la Rivière de Belle-Isle-En-terre, propose toute l'année des activités pour sensibiliser à l'environnement, aux thèmes de l'eau, du bocage ou du jardinage.

- La réserve naturelle a donc une vocation affirmée **d'attractivité et d'accueil du public**.
- Cet accueil doit être utilisé comme un outil de **protection**.
- La réserve doit proposer une **offre singulière, complémentaire** à celle proposée par les autres acteurs de l'éducation à l'environnement et aux autres espaces naturels du territoire.

Ce travail est en cours de réalisation avec le Centre Régional d'Initiation à la Rivière. Cette structure travaille sur l'écriture du plan d'interprétation du site.

I.3.4.2 Equipement et activités existants

a) Promenade / randonnée

Le site de l'Etang du Moulin Neuf est un site de promenade apprécié localement. 2 boucles de promenade sont proposées : une grande boucle permettant de faire le tour du site (3,5 km) et une plus petite (1 km), en rive est, permet la traversée des landes et un passage devant l'observatoire.

Deux parkings permettent l'accueil des visiteurs. Un parking situé le long de la digue (et le long de la principale voie d'accès) concentre la grande majorité des véhicules. Une seconde aire de stationnement est située au niveau de Kerlizirit.

Ces boucles de randonnée s'inscrivent dans un réseau plus vaste qui parcoure l'ensemble de la réserve et la commune. Ces chemins ont été créé par l'association Plounérinoise « Béaj Vad ». Cette association œuvre à la promotion du patrimoine de la commune.

En 2014, un dispositif de comptage (Eco-compteur) a été implanté à l'Etang du Moulin Neuf : **plus de 11 000** passages ont ainsi été enregistrés sur la période octobre 2013-octobre 2014.

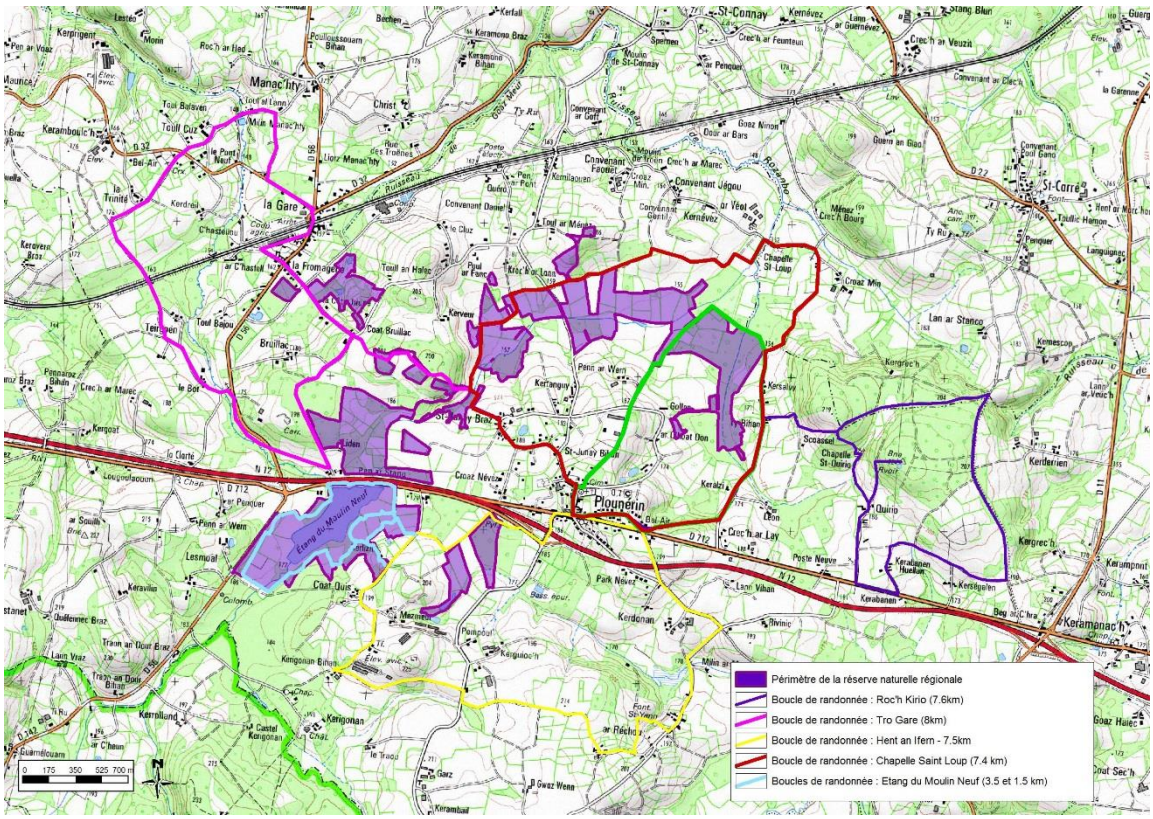

Un schéma de déplacement « doux » est en cours d'écriture. Il permettra de définir les sentiers à valoriser, leur modalité d'entretien et de restauration/amélioration.
Le nombre de boucles créé (5) parait suffisant, mais des améliorations ont déjà été relevées :

- la nécessité de boucles de tailles différentes. Une boucle familiale (4-5 km) est en cours de définition dans le secteur de Lan Droën,
- le manque de possibilités de stationner en sécurité,
- un balisage peu présent,
- une praticabilité des sentiers à l'année discutable, ou tout au moins la nécessité d'une communication adaptée sur l'accessibilité possible suivant les périodes de l'année

L'association Béaj Vad organise annuellement des manifestations sportives (trail, VTT, marche) pour promouvoir et faire connaitre la qualité les chemins présents. Plusieurs centaines de personnes participent à ces évènements.

b) Animations nature grands publics

L'Etang du Moulin Neuf est d'ores et déjà un site d'accueil pour la découverte du patrimoine naturel. Les Maisons Nature (le Centre Forêt-Bocage de la Chapelle-Neuve et le Centre Régional d'Initiation à la Rivière à Belle-Isle-en-Terre) et les autres structures d'éducation à l'environnement organisent ainsi annuellement deux à dix visites à destination du grand public depuis une dizaine année. La particpation à des évènements nationaux (Fréquence grenouille, Fête de la Nature,…) est ponctuelle. En 2016, un programme d'animation estival a été mis en place sur la réserve :

Ces animations sont annoncées et valorisées via le guide communautaire « Les espaces naturels s'animent », dans la presse locale et via les moyens de communications des structures portant les animations. En 2016, **67** personnes ont participés à ces animations, cela parait faible.

A noter que l'offre d'animation « nature » est riche sur le terroir de Lannion-Trégor Communauté. En 2016, 550 animations étaient proposées sur cet espace. Elles ont permis de sensibiliser 8000 personnes. Les animations nature « intérieurs » sont moins nombreuses que sur la côte (300 animations sur les 550 proposées ont eu lieu sur 4 communes côtières) et le nombre de participants à l'animation est généralement beaucoup plus important sur la côte également.

c) Projets avec les établissements scolaires du territoire

Depuis le classement du site de l'Etang du Moulin Neuf au sein du réseau Natura 2000, les échanges avec les écoles du territoire sont restés rares et ponctuelles.

En 2016, Lannion-Trégor Communauté a travaillé avec la fédération de chasse des Côtes d'Armor pour la mise en place d'un verger à Kerlizirit. Après des animations dans l'école sur le thème « des fruits et des vergers », les enfants sont venus sur site pour planter un arbre, leur pommier.

Ce travail a été mis en valeur le jour de l'inauguration de la Réserve Naturelle Régionale.

Cette même année des animations ont été proposées aux enfants de l'école sur le thème des zones humides. Ces animations ont été réalisées par des étudiants en BTS Gestion Protection de la Nature et Animation de Morlaix dans le cadre de leur formation.

Globalement ce travail a permis un premier rapprochement avec les habitants de la commune. Un des constats du gestionnaire : beaucoup d'enfants de Plounérin, et de leurs parents, ne connaissent pas encore l'Etang du Moulin Neuf…

d) Des expositions

Depuis 2 ans, le gestionnaire met en place des expositions le long des chemins de randonnée. En 2016, dans le cadre de l'inauguration de la réserve, les expositions permettaient de découvrir l'évolution des paysages agricoles au cours du siècle dernier au travers trois périodes et trois artistes (1910-1940—Le Vélophoto de Mme Yvonne, 1940-1960 - Peintures de Lucien Pouëdras, Aujourd'hui…Club Photo Déclic Armor).

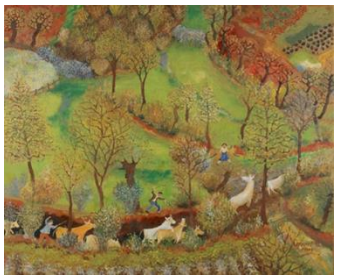

Une expostion de photographies est en cours de création avec le club « Déclic Armor ». Elle vise à présenter la réserve (paysages, faune/flore, activités) à travers des illustrations grands formats, pouvant être mis en place en extérieur.

e) Public d'étudiants de professionnels et des naturalistes

Depuis 2012, un partenariat s'est engagé avec le Lycée de Morlaix/Suscinio et la formation en BTS Gestion Protection de la Nature et Animation.
Tous les ans, différentes actions sont menées :

- Suivi de végétation,
- Organisation d'animation nature,
- Chantier nature (restauration de mares, création platelage, débroussaillage,….)
- Prospections naturalistes,
- Animation nature.

En plus d'être une véritable aide à la gestion du site, ce partenariat est un moyen de faire connaitre le site à des naturalistes en formation.

Des actions ponctuelles de présentation de cet espace ont également eu lieu sur place (Lycée agricole de Guingamp) ou à l'extérieur (forum des gestionnaires d'espaces naturels, service Lannion-Trégor Communauté, Réunion annuelle du réseau « Réserve Naturelle de France –Groupe Syrphes », ….).

Des contacts réguliers sont également établis avec les associations naturalistes costarmoricaines et bretonnes (Vivarmor Nature, GMB, Gretia,...).

f) Moyen de communication / information

Différents outils de communication et d'information existent déjà sur la réserve naturelle. Ils sont principalement présents sur l'Etang du Moulin Neuf.

- Deux panneaux d'entrée de site sont présents sur les parkings de l'Etang du Moulin Neuf. Ces panneaux présentes à la fois la réserve naturelle régionale et le site de l'Etang du Moulin Neuf.

- Un livret de présentation du site de l'Etang du Moulin Neuf est diffusé dans les offices de tourismes et en mairie depuis 2005. Un petit livret a également été créé en interne pour présenter la démarche de classement et le fonctionnement de la réserve naturelle.

- L'observatoire à oiseau (Etang du Moulin Neuf) a été agrémenté d'un panneau de présention des oiseaux visibles sur cet espace naturel.

- Le site internet http:// etang-moulin-neuf.n2000.fr permet de présent le réseau Natura 2000 et le site de l'Etang du Moulin. La démarche de labellisation en réserve naturelle est également expliquée au grand public. A noter une section « Actualités » est mise à jour plusieurs fois par an.

- Un outil d'information a également mis en place à l'adresse des propriétés de la réserve : une lettre d'information annuelle ou bisannuelle.

I.3.4.3 Sensibilité des espèces et des habitats à la fréquentation

A condition d'une réflexion préalable sur le tracé et les conditions d'ouverture au public, les sites du Moulin Neuf et de Lann Droën peuvent tout à fait voir se développer leur fréquentation. La taille des sites notamment permet de s'assurer d'une cohabitation entre fréquentation et préservation des enjeux de conservation.

Notons qu'une animation isolée n'est que rarement une source de perturbation pour le milieu, surtout lorsqu'elle est organisée par des professionnels de l'animation Nature. Aussi la première des recommandations est de s'assurer de la qualification des organisateurs. Les Maisons nature (CRIR, CFB) ou les différents agréments offrent par exemple une garantie de sérieux et de connaissance du milieu. Il est cependant important de prendre en compte l'ensemble des animations, considérées dans une série d'interventions pouvant, par leur répétition, selon la période et le milieu choisis, avoir des impacts non-souhaités sur le site, sa faune et sa flore.

Quelques recommandations à visée assez générales peuvent être énoncées :

- d'une manière générale, les sentiers de randonnée sont placées dans des zones respectant la quiétude pour la faune et d'éviter la dégradation des habitats naturels les plus sensibles. On retiendra donc qu'il n'y a **aucune restriction à pratiquer le chemin balisé.**

- par opposition, il est important de préserver l'intégrité des milieux les plus sensibles. En particulier, il est souhaitable de limiter fortement l'entrée au sein **des landes humides ainsi que des habitats tourbeux sensibles**. Par exemple la nidification de l'engoulevent, possible sur ces milieux, ne doit pas être perturbée par le passage de groupe de promeneurs à la mauvaise période

- concernant l'accès aux berges de l'Etang du Moulin Neuf, ceci ne doit être possible que dans la moitié aval de l'étang, c'est-à-dire, **le secteur ouvert à la pêche et aménagé de pontons**.

- En dehors de l'Etang du Moulin Neuf, la réserve est composée de propriétés privées. Pour ces parcelles, il est obligatoire d'obtenir l'**accord individuel** avant de mettre en place toute nouvelle animation.

- D'autre part, certains usages peuvent poser questions et doivent être intégrée dans l'élaboration du plan d'interprétation :
  - L'agriculture,
  - La chasse,
  - Le pâturage équin à l'Etang du Moulin Neuf.

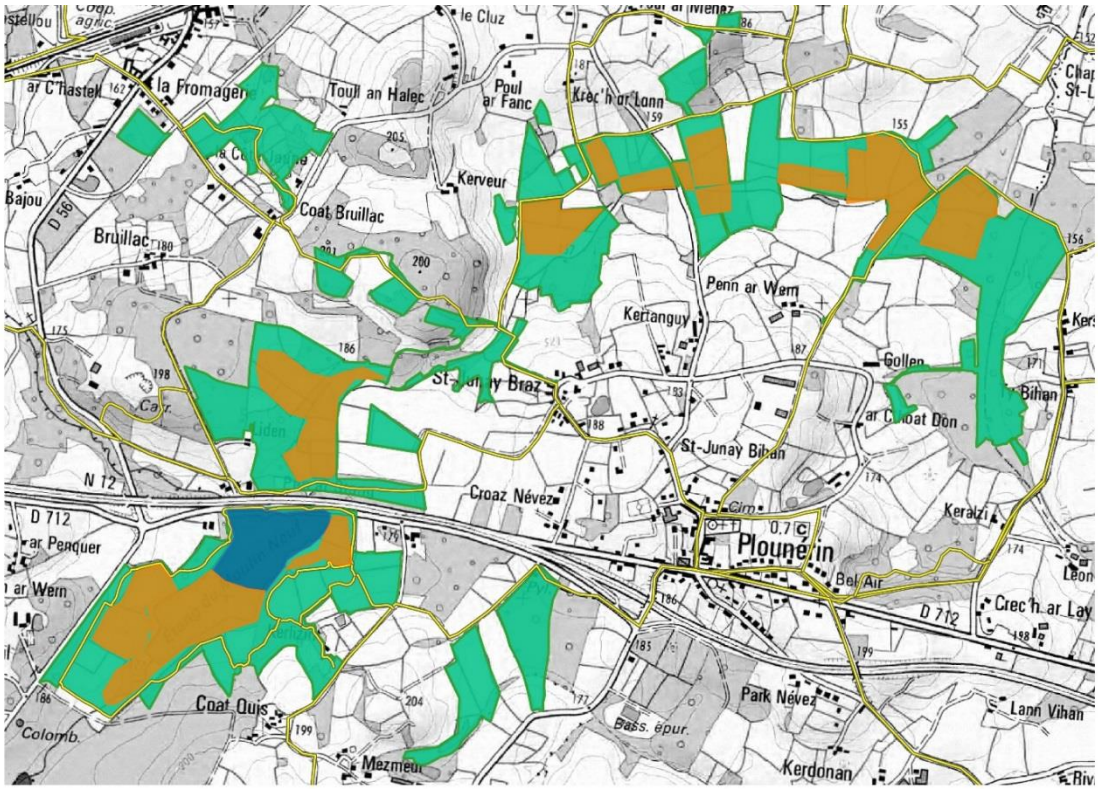

I.3.4.4 Potentiel pédagogique et d'interprétation

Ici besoin du CRIR

Sujet		Ressource matérielle ou immatérielle présentant un intérêt pour l'interprétation	Signification de la ressource (ou thème pouvant être développé)	niveau de connaissance 1 : bon, 2 : moyen 3 : faible	intérêt pour l'interprétation 1 : supra régional 2 : régional 3 : local	lisibilité	attractivité	potentiel sensoriel	fragilité (* : fragile	Conclusion
Sciences naturelles										
Paramètres physiques										
Géologie				1						
Pédologie				1						
Climat				1						
Hydrologie		Qualité de l'eau sur le Yar / agriculture et marée verte	Lien entre terre et mer Actions menées par les collectivtiés sur un bassin versant	1						
Paysage				1						
Paramètres biologiques										
Caractères généraux	Humidité, oligotrophie, acidité	Observation habitas, flore et faune	L'adaptation des organismes vivants à des milieux extrêmes (carnivorisme, défense association,…)	1	B					
Habitats	Landes humides			1						
	Prairies humides			1						
	Pièces d'eau			1						
	Boisement humides			1						
	Plantation/boisement			1						
Flore	Carnivorisme			1						
	Adapation			1						
	Succise des prés			1						
	Drosera			1						
	Sphaigne			1						
	BruyèreS			1						
	Ajonc			1						
	Genêt			1						

	Litorelle, Pilulaire à globule et autres plantes d'eau			1						
	Orchidés			1						
Faune				1						
Mammifères	Loutre			1						
	Chiroptères			1						
	Faune sauvage du bocage breton			1						
	Carmargue et traits bretons			1						
Oiseaux	Oiseaux d'eau			1						
	Rapaces			1						
	Oiseau du bocage			1						
	Oiseaux des landes			1						
Invertébrés	Papillons			1						
	Libellules			1						
	Araignées			1						
	Orthoptères			1						
	Cicindèle, fourmis rousses des bois, coccinelles et autres…			1						
Reptiles et amphibiens				1						
Patrimoine culturel et historique										
Bâti		Proximité Manoir de Lesmoal, colombier de Bruillac, voie romaine, Roc'h et chapelle Kirio		2-3						
		Digue / le Moulin disparu à l'Etang du Moulin Neuf		2						
		Ancienne ferme de Kerlizirit	Une ferme au XXème siècle dans le Trégor	2						
Immatériel		Nom de lieu dit	Sens des noms de lieu-dit	2						
	Usage	Chasse		2-3						
		Pêche		2-3						
		Verger								
		Agriculture / utilisation des sols		2-3						

		/usage des plantes								
Historique		Histoire médiéval du site		3						
		Histoire gestion patrimoine naturel		1						
		Usage, Etang Moulin Neuf dans le temps		1-2						
		Histoires vécues		3						
Ambiances, sensations et légendes										
		Contes populaires bretons	Luzel François Vallée	2-3						
		Roc'h Kirio								
		Symbolique des étangs à l'interface entre la terre et l'eau : « un monde ambivalent, partagé entre les divinités et les hommes, entre les morts et les vivants, associant le dessus et le dessous, la terre et l'eau »								
		Brouillard / plan d'eau								
		Couleur changeante / saison								

Ne pas vouloir faire ce que l'on fait ailleurs déjà très bien

Une conclusion pour faire ressortir des sujets ?

Sujet fort

Sujet à creuser

Quelques exemples ?

I.3.4.5 Synthèse des potentialités d'accueil du public/choix de développement

ICI A FINALISER et DEVELOPPEMR AVEC LE CRIR

	Eléments marquants	Piste d'actions
Information	Des outils existants l'Etang du Moulin Neuf (panneau de présentation de la réserve, site internet, plaquette) Signalétique routière à développer pour Etang du Moulin Neuf, inextante pour le reste de la réserve Parking uniquement à l'Etang du Moulin Neuf	Développmer l'information sur la réserver
Accessibilité	Chemin de randonnée nombreux, bien distribué mais manque de signalétique ; Offre assez homogène et longue ; Chemin pas praticable toute l'année.	Développer une petite boucle avec un parking
Activités	Pêche, randonnée possible ; VTT, cheval : à préciser Observatoire naturalistes : un observatoire à l'Etang du Moulin Neuf existe Des usages non souhaités, présents (quads, motos,…)	Permettre des activtiés « psort nature » sur des évnementiels Créer un point d'observation de la nature
Thème	Cf. avant	
Les moyens pour sensibilitser	Animation nature Exposition	Sentier d'interprétation
Public	Visiteur libre : ok Personnes âgées, hnadicapées, poussettes : rien Ecoles : proche de la réserve, mais problème pour traverser la départementale pour aller à l'Etang du Moulin Neuf Accueil abrité : rien, intérêt la longère de Kerlizirit	Permettre l'acceuil d'un public plus large - Circuit PMR, - Sécurité la traversée du bourg, - Aménager un lieu couvert.
Image	Site encore peu connu par les habitants ni son périmètre, ni son intérêt	Travail réseau régional – explication OT

Grande disparité entre l'Etang et le reste de la réserve.

S'appuyer sur cette différence pour une créer une offre différente :

- Etang du Moulin Neuf : disposer de structures suffisantes pour accueillir le public, tout en préservant les milieux, sur l'ensemble de l'année pour un public varié
- Le reste de la réserve : une offre complémentaire de découverte des richesses de la réserve, pour un public averti et principalement en période estivale

I.4 Synthèse des responsabilités du site et hiérarchisation des enjeux

I.4.1 Niveau d'intérêt global du site protégé – responsabilités particulières du site à différentes échelles

Les responsabilités de la réserve, en quelques chiffres :

Groupe taxonomique	Listes rouges				Directives		Resp. régionale élevée à majeure	PN
	Mondiales	Européennes	Nationales	Régionales Massif armoricain	« Habitats, Faune, Flore »	« Oiseaux »		
Flore	0	1	0	1 14	-	-	-	6
Canche sétacée, Laiche à ampoules, Rossolis intermédiaire, Rossolis à feuilles rondes, Dryoptéris à odeur de foin, Élatine à six étamines, Épilobe des marais, Gaillet chétif, Jonc rude, Littorelle à une fleur, Fluteau nageant, Trèfle d'eau, Narthécie des marais, Pilulaire à globules, Grassette du Portugal, Potentille des marais, Potamot Fluet, Utriculaire citrine								
Mammifères	1	2	0	1	10	-	3	14
Dont : Barbastelle d'Europe, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Murin de Naterer *Loutre d'Europe, Campagnol amphibie*								
Oiseaux nicheurs	0	0	2	6	-	1	4	60
Dont : Fauvette pitchou, Râle d'eau, Pipit farlouse, Gobemouche gris, Grosbec casse-noyaux, Bouvreuil pivoine, Bruant des roseaux, Hirondelle de rivage, Locustelle tachetée, Grèbe castagneux, Grèbe huppé								
Reptiles	0	0	1	1	0	-		4
Vipère péliade								
Amphibiens	0	0	0	0	3	-	1	10
Dont : Alyte accoucheur, Rainette arboricole, Triton alpestre, Triton marbré								
Poissons	1	1	2	1	3	-	3	2
Odonates	0	0	2	0	0	-	-	0
Lepidoptères	0	0	0	0	1		-	0
Araneides	-	-	-	-	0	-	-	-
Orthoptères	-	-	0	0	0	-	-	0
Mollusques	0	0	0	0	1	-	-	1
Coléoptères	0	0	0	0	1	-	-	0
Dont : Sympètre noir, Agrion exclamatif, Leste fiancé, Damier de la Succise, Courtillière, Criquet ensanglanté, Lucane cerf-volant, Escargot de Quimper.								

Code N2000	Nom	Surface estimée (ha)
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	1,38
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétations du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*	0,51
4020	Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*	13,4
4030	Landes sèches européennes	1,6
6410	Prairies à *Molinia* sur sols tourbeux ou argilo-limoneux	12,28
6430	Mégaphorbiaies rivulaires	1,04
7110	Tourbières hautes actives	0,21
7140	Tourbières de transition et tremblantes	0,44
91DO	Tourbières boisées	0,2
9120	Hêtraie chênaie acidiphiles à houx	1,50
9130	Hêtraies-chênaies neutroclines	0,89
	Saulaies marécageuses	14,33
	total	**47,78 ha**

Les responsabilités de la réserve, en quelques mots :

Les « Landes, prairies et étang de Plounérin » représentent un patrimoine naturel singulier. La valeur de la réserve s'explique à la fois par les **conditions physiques** du milieu (humidité, oligotrophie et acidité) et par **des activités humaines**, passées et présentes (pâturage, fauche, chasse,…), **mesurées**. Ce patrimoine se caractérise également par son caractère **rural et breton**.

Ce patrimoine naturel original, typique et sensible se doit d'être :
- protégé et maintenu,
- étudié,
- expliqué à un large public et pour ses habitants les plus proches.

Enjeux de conservation

Le fondement de la réserve est la présence **d'habitats humides oligotrophes**. Si la conservation et la restauration des habitats oligotrophes ouverts (landes, prairies et étangs) constituent la plus forte responsabilité pour le site, le gestionnaire devra veiller à maintenir également les boisements marécageux en bon état de conservation.

Une faune et une flore originale et singulière s'expriment sur ces habitats.
C'est souvent l'adaptation aux contraintes du milieu qui fonde l'originalité et la rareté des espèces patrimoniales inventoriées. La présence de *Littorella uniflora, Luronium natans et Pilularia globulifera* **pour la flore** et *Sympetrum danae, Euphydryas aurinia, Lutra lutra, Barbastella barbastellus et Rhinolophus ferrumequinum* **pour la faune** sont à souligner tout particulièrement.

Plus que la présence d'espèces patrimoniales, c'est par ailleurs l'importance du cortège d'espèces (même relativement communes) qui est ici remarquable. .

Le patrimoine naturel n'est pas également réparti sur les 160 hectares de la réserve, il convient de différencier des espaces de « cœur de naturalité » et des « espaces secondaires ». La présence d'une mosaïque d'habitats semi-naturels diversifiés constitue **un réservoir de biodiversité et un réseau fonctionnels à différentes échelles qu'il convient de préserver.**

Le périmètre labélisé en 2016 a été contraint par les accords volontaires des propriétaires. La forme de la réserve, l'espace qu'il occupe, la présence d'habitats de qualité à proximité invitent le gestionnaire à penser sa responsabilité en dehors du périmètre labélisé en travaillant à la **mise en place d'un périmètre plus cohérent** dans le temps.

Facteurs clés de réussite : la connaissance du patrimoine naturel

La réserve est récente, l'Etang du Moulin Neuf a lui bénéficié de programmes d'acquisition de données plus importants. Il est donc nécessaire **d'uniformiser la qualité de la connaissance** naturaliste à l'échelle de la réserve (avifaune, odonates, rhopalocères par exemples).

Des **prospections ciblées** sur certains groupes (champignons, lychens, bryophytes) se justifieraient pleinement par la stabilité et l'ancienneté de certains habitats (saulaies marécageuses, landes à facies à sphaignes,…).

La connaissance doit être **enregistrée, organisée et communiquée**. Sans cela, elle n'apporte que peu d'intérêts pour le gestionnaire.

Facteurs clés de réussite : la reconnaissance du patrimoine naturel

La présence d'une réserve (son périmètre, sa réglementation, ses richesses écologiques) est encore peu connue par les habitants de la commune.

Il convient de construire l'identité de la réserve en prévoyant des actions sur :

- l'accueil du public (signalétique, structure d'accueil, points d'information, outils de communication, aménagements),
- la connaissance et la reconnaissance de cet espace à différents niveaux,
- l'intégration de la réserve dans le tissu socio-économique.

L'éducation à l'environnement et la valorisation de cet espace sont à intégrer comme des **outils de protection**.

Facteurs clés de réussite : Gestion pérenne

Une gestion durable et concertée de la réserve doit être assurée par le gestionnaire, en lien avec l'autorité de classement. Cela nécessite un bon fonctionnement administratif et matériel, le maintien de l'efficacité et de la compétence du personnel, des relations partenariales et l'inscription de la réserve naturelle dans une dynamique locale, régionale et nationale.

Les partenariats avec le monde de la recherche et les universitaires sont relativement peu développés : ils constituent une voie de progrès à encourager pour la connaissance et la gestion du site.

I.4.2 Stratégie

Stratégie de conservation

La méthodologie d'élaboration des plans de gestion des espaces protégés, développée par RNF (Chiffaut A., 2006), est actuellement en cours de révision. La nouvelle méthodologie (actuellement soumise à concertation) propose une gestion adaptative car elle permet notamment une évaluation des résultats de la gestion (plus particulièrement en matière d'état de conservation du patrimoine naturel) et une évaluation en continu à l'aide d'indicateurs (Berthelot MN., 2016). Ces indicateurs doivent permettre de mesurer la progression vers les objectifs et d'adapter la gestion en conséquence comme présenté dans le schéma suivant.

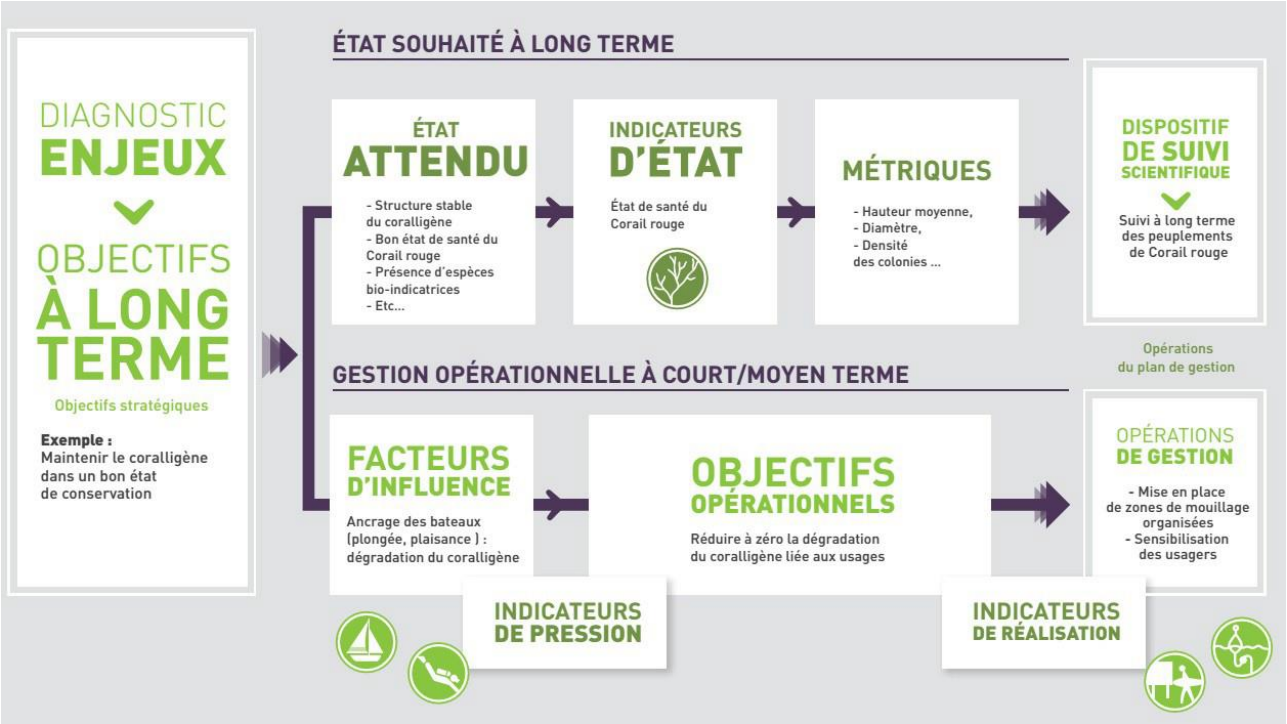

*Figure : schéma de construction d'un plan de gestion intégrant la démarche d'un **tableau de bord** (Berthelot MN., 2016).*

Stratégie d'extension

Travailler sur le périmètre de la réserve parait essentiel pour arriver à une gestion pérenne du patrimoine naturel présent à Plounérin. Le périmètre actuel ne peut être qu'une étape.

Pour cela le gestionnaire devra œuvrer au maintien et au développement des **accords volontaires** mais également à une **stratégie foncière (zone de préemption, propositions d'acquisitions prioritaires,…) en concertation avec les propriétaires**.

Aujourd'hui, Lannion-Trégor Communauté et la société communale de chasse de Plounérin sont les principaux propriétaires. Ils sont tous deux en capacité d'augmenter leur surface d'acquisition. Il conviendra de définir les modalités d'intervention de chacune des parties, en cohérence avec la possibilité de mettre en place une zone de préemption sur le secteur, avec le département et la commune.

Stratégie de partenariat

Le gestionnaire n'a pas la possibilité de tout réaliser et ne possède pas toutes les compétences requises. Il devra doit donc renforcer les partenariats techniques avec des associations spécialisées sur certains groupes naturalistes, avec certains gestionnaires d'espaces naturels et avec les autres services au sein de Lannion-Trégor Communauté.

Au-delà des partenariats techniques et scientifiques, le gestionnaire devra s'attacher à développer des partenariats avec les propriétaires et les usagers locaux. La qualité du patrimoine naturel de Plounérin a été maintenue notamment par la qualité des activités qui y sont menées. Le gestionnaire n'est pas propriétaire de toute la réserve : il ne peut envisager aucune action de gestion sans l'accord des propriétaires. Il devra donc veiller à définir des itinéraires techniques où chaque partie trouve un bénéfice : travaux de gestion apportant plus-value cynégétique et conservatoire, opération sur le bocage favorisant l'activité agricole et la qualité des boisements,….

D'autre part l'adhésion volontaire des propriétaires montre la volonté de certains à participer à des actions concrètes en faveur de l'environnement. Cette volonté est positive et doit être encouragée et prolongée.

I.4.3 Objectifs à long terme

		Objectifs à long terme
Enjeux de conservation	La conservation des **habitats oligotrophes humides, faune et flore associées *****	Préserver et améliorer les habitats de **prairies, les tourbières et les landes humides *****
		Préserver les habitats d'**eaux libres et de berges *****
	Le maintien **d'une mosaïque d'habitats semi-naturels diversifiés** : un réservoir de biodiversité et un réseau fonctionnel à différentes échelles *	Connaître et préserver les **boisements ****
		Maintenir la **fonctionnalité et la diversité des milieux** (mosaïque d'habitats) *
Facteur clé de la réussite 1 : **Connaissance** du patrimoine naturel *		**Améliorer la connaissance** du patrimoine naturel, sa synthèse et sa diffusion
Facteur clé de la réussite 2 : La **Reconnaissance** du patrimoine naturel **		**Accueillir et sensibilise**r à la protection des espaces naturels
		Ancrer la réserve dans son territoire : habitants, acteurs privés et publiques
Facteur clé de la réussite 3 : **Gestion pérenne ****		**Assurer la gestion** pérenne de la RNR

Description de chaque OLT quand on les aura validés….

Description des facteurs d'influences

Défi porté est avant tout de retrouver une place à cet espace naturel dans les activités humaines de encore présente (agriculture, chasse, loisir) ou à développer (tourisme) pour conserver ou améliorer l'état de conservation des habitats présents. Pour certains habitats, très stable et plus marginaux, le gestionnaire pourra décider de laisser les parcelles en libre évolution.

La nécessité d'une réserve en Plounérin s'explique par l'évolution des activités humaines ces quarante dernières années : plantation, agriculture plus intensive qu'auparavant et abandon de gestion sur de nombreuses parcelles constituent les menaces principales. Elle pourrait mener à la disparition des habitats patrimoniaux prochainement.

Description des OO

Glossaire

Index des abréviations et des sigles

Berthelot MN. 2016. *Cahier technique 88 : Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels (en cours de rédaction).* s.l. : ATEN, 2016.

Association de la vallée du Léguer. 2011. *Plan de gestion du bocage – Diagnostic et programme d'entretien et de régénération du bocage – Moulin neuf, propriété de la Communauté de communes de Beg ar C'hra.* Plouaret : Beg ar C'hra Communauté, 2011. p. 3 p. + carte.

Association Vallée du Léguer. 2006. *Document d'objectifs - Site Natura 20000 FR 5300062 "Etang du Moulin neuf".* Rennes : Ber ar C'hra communauté, DREAL de Bretagne, 2006. p. 110.

Bambier, A, et al. 1984. *Notice expluicative de la feuille de Belle-Isle-en-Terre à 1/50000. Carte géologique de la France n°241.* Orléans : BRGM, 1984. p. 64.

Chiffaut A. 2006. *Cahiers Techniques n°79 : Guide méthodologique d'élaboration des plans de gestion des réserves naturelles.* s.l. : MEED/ATEN, 2006.

Comité des Bassins versants de la Lieue de Grève. 2015. *Politique bocagère 2015-2020 – Volet technique – Photographie d'un bocage dense dans un parcellaire morcelé.* Lannion : Lannion-trégor Communauté, UE, Région Bretagne, CD22, AELB, 2015. p. 24.

—. 2014. *Restauration des cours d'eau de la Lieue de Grève – Bilan du programme 2007-2013.* Lannion : Lannion-Trégor communauté, UE, AEB, Région Bretagne, 2014. p. 87p. + annexes.

DREAL Bretagne, Région Bretagne. 2014. *Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Bretagne : un outil au service de la biodiversité.* s.l. : Dreal de Bretagne, Région Bretagne, 2014. p. 12, Plaquette.

Dubos, Thomas. 2010. *Expertise Mammalogique du site naturel remarquable de Saint-Junay en Plounérin-détermination des enjeux mammalogiques connus d'après la bibliographie et des prospections de terrain initiales.* s.l. : GMB, 2010. p. 12.

Durfort. 2006. *Cartographie hydraulique - Analyse et proposition pour l'Etang du Moulin Neuf.* 2006.

Durfort, José. 2010. *Etudes botaniques et écologiques - Suivis scientifiques - Etang du Moulin Neuf.* Plounérin : s.n., 2010.

—. 2012. *Etudes botaniques et écologiques - Suivis scientifiques - Etang du Moulin Neuf.* 2012.

GEOCA. 2014. *Oiseaux des Côtes d'Armor : statut, distribution, tendance.* Saint-Brieuc : s.n., 2014. p. 416.

GEOLITT. 2016. *Plan local d'urbanisme de Plounérin - Elaboration - Dossier d'arrêt.* 2016.

Guillet, Philippe, Bouchez, Jean-Luc et Vigneresse, Jean-Louis. 1985. Le complexe granitique de Plouaret (Bretagne) : Mise en évidence structural et gravimétrique de diapirs emboîtés. [éd.] Societe Geologique de France. juillet 1985, Vol. 1, 4, pp. 503-513.

Hardegen, Marion. 2014. *Inventaire et cartographie de la végétation en espaces naturels – Eléments pour la rédaction d'un cahier des charge pour la cartographie des sites Natura 2000 et des Espaces Naturels sensibles de Bretagne.* s.l. : Conservatoire botanique national de Brest, 2014. p. 25.

—. 2015. *Natura 2000 en bretagne : Habitats d'intérêt communautaire terrestres et d'eau douce. Bilan des connaissances : interprétation, répartition, enjeux de conservation.* DREAL Bretagne. Brest : Conservatoire Botanique National de Brest, 2015. p. 242p. & annexes.

Jean-Michel, Bouffort. 1998. *Gestion et mise en valeur de l'étang et de ses abords - Site de l'Etang du Moulin Neuf, commune de Plounérin.* 1998.

José, Durfort. 2006. *etudes botaniques et écologiques - Cartographie hydraulique, analyse et propositions - Site Natura 2000 "Etang du Moulin Neuf" FR5300062.* 2006.

—. 2015. *Suivi scientifique de la végétation de l'Etang du Moulin Neuf.* Plounérin : s.n., 2015.

Le Reste, Guy. 2012. *Description de boisement du Moulin Neuf.* ONF. s.l. : Communauté de communes de Beg ar C'hra, 2012. p. 15.

Le Sidaner A., Maret A., Dufau A., Quendo F., Nagelin A. . 2016. *Projet tutoré - BTS GPNA Suscinio - Etude du réseau de mares sur les "Landes, prairies et étangs de Plounérin".* 2016.

Leroy, A. 2011. *Les Lann Droën à Plounérin. Mieux connaître pour mieux gérer. Comment allier activités anthropiques et préservation de la biodiversité ?* Lannion : Comité bassins versants Lieue de grève, 2011. p. 102, Rapport d'études Licence professionnelle, Univ. Nantes.

OUEST AMENAGEMENT. 1997. *Etang du Moulin Neuf, commune de Plounérin : diagnostic - gestion - aménagement.* 1997.

Pascal, Bourdon. 2006. *Etudes naturalistes - Etude de l'impact du pâturage par des chevaux sur le site Natura 2000 "Etang du Moulin Neuf" FR5300062.* 2006.

Régis, Le Bon. 2004. *Avifaune nicheuse de l'Etang du Moulin Neuf, analyse du peuplement (saison 2004) et propostions d'aménagement.* 2004.

SCE. 2011. *Etude d'aménagement de l'étang de Moulin Neuf et du plan d'eau de Manac'hty - Rapport de diagnostic.* 2011.

Soibaha, Soidri. 2016. *Comment concilier et hiérarchiser les enjeux au sein du plan de gestion d'un espace naturel protégé: exemple de la prise en compte des amphibiens pour la définition des enjeux de la réserve naturelle régionale de Plounérin.* MASTER RENNES 1 - Rapport de stage. 2016.

GIP BRETAGNE ENVIRONNEMENT, CERESA (en cours) – Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Conseil régional, DREAL, Rennes.

QUERE E., RAGOT R., GESLIN J. et MAGNANON S. (2011) – Liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne. Conservatoire botanique national de Brest, Brest, 32 p.

ROLLAND D. et al. (2005) – Création d'un plan d'eau. Prat Trovern-Plounérin. Asso. communale de chasse de Plounérin, Fédé. Départementale des chasseurs 22, Plérin, 43 p.

SOCIETE MYCOLOGIQUE DES COTES-D'ARMOR (2012) – Synthèse des données mycologiques de la Communauté de communes de Beg ar C'hra. SMCA, Tréglamus, 26 p.

OUEST AMENAGEMENT (1997) – Etang du Moulin Neuf Commune de Plounérin DIAGNOSTIC / GESTION / AMENANGEMENT, Rennes, 70 p.

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – COMMUNUATE DE COMMUNESDE BEG AR C'HRA (2001) – Protection Gestion et Mise en valeur du Moulin Neuf – Synthèse du projet 15p

GMB-Expertise Mammalogique du site naturel remarquable de Saint-Junay en Plounérin- détermination des enjeux mammalogiques connus d'après la bibliographie et des prospections de terrain initiales - Thomas DUBOS, Décembre 2010, 12p.

Etude du peuplement piscicole des cours d'eau de la Lieue de Grève et des petits côtiers jusque l'estuaire du Léguer, SERAMA, 2010, 39p

Table des illustrations

Tableau 2 : synthèse de la piscifaune patrimoniale (légende – voir Annexes) 78
Tableau 3 : synthèse de l'herpétofaune patrimoniale 80

Carte 1: Localisation du site 6
Carte 2 : Toponymie 7
Carte 3 : Zonages de protection et inventaires 8
Carte 4 : Périmètres SAGE, bassins versants et SCOT du Trégor 9
Carte 5 : PAGD du PLU (GEOLITT, 2016) 10
Carte 24 : Grands types de milieux sur la réserve 42
Carte 25 : Carte générale de la végétation 43
Carte 16 : continuité écologiques 86
Carte 17 : synthèse de la trame verte et bleue régionale (DREAL Bretagne, Région Bretagne, 2014) 87
Carte 18 : situation du site dans la trame verte et bleue locale 88

Figure 1 : Schéma interprétatif du complexe granitique de Plouaret sl figurant la position du projet de RNR au sein de l'ensemble sud ; seule figure la courbe-enveloppe du projet (Guillet, et al., 1985) 34
Figure 2 : Carte géologique du secteur 35

Annexes

Tableau espèces présentes

Pièces administratives réglementaires (Arrêté de désignation, décret de création, Règlement sur le site etc.)

Méthodologies inventaires de terrain

Fiches espèces détaillées

Liste floristique 2016 de la RNR des Landes, prairies et étangs de Plounérin (22) (José Durfort)			
Nom scientifique du taxon	**LR**	**PR**	**Notes**
Acer campestre L., 1753	LC		aussi planté en haie, noté en 2005
Acer pseudoplatanus L., 1753	-		invasive
Achillea millefolium L., 1753	LC		
Agrostis canina L., 1753	LC		
Agrostis capillaris L., 1753	LC		
Agrostis curtisii Kerguelen, 1976	LC		
Agrostis stolonifera L., 1753	LC		
Ajuga reptans L., 1753	LC		
Alisma plantago-aquatica L., 1753	LC		
Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790	LC		
Alopecurus geniculatus L., 1753	LC		
Anemone nemorosa L., 1753	LC		
Angelica sylvestris L., 1753	LC		
Anthoxanthum odoratum L., 1753	LC		
Aphanes australis Rydb., 1908	LC		
Arabidopsis thaliana (L.) Heynh., 1842	LC		
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl **subsp. bulbosum** (Willd.) Schübl. & G.Martens	LC		
Artemisia vulgaris L., 1753	LC		
Asplenium adiantum-nigrum L., 1753	LC		
Asplenium scolopendrium L., 1753	LC		
Athyrium filix-femina (L.) Roth, 1799	LC		
Baldellia ranunculoides (L.) Parl, , 1854	DD		
Baldellia repens (Lam.) Ooststr. ex Lawalree, 1973	DD		
Bellis perennis L., 1753	LC		
Betonica officinalis L., 1753	LC		= *Stachys officinalis*
Betula x aurata Borkh.	-		
Betula pendula Roth, 1788	LC		
Betula pubescens Ehrh., 1791	LC		
Bidens cernua L., 1753	LC		
Blechnum spicant (L.) Roth, 1794	LC		
Briza minor L., 1753	LC		
Bromus hordeaceus L., 1753	LC		
Callitriche obtusangula Le Gall, 1852	LC		revu
Callitriche stagnalis Scop., 1772	LC		
Calluna vulgaris (L.) Hull, 1808	LC		
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	LC		
Cardamine flexuosa With., 1796	LC		
Cardamine hirsuta L., 1753	LC		

Cardamine pratensis L., 1753	LC		
Carex binervis Sm., 1800	LC		
Carex demissa Vahl ex Hartm., 1808	LC		
Carex echinata Murray, 1770	LC		
Carex laevigata Sm., 1800	LC		
Carex leporina L., 1754	LC		= *Carex ovalis*
Carex nigra (L.) Reichard, 1778	LC		
Carex panicea L., 1753	LC		
Carex paniculata L., 1755	LC		
Carex pilulifera L., 1753	LC		
Carex pulicaris L., 1753	LC		
Carex remota L., 1755	LC		
Carex rostrata Stokes, 1787	LC		
Carex vesicaria L., 1753	LC		
Castanea sativa Mill., 1768	LC		
Centaurea gr. nigra			cf *C. nemoralis*
Cerastium glomeratum Thuill., 1799	LC		
Cerastium fontanum Baumg., 1816	LC		
Chamaemelum nobile (L.) All., 1785	LC		= *Anthemis nobilis*
Chenopodium album L., 1753	LC		
Chrysosplenium oppositifolium L., 1753	LC		
Circaea lutetiana L., 1753	LC		
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	LC		
Cirsium dissectum (L.) Hill, 1768	LC		
Cirsium palustre (L.) Scop., 1772	LC		
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	LC		
Comarum palustre L., 1753	LC		= *Potentilla palustris*
Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886	LC		
Convolvulus sepium L., 1753	LC		= *Calystegia sepium*
Conyza floribunda Kunth	-		invasive
Coronopus didymus (L.) Sm.	-		invasive
Corylus avellana L., 1753	LC		
Crassula tillaea Lest.-Garl., 1903	LC		
Crataegus monogyna Jacq., 1775	LC		
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	LC		
Cruciata laevipes Opiz, 1852	LC		
Cynosurus cristatus L., 1753	LC		
Cytisus scoparius (L.) Link, 1822 **var. scoparius**	LC		
Dactylis glomerata L., 1753	LC		
Dactylorhiza maculata (L.) Soo, 1962	LC		
Danthonia decumbens (L.) DC., 1805	LC		
Daucus carota L., 1753	LC		

Digitalis purpurea L., 1753	LC		
Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin, 2002	LC		= *Tamus communis*
Drosera intermedia Hayne, 1798	LC	PN	
Drosera rotundifolia L., 1753	LC	PN	
Dryopteris aemula (Aiton) Kuntze, 1891	LC	PN	
Dryopteris affinis (Lowe) Fraser-Jenk., 1979	LC		
Dryopteris carthusiana (Vill.) H.P.Fuchs, 1959	LC		
Dryopteris dilatata (Hoffm.) A.Gray, 1848	LC		
Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	LC		
Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808	LC		
Eleocharis acicularis (L.) Roem. & Schult., 1817	LC		
Eleocharis multicaulis (Sm.) Desv., 1818	LC		
Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult., 1817	LC		
Epilobium angustifolium L., 1753	LC		
Epilobium ciliatum Raf	-		= *Epilobium adenocaulon*
Epilobium hirsutum L., 1753	LC		
Epilobium montanum L., 1753 LC	LC		
Epilobium obscurum Schreb., 1771	LC		pas de source dans le fichier
Epilobium palustre L., 1753	LC		
Epilobium tetragonum L., 1753	LC		
Equisetum fluviatile L., 1753	LC		
Erica ciliaris Loefl. ex L., 1753	LC		
Erica cinerea L., 1753	LC		
Erica tetralix L., 1753	LC		
Eriophorum angustifolium Honck., 1782	LC		
Eupatorium cannabinum L., 1753	LC		
Euphorbia amygdaloides L., 1753	LC		
Euphorbia helioscopia L., 1753	LC		
Fagus sylvatica L., 1753	LC		
Fallopia convolvulus (L.) A.Love, 1970	LC		
Festuca filiformis Pourr., 1788	LC		
Ficaria verna Huds., 1762	LC		= *Ranunculus ficaria*
Frangula dodonei Ard., 1766	LC		= *Frangula alnus*
Fraxinus excelsior L., 1753	LC		
Fumaria muralis Sond. ex W.D.J.Koch, 1845	LC		subsp. *boraei*
Galeopsis tetrahit L., 1753	LC		
Galium aparine L., 1753	LC		
Galium debile Desv., 1818	LC		
Galium mollugo L., 1753	LC		
Galium palustre L., 1753	LC		
Galium uliginosum L., 1753	LC		
Genista anglica L., 1753	LC		

Geranium dissectum L., 1755	LC		
Geranium molle L., 1753	LC		
Geranium robertianum L., 1753	LC		
Geum urbanum L., 1753	LC		
Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810	LC		
Gnaphalium uliginosum L., 1753	LC		
Helosciadium inundatum (L.) W.D.J.Koch, 1824	LC		= *Apium inundatum*
Helosciadium nodiflorum (L.) W.D.J.Koch, 1824	LC		= *Apium nodiflorum*
Hedera helix L., 1753	LC		
Heracleum sphondylium L., 1753	LC		
Holcus lanatus L., 1753	LC		
Holcus mollis L., 1759	LC		
Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944	LC		
Hydrocotyle vulgaris L., 1753	LC		
Hypericum androsaemum L., 1753	LC		
Hypericum elodes L., 1759	LC		
Hypericum humifusum L., 1753	LC		
Hypericum perforatum L., 1753	LC		
Hypericum pulchrum L., 1753	LC		
Hypochaeris radicata L., 1753	LC		
Ilex aquifolium L., 1753	LC		
Impatiens glandulifera Royle	-		**invasive avérée**
Iris pseudacorus L., 1753	LC		
Isolepis fluitans (L.) R.Br., 1810	LC		= *Scirpus fluitans*
Isolepis setacea (L.) R.Br., 1810	LC		= *Scirpus setaceus*
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	LC		= *Senecio jabobaea*
Jasione montana L., 1753	LC		
Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffm., 1791	LC		
Juncus bufonius L., 1753	LC		
Juncus bulbosus L., 1753	LC		
Juncus conglomeratus L., 1753	LC		
Juncus effusus L., 1753	LC		
Juncus x kernreichgeltii J.T.Jansen & Wacht. ex Reichg.	-		*J. effusus* x *J. conglomeratus*
Juncus squarrosus L., 1753	LC		
Juncus tenuis Willd.	-		invasive
Lapsana communis L., 1753	LC		
Leersia oryzoides (L.) Sw., 1788	LC		
Lemna minor L., 1753	LC		
Linaria repens (L.) Mill., 1768	LC		
Littorella uniflora (L.) Asch., 1864	LC	PN	
Lolium multiflorum Lam.	-		Ray-grass d'Italie
Lolium perenne L., 1753	LC		

Lonicera periclymenum L., 1753	LC		
Lotus corniculatus L., 1753	LC		
Lotus pedunculatus Cav., 1793	LC		= *Lotus uliginosus*
Luronium natans (L.) Raf., 1840	LC	PN	
Luzula campestris (L.) DC., 1805	LC		
Luzula congesta (Thuill.) Lej.	LC		= *L. multiflora* subsp. *congesta*
Lychnis flos-cuculi L., 1753	LC		
Lycopus europaeus L., 1753	LC		
Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009	LC		= *Anagallis arvensis*
Lysimachia nemorum L., 1753	LC		
Lysimachia tenella L., 1753	LC		= *Anagallis tenella*
Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967	LC		
Malus domestica Borkh.	-		= *Malus sylvestris* non-indigène
Matricaria discoidea DC.	-		invasive
Melampyrum pratense L., 1753	LC		
Mentha aquatica L., 1753	LC		
Mentha arvensis L., 1753	LC		
Menyanthes trifoliata L., 1753	LC		
Molinia caerulea (L.) Moench, 1794	LC		
Montia arvensis Wallr., 1840	LC		= *Montia fontana* subsp. *chondrosperma*
Myosotis discolor Pers., 1797	DD		
Myosotis secunda A.Murray, 1836	LC		
Myosotis sylvatica Hoffm., 1791	LC		
Myriophyllum alterniflorum DC., 1815	LC		
Nardus stricta L., 1753	LC		
Narthecium ossifragum (L.) Huds., 1762	LC		
Nasturtium officinale R.Br., 1812	LC		
Neottia ovata (L.) Bluff & Fingerh., 1837	LC		= *Listera ovata*
Nuphar lutea (L.) Sm., 1809	LC		
Oenanthe crocata L., 1753	LC		
Ornithopus perpusillus L., 1753	LC		
Osmunda regalis L., 1753	LC		
Oxalis acetosella L., 1753	LC		
Pedicularis sylvatica L., 1753	LC		
Persicaria amphibia (L.) Gray, 1821	LC		= *Polygonum amphibium*
Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841	LC		= *Polygonum hydropiper*
Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800	LC		= *Polygonum lapathifolium*
Persicaria maculosa Gray, 1821	LC		= *Polygonum persicaria*
Phalaris arundinacea L., 1753	LC		
Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	LC		introduit sur site (Côte Jaune)
Pilosella officinarum F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	LC		= *Hieracium pilosella*
Pilularia globulifera L., 1753	LC	PN	

Pinguicula lusitanica L., 1753	LC		
Pinus sylvestris L.	-		
Plantago coronopus L., 1753	LC		
Plantago lanceolata L., 1753	LC		
Plantago major L., 1753	LC		
Poa annua L., 1753	LC		
Poa trivialis L., 1753	LC		
Polygala serpyllifolia Hose, 1797	LC		
Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785	LC		
Polygonum aviculare L., 1753	LC		au sens large du taxon
Polypodium vulgare L., 1753	LC		
Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	LC		
Populus tremula L., 1753	LC		
Potamogeton crispus L., 1753	LC		
Potamogeton natans L., 1753	LC		
Potamogeton polygonifolius Pourr., 1788	LC		
Potamogeton pusillus L., 1753	NT		
Potentilla erecta (L.) Rausch., 1797	LC		
Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856	LC		
Primula vulgaris Huds., 1762	LC		
Prunella vulgaris L., 1753	LC		
Prunus avium (L.) L., 1755	LC		
Prunus laurocerasus L.	-		invasive
Prunus spinosa L., 1753	LC		
Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879	LC		
Quercus robur L., 1753	LC		
Ranunculus acris L., 1753	LC		
Ranunculus flammula L., 1753	LC		
Ranunculus omiophyllus Ten., 1830	LC		
Ranunculus peltatus Schrank, 1789	LC		
Ranunculus repens L., 1753	LC		
Rhinanthus minor L., 1756	LC		
Ribes rubrum L., 1753	LC		vu à l'est de Gollen
Rubus sp.	-		
Rumex acetosa L., 1753	LC		
Rumex acetosella L., 1753	LC		
Rumex conglomeratus Murray, 1770	LC		
Rumex crispus L., 1753	LC		
Rumex hydrolapathum Huds., 1778	LC		
Rumex obtusifolius L., 1753	LC		
Sagina procumbens L., 1753	LC		
Salix alba L., 1753	DD		

Salix atrocinerea Brot., 1804	LC		
Salix aurita L., 1753	DD		
Salix x multinervis Döll	-		
Salix repens L., 1753	LC		
Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824	LC		= *Festuca arundinacea*
Sambucus nigra L., 1753	LC		
Schoenoplectus lacustris (L.) Palla, 1888	LC		= *Scirpus lacustris* subsp. *lacustris*
Scorzonera humilis L., 1753	LC		
Scorzoneroides autumnalis (L.) Moench, 1794	LC		= *Leontodon autumnalis*
Scrophularia auriculata L., 1753	LC		
Scutellaria galericulata L., 1753	LC		
Scutellaria minor Huds., 1762	LC		
Senecio sylvaticus L., 1753	LC		
Senecio vulgaris L., 1753	LC		
Sherardia arvensis L., 1753	LC		
Sibthorpia europaea L., 1753	LC		
Silene dioica (L.) Clairv., 1811	LC		
Silene latifolia Poir., 1789	LC		
Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	LC		
Solanum dulcamara L., 1753	LC		
Solanum nigrum L., 1753	LC		
Solidago virgaurea L., 1753	LC		
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	LC		
Sonchus oleraceus L., 1753	LC		
Sorbus aucuparia L., 1753	LC		
Sparganium emersum Rehmann, 1871	LC		
Sparganium erectum L., 1753	LC		
Spergula arvensis L., 1753	LC		
Spergula rubra (L.) D.Dietr., 1840	LC		= *Spergularia rubra*
Stachys arvensis (L.) L., 1763	LC		
Stachys sylvatica L., 1753	LC		
Stellaria alsine Grimm, 1767	LC		
Stellaria graminea L., 1753	LC		
Stellaria holostea L., 1753	LC		
Stellaria media (L.) Vill., 1789	LC		
Succisa pratensis Moench, 1794	LC		
Tanacetum parthenium (L.) Sch.Bip.	-		échappée de jardin
Taraxacum gr. **officinale**	-		= gr. *officinale*
Taxus baccata L., 1753	LC		
Teucrium scorodonia L., 1753	LC		
Thysselinum lancifolium (Hoffmanns. & Link) Calest., 1905	LC		= *Peucedanum lancifolium*
Trifolium dubium Sibth., 1794	LC		

Trifolium pratense L., 1753	LC		
Trifolium repens L., 1753	LC		
Tripleurospermum inodorum Sch.Bip., 1844	LC		= *Matricaria perforata*
Typha latifolia L., 1753	-		
Ulex europaeus L., 1753	LC		
Ulex gallii Planch., 1849	LC		
Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948	LC		
Urtica dioica L., 1753	LC		
Utricularia australis R.Br., 1810	DD		
Vaccinium myrtillus L., 1753	LC		
Valeriana officinalis L., 1753	LC		
Valerianella locusta (L.) Laterr**. f. carinata**	LC		
Verbascum thapsus L., 1753	LC		
Veronica chamaedrys L., 1753	LC		
Veronica hederifolia L., 1753	LC		
Veronica officinalis L., 1753	LC		
Veronica persica Poir.	-		introduite
Veronica scutellata L., 1753	LC		
Veronica serpyllifolia L., 1753	LC		
Vicia cracca L., 1753	LC		
Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	LC		
Vicia sativa L., 1753	LC		
Vicia tetrasperma (L.) Schreb., 1771	LC		
Viola palustris L., 1753	LC		
Viola riviniana Rchb., 1823	LC		
Vulpia bromoides (L.) Gray, 1821	LC		
Wahlenbergia hederacea (L.) Rchb., 1827	LC		

Liste des espèces mammifères présentes

Nom scientifique	Nom français	Protection U.E. / France	Responsabilité régionale	Menace Monde / Europe / France / Région
Apodemus sylvaticus	Mulot sylvestre			
Arvicola sapidus	Campagnol amphibie	- / N	élevée	VU / VU / NT / NT
Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe	DH 2 et 4 / N	modérée	NT / VU / LC-/ NT
Capreolus capreolus	Chevreuil			
Clethrionomys glareolus	Campagnol roussâtre			
Crocidura russula	Crocidure musette			
Eptesicus serotinus	Sérotine commune	DH 4 / N	mineure	LC / LC / LC / LC
Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe	-- / N		
Lepus europaeus	Lièvre d'Europe			
Lutra lutra	Loutre d'Europe	DH 2 et 4 / N	élevée	NT / NT / LC / LC
Martes foina	Fouine			
Meles meles	Blaireau européen			
Micromys minutus	Rat des moissons			
Microtus agrestis	Campagnol agreste			
Microtus subterraneus	Campagnol souterrain			
Mustela putorius	Putois d'Europe			
Myocastor coypus	Ragondin			
Myotis nattereri	Murin de Naterer	DH 4 / N	mineure	LC / LC / LC / NT
Myotis mystacinus	Murin à moustaches	DH 4 / N	mineure	LC / LC / LC / LC
Neomys fodiens	Crossope aquatique	- / N		
Neovison vison	Vison d'Amérique			
Oryctolagus cuniculus	Lapin de garenne			NT / NT / NT / NT
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	DH 4 / N	mineure	LC / LC / LC / LC
Pipestrelli nathusii	Pipistrelle de Nathusis	DH 4 / N	modérée	LC / LC / NT / NT
Plecotus auritus	Oreillard roux	DH 4 / N	mineure	LC / LC / LC / LC
Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe	DH 2 et 4 / N	très élévée	LC / NT / NT / EN
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	DH 2 et 4 / N	mineure	LC/ NT /LC / LC
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux	- / N		
Sorex coronatus	Musaraigne couronnée			
Sorex minutus	Musaraigne pygmée			
Sus scrofa	Sanglier			
Talpa europaea	Taupe commune			
Vulpes vulpes	Renard roux			

Données d'après la base de données du G.M.B.

Protection : UE = Directive Habitats, Annexes II et/ou IV / France : espèce protégée Code de l'Environnement.

Menace : Monde = Liste rouge mondiale (UICN, *in* UICN, MNHN, SFEPM et ONCFS, 2009) / Europe = Liste rouge européenne (Temple, H.J. and Terry, A. et al., 2007 - *The Status and Distribution of European Mammals)*/ France = Liste rouge des mammiféres continentaux de France (UICN, MNHN, SFEPM et ONCFS, 2009).

Liste des oiseaux présents

	Sp. présente au Moulin neuf	Sp. présente sur secteur ERB (hors Mouin neuf)	Protection UE (Directive « Oiseaux »)	Indice SPEC	Liste Rouge Nationale	Déterminante ZNIEFF Bretagne
Accenteur mouchet	x					
Aigrette garzette	x					II et III
Alouette des champs	x	x		SPEC 3		
Alouette lulu	x			SPEC 2		I
Autour des palombes	x	x				I
Balbuzard pêcheur	x			SPEC 3	VU (N)	IV
Bécasse des bois	x	x		SPEC 3		I
Bécassine des marais	x			SPEC 3	EN (N)	I, III et IV
Bécassine sourde	x			SPEC 3		
Bécasseau maubèche	x			SPEC 3W		III
Bécasseau minute	x					
Bécasseau variable	x			SPEC 3		I et III
Beccroisé des sapins	x	x				
Bergeronnette grise	x	x				
Bergeronnette printanière	x					I
Bergeronnette des ruisseaux	x	x				
Bergeronnette de Yarrel	x	x				
Bernache du Canada	x					
Bernache nonnette	x					
Bondrée apivore	x	x	D.O.			I
Bouscarle de Cetti	x					
Bouvreuil pivoine	x	x			VU (N)	
Bruant des roseaux	x					
Bruant jaune	x	x				
Bruant zizi	x	x				
Busard cendré	x				VU (N)	I
Busard des roseaux	x		D.O.		VU (N)	I et III
Busard Saint-Martin	x			SPEC 3		I et III
Buse variable	x	x				
Butor étoilé	x			SPEC 3	VU (N)	I et III
Caille des blés	x			SPEC 3		I
Canard chipeau	x			SPEC 3		I et III
Canard colvert	x	x				
Canard des Bahamas	x					
Canard pilet	x			SPEC 3		III
Canard siffleur	x					III
Canard souchet	x	x		SPEC 3		III
Chardonneret élégant	x	x				
Chevalier aboyeur	x					
Chevalier arlequin	x			SPEC 3		
Chevalier culblanc	x					IV
Chevalier gambette	x			SPEC 2		I et III
Chevalier guignette	x			SPEC 3		I et III

Chevalier sylvain	x			SPEC 3		IV
Choucas des tours	x					
Chouette hulotte	x					
Cigogne blanche	x		D.O.	SPEC 2		I
Cisticole des joncs	x					
Combattant varié	x					
Corbeau freux	x					II
Coucou gris	x	x				
Corneille noire	x	x				
Courlis corlieu	x				VU (DP)	
Crabier chevelu	x					
Cygne chanteur	x					
Cygne tuberculé	x					
Echasse blanche	x					I
Effraie des clochers	x	x				
Epervier d'Europe	x	x				
Etourneau sansonnet	x	x		SPEC 3		
Faisan de colchide	x	x				
Faucon crécerelle	x	x		SPEC 3		
Faucon émerillon	x					III
Faucon hobereau	x	x				I
Faucon pèlerin	x					I
Fauvette à tête noire	x	x				
Fauvette des jardins	x	x				
Fauvette grisette	x					
Fauvette pitchou	x			SPEC 2		I
Foulque macroule	x					III
Fuligule milouin	x			SPEC 2		I et III
Fuligule milouinan	x			SPEC 3W		III
Fuligule morillon	x			SPEC 3W		I et III
Gallinule poule d'eau	x					
Garrot à œil d'or	x					III
Geai des chênes	x					
Gobemouche gris	x			SPEC 3	VU (N)	
Goéland argenté	x					II
Goéland brun	x					II
Goéland cendré	x			SPEC 2	VU (N)	III
Goéland marin	x					II
Grande aigrette	x					
Grand corbeau	x					I
Grand Cormoran	x					II
Grand Gravelot	x				VU (N)	I et III
Grèbe à cou noir	x					I et III
Grèbe castagneux	x	x				III
Grèbe esclavon	x					III
Grèbe huppé	x					II et III
Grèbe jougris	x					
Grimpereau des jardins	x					

Grive draine	x	x				
Grive litorne	x	x				
Grive mauvis	x	x				
Grive musicienne	x					
Grosbec casse-noyaux	x					I
Guifette leucoptère	x					
Guifette moustac	x			SPEC 3		
Guifette noire	x			SPEC 3	VU (N)	IV
Harle bièvre	x					
Harle piette	x				VU (H)	
Héron cendré	x	x				II
Héron pourpré	x			SPEC 3		I
Hirondelle de fenêtre	x			SPEC 3		
Hirondelle de rivage	x	x		SPEC 3		II
Hirondelle rustique	x	x		SPEC 3		
Huppe fasciée	x					I
Hypolaïs polyglotte						
Linotte mélodieuse	x	x		SPEC 2	VU (N)	
Locustelle tachetée	x					I
Macreuse brune	x			SPEC 3	EN (H)	
Martinet noir	x					
Martin-pêcheur d'Europe	x		D.O.	SPEC 3		
Merle noir	x	x				
Mésange à longue queue	x	x				
Mésange bleue	x	x				
Mésange charbonnière	x	x				
Mésange huppée	x	x		SPEC 2		
Mésange noire	x					
Mésange nonnettte	x	x		SPEC 3		
Milan noir	x			SPEC 3		I
Moineau domestique	x	x		SPEC 3		
Mouette mélanocéphale	x					I et III
Mouette pygmée	x			SPEC 3		IV
Mouette rieuse	x					I et III
Oie cendrée	x				VU (N)	III
Pélican blanc	x					
Perdrix grise	x					
Perdrix rouge	x					
Petit Gravelot	x					
Phalarope à bec étroit	x					
Phragmite des joncs	x					I et IV
Pic épeiche	x	x				
Pic épeichette	x	x				
Pic noir	x	x	D.O.			I
Pic vert	x	x		SPEC 2		
Pie bavarde	x	x				
Pigeon colombin	x	x				
Pigeon ramier	x	x				

Pinson des arbres	x	x				
Pinson du Nord	x	x				
Pipit de Richard	x					
Pipit des arbres	x	x				
Pipit farlouse	x	x			VU (N)	
Pipit spioncelle	x					
Plongeon catmarin	x			SPEC 3		III
Plongeon imbrin	x				VU (H)	III
Pluvier doré	x					
Pouillot fitis	x	x				
Pouillot véloce	x	x				
Râle d'eau	x					
Roitelet à triple-bandeau	x	x				I
Roitelet huppé	x	x				
Rougegorge familier	x	x				
Rousserolle effarvatte	x					II
Sarcelle d'été	x			SPEC 3	VU (N)	I
Sarcelle d'hiver	x	x			VU (N)	I et III
Serin cini	x					
Sittelle torchepot	x	x				
Sizerin flamé	x					
Spatule blanche	x			SPEC 2	VU (N et H)	III
Sterne arctique	x					
Sterne pierregarin	x					II
Tadorne de Belon	x	x				II et III
Tarier pâtre	x					
Tarier des prés	x				VU (N)	I
Tarin des aulnes	x	x				
Tourterelle des bois	x	x		SPEC 3		
Tourterelle turque	x					
Traquet motteux	x					I
Troglodyte mignon	x	x				
Vanneau huppé	x	x		SPEC 2		I
Verdier d'Europe	x					

SPEC 1 = Espèce menacée à l'échelle planétaire ; SPEC 2 = Espèce à statut européen défavorable dont la majorité de la population mondiale se trouve en Europe ; SPEC 3 = Espèce à statut européen défavorable dont la majorité de la population mondiale se trouve hors d'Europe ; W = ajout de "W" (pour wintering) signifie que le statut SPEC attribué concerne la population hivernante

LRN : Liste rouge des espèces menacées en France – Oiseaux de France métropolitaine (UICN – MNHN) :

Vu = Vulnérable ; EN = En danger ; CR = En danger critique / N = Nicheur ; H = Hivernant : DP = de passage

ZNIEFF Bretagne : Liste des espèces déterminantes ZNIEFF en Région Bretagne :

I = Annexe I Oiseaux nicheurs ; II = Colonial ; III = Hivernants ; IV = Migrateurs

Liste des poissons

- Truite de mer et Truite fario *(Salmo trutta);*
- Chabot *(Cottus gobio) ;*
- Loche franche *(Barbatula barbatula) ;*
- Anguille européenne *(Anguilla anguilla) ;*
- Perche *(Perca fluviatilis) ;*
- Tanche *(Tinca tinca).*
- Gardon *(Rutilus rutilus)*
- Brème *(Abramis brama)*

INVENTAIRE DES ODONATES

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace UE / Fr / BZH	Rareté BZH / 22	DERNIERE OBS. ET INFORMATIONS COMPORTEMENTS
ETANG DU MOULIN NEUF				
Aeshna cyanea	Aeschne bleue			2010 (Gully, Vivarmor)
Aeshna mixta	Aeschne mixte		- / R	2011 (Gully, Vivarmor), Ex 2010 (Lagarde-GRETIA)
Anax imperator	Anax empereur			2014, Ex 2010 (Lagarde-GRETIA)
Anax parthenope	Anax napolitain		- / Occasionelle	2011 (Gully, Vivarmor)
Brachytron pratense	Aeschne printanière		x / PC	Terr 2009 (Gully, Vivarmor), Ex 2008 (Cochu, Cochu, Gully, Vivarmor)
Calopteryx splendens	Caloptéryx éclatant			Non revu depuis 1997 (Manach)
Calopteryx virgo	Caloptéryx vierge			2014
Ceriagrion tenellum	Agrion délicat	- / NT / x	- / PC	2012 (Cochu, Gully, Vivarmor)
Chalcolestes viridis	Leste vert			2013, Acc 2010
Coenagrion puella	Agrion jouvencelle			Em 2013, Po 2010
Coenagrion pulchellum	Agrion exclamatif	- / NT /-	x / PC	Em 2010 (Gully, Vivarmor)
Coenagrion scitulum	Agrion mignon	VU / NT / x	- / PC	2012 (Cochu, Gully, Vivarmor)
Cordulegaster boltonii	Cordulégastre annelé	- / - / x		2013, Ex 2010 (Lagarde-GRETIA)
Crocothemis erythraea	Libellule écarlate			2012 (Cochu, Gully, Vivarmor)
Enallagma cyathigerum	Agrion porte-coupe			Imm 2013, Ex 2010 (Lagarde-GRETIA)
Erythroma lindenii	Agrion à longs cercoïdes			2011 (Gully, Vivarmor)
Erythromma najas	Agrion à yeux rouges		- / PC	Imm, Acc 2012 (Cochu, Gully, Vivarmor), Ex 2010 (Lagarde-GRETIA)
Gomphus pulchellus	Gomphus gentil			2012 (Cochu, Gully, Vivarmor), Ex 2010 (Lagarde-GRETIA)
Ischnura elegans	Agrion élégant			Po, Em 2012 (Cochu, Gully, Vivarmor)
Ischnura pumilio	Agrion nain	- / NT / x	x / PC	Em 2011 (Gully, Vivarmor)
Lestes dryas	Leste dryade	- / NT / x	x / R	Non revu depuis 1997 (Manach)
Lestes sponsa	Leste fiancé			2013, Ex 2010 (Lagarde-GRETIA)
Libellula depressa	Libellule déprimée			2014
Libellula quadrimaculata	Libellule à quatre taches			2014, Ex 2010 (Lagarde-GRETIA)
Orthetrum cancellatum	Orthétrum réticulé			2013, Ex 2010 (Lagarde-GRETIA)
Orthetrum caerulescens	Orthétrum bleuissant			2011 (Gully, Vivarmor)
Platycnemis acutipennis	Agrion orangé	R / NT /-	x / PC	2012 (Cochu, Gully, Vivarmor)
Platycnemis pennipes	Agrion à larges pattes			1997 (Manach)
Pyrrhosoma nymphula	Agrion au corps de feu			2014, Po 2013
Sympethrum foscolombii	Sympétrum à nervures rouges		x / R	Ex 2011 (Gully, Vivarmor)
Sympetrum danae	Sympétrum noir	- / NT / x	x / R	2011 (Cochu, Gully, Vivarmor), Imm 2010 (Cochu, Gully, Vivarmor)
Sympetrum sanguineum	Sympétrum rouge sang			Po 2011
Sympetrum striolatum	Sympétrum à côtés striés			2014, Po 2010
GOAREM DU				
Calopteryx virgo	Caloptéryx vierge			2013
Ceriagrion tenellum	Agrion délicat	- / NT / x	- / PC	2013 (Lukina)

Coenagrion puella	Agrion jouvencelle			Imm 2013
Cordulegaster boltonii	Cordulégastre annelé	- / - / x		2013 (Lukina)
Ischnura elegans	Agrion élégant			Imm 2013
Libellula depressa	Libellule déprimée			2013 (Lukina)
Libellula quadrimaculata	Libellule à quatre taches			2013 (Lukina)
Platycnemis acutipennis	Agrion orangé	R / NT /-	x / PC	2013
Pyrrhosoma nymphula	Agrion au corps de feu			2013
Sympetrum sanguineum	Sympétrum rouge sang			2013
SAINT-JUNAY - LANN DROËN				
Aeshna cyanea	Aeschne bleue			2014
Anax imperator	Anax empereur			2013
Calopteryx virgo	Caloptéryx vierge			2015
Ceriagrion tenellum	Agrion délicat	- / NT / x	- / PC	2013
Chalcolestes viridis	Leste vert			2013
Coenagrion puella	Agrion jouvencelle			2015, Po 2013
Coenagrion scitullum	Agrion mignon	VU / NT / x	- / PC	2015
Cordulegaster boltonii	Cordulégastre annelé	- / - / x		2013
Crocothemys erytrea	Libellule écarlate			2013
Enallagma cyathigerum	Agrion porte-coupe			2014
Ischnura elegans	Agrion élégant			Imm 2013
Lestes sponsa	Leste fiancé			2014
Libellula depressa	Libellule déprimée			2013 (Lukina)
Libellula quadrimacculata	Libellule à quatre tâches			2015, Po 2013
Pyrrhosoma nymphula	Agrion au corps de feu			2015
Sympetrum sanguineum	Sympétrum rouge sang			2013
Sympetrum striolatum	Sympétrum à côtés striés			2013

Obs. : Mathieu BREDECHE – AVL – sauf mention contraire

Menace : UE = Liste rouge européenne (Tol et Verdonk, 1988) / Fr = Liste rouge française – document préparatoire (Dommanget, Prioul, Gajdos, Boudot, 2008) / BZH = contrat Nature « Invertébrés de Bretagne » (GRETIA, 1999).

Rareté : BZH = espèce mentionnée dans moins de 20% des carrés UTM de l'Atlas régional en cours (http://www.bretagne-vivante.org/content/view/348/167/) / 22 = Listes départementales (SEPNB)

Comportements : Po = pontes / Ex = exuvie / Em = émergence / Imm = immature / Terr = territorial

INVENTAIRE DES RHOPALOCERES

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection / Menace UE / Fr	Rareté BZH	DERNIERE OBS.
ETANG DU MOULIN NEUF				
Araschnia levana	Carte géographique			2016
Aglais urticae	Petite Tortue			2014
Anthocharis cardamines	Aurore			2012
Aphantopus hyperantus	Tristan			2013
Argynnis paphia	Tabac d'Espagne			2011
Celastrina argiolus	Azuré des nerpruns			2014
Colias crocea	Soucis			2014
Cynthia cardui	Belle-dame			2013
Everes argiades	Azuré du Trèfle			2014
Gonepteryx rhamni	Citron			2014
Heteropterus morpheus	Miroir	- / X / -		2011
Inachis io	Paon du jour			2014
Lasiommata megera	Mégère			2010
Limenitis camilla	Petit Sylvain			2011
Lycaena tytirus	Cuivré fuligineux			2010 (Lagarde-GRETIA)
Maniola jurtina	Myrtil			2011
Melanargia galathea	Demi-deuil			2011
Nymphalis polychloros	Grande Tortue		R	2011
Ochlodes venatus	Sylvaine			2011
Pararge aegeria	Tircis			2014
Pieris brassicae	Piéride du chou			2013
Pieris napi	Pieride du Navet			2014
Pieris rapae	Pieride de la Rave			2013
Polygonia c-album	Robert le diable			2014
Polyommatus icarus	Azuré de la Bugrane			2012
Pyronia tithonus	Amaryllis			2013
Thymelicus sylvestris	Hespérie de la Houlque			2013
Vanessa atalanta	Vulcain			2014
Lycaena phlaeas	Cuivré commun			2009
GOAREM DU				
Anthocharis cardamines	Aurore			2013
Aphantopus hyperantus	Tristan			2013 (Lukina)
Gonepteryx rhamni	Citron			2013 (Lukina)
Manioloa jurtina	Myrtil			2013
Pararge aegeria	Tircis			2013
Pyronia tithonus	Amaryllis			2013 (Lukina)
SAINT JUNAY - LANN DROËN				
Aglais urticae	Petite Tortue			2012
Anthocharis cardamines	Aurore			2014
Aphantopus hyperantus	Tristan			2013
Celastrina argiolus	Azuré des nerpruns			2015
Coenonympha pamphilus	Procris			2015
Colias crocea	Soucis			2015
Cynthia cardui	Belle-dame			2015
Euphydryas aurinia	Damier de la Succise	DH2 / x / -	R	2015
Everes argiades	Azuré du Trèfle			2015

Gonepteryx rhamni	Citron			2015
Heteropterus morpheus	Miroir	- / x / -		2013
Inachis io	Paon du jour			2015
Limenitis camilla	Petit Sylvain			2013 (Lukina)
Lycaena tytirus	Cuivré fuligineux			2013
Manioloa jurtina	Myrtil			2013
Melanargia galathea	Demi-deuil			2013
Ochlodes venatus	Sylvaine			2013
Papilio machaon	Machaon			2015
Pararge aegeria	Tircis			2013
Pieris brassicae	Piéride du chou			2013 (Lukina)
Pieris napi	Pieride du Navet			2015
Polygonia c-album	Robert le diable			2013 (Lukina)
Polyommatus icarus	Azuré de la Bugrane			2015
Pyronia tithonus	Amaryllis			2013
Thymelicus sylvestris	Hespérie de la Houlque			2013
Vanessa atalanta	Vulcain			2012 (Coubard)

Obs. : Mathieu BREDECHE – AVL – sauf mention contraire

Protection = Ditective « Habitats » / Menace UE = mentioné sur Liste rouge européenne (Koomen et Helsdingen, 1996 *in* GRETIA 19999) / Menace France = Liste rouge nationale (UICN, MNHN, OPIE et SEF, 2012)

Rareté : FOUILLET P., 2002 – Les papillons rhopalocères de Bretagne – liste des espèces potentielles, localisations et niveaux de rareté probables ou possibles. SEPNB**.**

INVENTAIRE DES HETEROCERES

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Aethes cnicana (Westwood, 1854)	
Agapeta hamana (Linnaeus, 1758)	
Agriphila straminella (Denis & Schiffermüller, 1775)	
Agrotis exclamationis (Linnaeus, 1758)	Point d'Exclamation (Le)
Alabonia geoffrella (Linnaeus, 1767)	
Alcis repandata (Linnaeus, 1758)	Boarmie recourbée (La)
Anacampsis timidella (Wocke, 1887)	
Anania hortulata (Linnaeus, 1758)	
Ancylis diminutana (Haworth, 1811)	
Angerona prunaria (Linnaeus, 1758)	Angéronie du Prunier (L'), Phalène du Noisetier (La)
Apamea monoglypha (Hufnagel, 1766)	Monoglyphe (La)
Archips podana (Scopoli, 1763)	
Archips xylosteana (Linnaeus, 1758)	
Arctia caja (Linnaeus, 1758)	Ecaille Martre (L'), Hérissonne (La)
Arctia villica (Linnaeus, 1758)	Ecaille fermière (L'), Ecaille villageoise (L')
Argyresthia brockeella (Hübner, 1813)	
Axylia putris (Linnaeus, 1761)	Noctuelle putride (La)
Biston betularia (Linnaeus, 1758)	Phalène du Bouleau (La), Biston du Bouleau (Le)
Brachylomia viminalis (Fabricius, 1777)	Noctuelle de l'Osier
Cabera exanthemata (Scopoli, 1763)	Cabère pustulée (La)
Cabera pusaria (Linnaeus, 1758)	Cabère virginale (La), Délicate (La)
Calliteara pudibunda (Linnaeus, 1758)	Pudibonde (La), Patte-Etendue (La)
Campaea margaritata (Linnaeus, 1767)	Céladon (Le)
Celypha lacunana (Denis & Schiffermüller, 1775)	
Cerura vinula (Linnaeus, 1758)	Grande Queue-Fourchue (La)
Charanyca trigrammica (Hufnagel, 1766)	Noctuelle trilignée (La)
Chloroclysta truncata (Hufnagel, 1767)	Cidarie roussâtre (La)
Chrysoteuchia culmella (Linnaeus, 1758)	
Clepsis consimilana (Hübner, 1817)	
Cnephasia incertana (Treitschke, 1835)	
Colostygia pectinataria (Knoch, 1781)	Cidarie verdâtre (La)
Crambus perlella (Scopoli, 1763)	
Crocallis elinguaria (Linnaeus, 1758)	Phalène de la Mancienne (La), Crocalle commune (La)
Cybosia mesomella (Linnaeus, 1758)	Eborine (L')
Cyclophora linearia (Hübner, 1799)	Ephyre trilignée (L')
Diachrysia chrysitis (Linnaeus, 1758)	Vert-Doré (Le)
Diarsia brunnea (Denis & Schiffermüller, 1775)	Point noir (Le)
Diarsia mendica (Fabricius, 1775)	Noctuelle de la Primevère (La)
Diarsia rubi (Vieweg, 1790)	Noctuelle belle (La)
Drymonia dodonaea (Denis & Schiffermüller, 1775)	Triple Tache (La)
Eilema lurideola (Zincken, 1817)	Lithosie complanule (La), Lithosie plombée (La)
Eilema sororcula (Hufnagel, 1766)	Manteau jaune (Le)
Electrophaes corylata (Thunberg & Sebaldt, 1792)	Cidarie rompue (La)
Elophila nymphaeata (Linnaeus, 1758)	
Euclidia glyphica (Linnaeus, 1758)	Doublure jaune (La)
Eupithecia nanata (Hübner, 1813)	Eupithécie naine (L')
Euproctis similis (Fuessly, 1775)	Cul-doré (Le)
Euthrix potatoria (Linnaeus, 1758)	Buveuse (La)

Gandaritis pyraliata (Denis & Schiffermüller, 1775)	
Glyphipterix thrasonella (Scopoli, 1763)	
Hadena bicruris (Hufnagel, 1766)	Noctuelle capsulaire (La)
Hedya pruniana (Hübner, 1799)	
Hoplodrina octogenaria (Goeze, 1781)	Noctuelle de la Morgeline (La)
Hydriomena furcata (Thunberg & Borgström, 1784)	Larentie lavée (La)
Hypena proboscidalis (Linnaeus, 1758)	Noctuelle à museau (La)
Hypomecis punctinalis (Scopoli, 1763)	Boarmie pointillée (La)
Idaea aversata (Linnaeus, 1758)	Impolie (L), l'Acidalie détournée (L')
Idaea biselata (Hufnagel, 1767)	Truie (La)
Idaea trigeminata (Haworth, 1809)	Acidalie retournée (L')
Lacanobia oleracea (Linnaeus, 1758)	Noctuelle des Potagers (La)
Lomaspilis marginata (Linnaeus, 1758)	Bordure entrecoupée (La), Marginée (La)
Lycophotia porphyrea (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle porphyre (La)
Macaria alternata (Denis & Schiffermüller, 1775)	Philobie alternée (La)
Macrothylacia rubi (Linnaeus, 1758)	Bombyx de la Ronce (Le), Polyphage (La)
Mesoligia furuncula (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle furoncule (La)
Mythimna impura (Hübner, 1808)	Leucanie souillée (La)
Mythimna l-album (Linnaeus, 1767)	L blanc (Le)
Noctua pronuba (Linnaeus, 1758)	Hibou (Le)
Ochropleura plecta (Linnaeus, 1761)	Cordon blanc (Le)
Odontopera bidentata (Clerck, 1759)	Ennomos dentelé (L')
Oligia fasciuncula (Haworth, 1809)	Noctuelle de la Canche (La)
Pammene aurita Razowski, 1991	
Parapoynx stratiotata (Linnaeus, 1758)	
Parectropis similaria (Hufnagel, 1767)	Boarmie frottée (La), Boarmie sylvatique (La)
Peribatodes rhomboidaria (Denis & Schiffermüller, 1775)	Boarmie rhomboïdale (La), Boarmie commune (La)
Peridea anceps (Goeze, 1781)	Timide (La)
Perizoma flavofasciata (Thunberg, 1792)	Périzome décolorée (La), Périzome à fascies jaunes (La)
Petrophora chlorosata (Scopoli, 1763)	Phalène de l'Aquiline (La), Pétrophore de la Fougère (La)
Pheosia gnoma (Fabricius, 1777)	Bombyx Dictéoide (Le), Faïence (La)
Pheosia tremula (Clerck, 1759)	Porcelaine (La)
Plagodis dolabraria (Linnaeus, 1767)	Phalène linéolée (La), Numérie ligneuse (La)
Plutella xylostella (Linnaeus, 1758)	
Protodeltote pygarga (Hufnagel, 1766)	
Ptilodon capucina (Linnaeus, 1758)	Crête-de-Coq (Le)
Rivula sericealis (Scopoli, 1763)	Soyeuse (La)
Scoparia basistrigalis Knaggs, 1866	
Selenia dentaria (Fabricius, 1775)	Ennomos illunaire (L')
Sphinx ligustri Linnaeus, 1758	Sphinx du Troène (Le)
Spilosoma lubricipeda (Linnaeus, 1758)	Ecaille tigrée (L')
Spilosoma luteum (Hufnagel, 1766)	Ecaille Lièvre (L')
Thera obeliscata (Hübner, 1787)	Corythée sobre (La)
Tortrix viridana Linnaeus, 1758	
Udea ferrugalis (Hübner, 1796)	
Xanthorhoe montanata (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mélanthie montagnarde (La)
Zygaena trifolii (Esper, 1783)	Zygène des prés (La), Zygène des Cornettes (La)
Aglia tau	Hachette
Adscita statices	Procris de l'Oseille ou Turquoise de la Sarcille

INVENTAIRE DES COCCINELLES

ESPECE		Nb de carrées UTM en 22*	DERNIERE OBS.
ETANG DU MOULIN NEUF			
Coccinelle à 2 points	*Adalia bipunctata*	74	2009
Coccinelle des marais	***Anisosticta novemdecimpunctata***	19	2014
Coccinelle de l'épicéa	*Aphidecta obliterata*	80	2013
	Calvia decemguttata	56	2013
Coccinelle des saules	*Chilocorus renipustulatus*	37	2013
Coccidule des marais	*Coccidula rufa*	34	2013
Coccinelle à 7 points	*Coccinella septempunctata*	93	2013
	Exochomus nigromaculatus	15	2012
Coccinelle orange	*Halyzia sedecimguttata*	30	2013
Coccinelle à damier	*Propylea quatuordecimpunctata*	88	2013
Rhizobie des arbres	*Rhizobius chrysomeloides*	96	2015
Rhizobie des friches	*Rhizobius litura*	87	2015
Coccinelle à 22 points	*Thea viginduopunctata*	91	2015
Coccinelle à 16 points	*Tytthaspis sedecimpunctata*	94	2014

* : Nombres de carrés UTM où l'espèce a été observée en Côtes d'Armor, d'après l'Atlas des coccinelles, prospections en cours (actualisation au 15/11/2014) - Réseau des naturalistes costarmoricains – données consultables sur site internet Cécile Cochu : http://nature22.com/coccinelles22/accueil.html

Obs. : Mathieu BREDECHE – AVL

Inventaire des orthoptères

Nom Scientifique	Nom français	Localisation
Conocephalus dorsalis	Conocéphale des roseaux	Parcelle Czerwin / Etang de Trovern
Conocephalus fuscus	Conocéphale bigarré	Landes de Saint Junay / Parcelle Czerwin / Etang de Trovern
Leptophyes punctatissima	Leptophye ponctuée	Parcelle Czerwin / Etang de Trovern
Meconema thalassinum	Méconème tambourinaire	Parcelle Czerwin / Etang de Trovern
Omocestus viridulus	Criquet verdelet	Landes de Saint Junay / Etang du Moulin Neuf / La Côte Jaune
Pholidoptera griseoaptera	Decticelle cendrée	Landes de Saint Junay / Etang du Moulin Neuf / Parcelle Czerwin / Etang de Trovern
Roeseliana roeselii	Decticelle bariolée	Landes de Saint Junay / Etang du Moulin Neuf / La Côte Jaune / Parcelle Czerwin / Etang de Trovern
Stephyma grossum	Criquet ensanglanté	Etang du Moulin Neuf
Tettigonia viridissima	Grande sauterelle verte	Parcelle Czerwin / Etang de Trovern
Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	Parcelle Czerwin / Etang de Trovern
Chorthippus albomarginatus	Criquet marginé	Landes de Saint Junay / La Côte Jaune